

# ARCADE

AGENCE DES ARTS DU SPECTACLE  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

---

---

---

# ARTS DU SPECTACLE

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# 2008

[ ÉTAT DES LIEUX ]



Apporter des éléments tangibles de connaissance est fondamental pour mieux cerner les problématiques des arts du spectacle, et pour organiser le dialogue entre les différents acteurs de ce secteur (Etat, collectivités territoriales, branche professionnelle...)

L'observation est en ce sens un enjeu essentiel, au plan national comme au plan régional, réaffirmé en Provence-Alpes-Côte d'Azur lors de la signature, le 2 juin 2008, d'un Accord cadre quadripartite sur l'emploi et la formation dans le secteur des arts du spectacle, par l'Etat, la Région, les syndicats salariés et employeurs.

En confiant la mission d'observation du spectacle vivant à l'Arcade dès le début des années 2000, l'Etat et la Région ont souhaité utiliser le potentiel d'un outil de développement conjoint, au service des opérateurs et des institutions, où l'observation fait partie intégrante d'une mission plus globale d'accompagnement des professionnels du territoire. Depuis, un certain nombre d'indicateurs sur l'emploi, la formation, les activités et les financements publics du spectacle vivant sont régulièrement mis à la disposition de tous.

Ce présent rapport a pour objet de rassembler, dans un seul et même document, l'ensemble des données disponibles pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2008. Il a nécessité la collaboration de nombreuses institutions partenaires dans la collecte, l'appropriation et le traitement de nombreuses données.

La mise en débat de ces données sera évidemment enrichissante pour l'avancée de la mission d'observation de l'Arcade, et plus largement pour le secteur. En effet, si les besoins d'information d'acteurs de différents horizons (institutionnels, politiques, entreprises, syndicats...) sont de plus en plus pointus et intégrés dans des logiques diverses, c'est souvent au gré des opportunités d'action que l'observation s'enrichit, en associant ces acteurs autour d'une problématique commune.

Ainsi la deuxième édition de l'Etat des lieux du spectacle en région constitue une nouvelle avancée en matière de connaissance des ressources de ce secteur et ouvre la voie à une démarche renforcée et toujours plus participative de l'observation.

**Alain Hayot** ●  
*Président de l'Arcade*  
*Vice-président délégué à la Culture et à la Recherche*  
*Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

● **François Brouat**  
*Vice-Président de l'Arcade*  
*Directeur régional des affaires culturelles*  
*Provence-Alpes-Côte d'Azur*

## **PARTIE 1 > Les activités de production, de diffusion et de formation**

Chapitre 1 > Les activités de production et de diffusion

Chapitre 2 > Les activités de formation

Chapitre 3 > Le financement public du spectacle en région : principales interventions

## **PARTIE 2 > L'emploi**

Chiffres clés

Chapitre 1 > Le tissu économique

Chapitre 2 > Occasionnels / Professionnels

Chapitre 3 > Intermittence : Le profil des employeurs de salariés intermittents

Chapitre 4 > Intermittence : Le profil des salariés intermittents

Chapitre 5 > Intermittence : La masse salariale

Chapitre 6 > Les professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe

Chapitre 7 > L'emploi public territorial

Annexes

# Les activités de production, de diffusion et de formation

## **CHAPITRE 1 > LES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION**

Pres de 2 500 licences d'entrepreneurs de spectacle en 2007 :

- Les professionnels de la production
- Les professionnels de la diffusion

La filière de la production musicale

La distribution discographique

L'offre de programmation

## **CHAPITRE 2 > LES ACTIVITÉS DE FORMATION**

L'offre de formation par secteur :

- Artistique (musique, théâtre - arts de la rue - arts de la piste, danse)
- Environnement culturel (droit, gestion, administration, médiation, communication)
- Technique (son, éclairage, régie, machinerie)

La formation professionnelle continue

Les financements publics de la formation

## **CHAPITRE 3 > LE FINANCEMENT PUBLIC DU SPECTACLE : PRINCIPALES INTERVENTIONS**

Les structures de production

L'aide à la production et à la création artistique :

- Les aides au projet
- Les aides au conventionnement ou fonctionnement

Les structures de diffusion

Les structures de formation

Les structures de développement

# CHAPITRE 1 > **Les activités de production et de diffusion**

## Comment peut-on mesurer les activités de production et de diffusion ?

Nous avons fait le choix d'analyser la production et la diffusion à travers le faisceau de la [réglementation](#) qui encadre l'exercice professionnel de ces activités. La licence d'entrepreneur de spectacle nous permet cette entrée. Rappelons en effet que les activités consistant à exploiter un lieu de spectacle, à produire et/ou à diffuser des spectacles vivants sont encadrées par une réglementation précise : l'ordonnance de 1945 modifiée par la loi de 1999 et le décret de 2000. Cette lecture ne reflète certes pas l'ampleur de l'activité du spectacle : n'oublions pas le dynamisme de la pratique en amateur s'exprimant sur le plateau, et les nombreux organisateurs de spectacle occasionnels n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, et qui ne relèvent pas du coup de cette réglementation. Cependant, analyser la production et la diffusion par l'entrée des licences nous permet de donner une vision intéressante de l'activité professionnelle et de son impact sur le territoire.

## Qui relève de l'obligation d'obtenir une licence pour exercer ?

La licence est attribuée à une personne physique travaillant pour le compte d'un établissement, en fonction de l'activité de cet établissement. Cette activité est déterminée par l'Insee, à travers son [code Naf](#). Un certain nombre de codes Naf relèvent du spectacle et rend obligatoire la détention de la licence pour pouvoir exercer dans la légalité son rôle d'employeur à l'égard des salariés. Par ailleurs, les établissements n'ayant pas pour activité principale le spectacle mais exerçant une activité dans le spectacle plus de 6 fois par an doivent également être titulaires d'une licence tout en ayant l'obligation, depuis 2004, de passer par le [Guichet unique](#) pour toute embauche d'intermittents (et cela vaut pour l'ensemble des employeurs exerçant hors du champs du spectacle).

## Quels sont les principaux chiffres à retenir concernant les licences d'entrepreneurs de spectacle ?

En 2007, près de 2 500 licences ont été attribuées en région Paca, pour plus de 1 600 établissements (certains établissements ont en effet plusieurs catégories de

licence). 59% des licences concernent des activités de producteurs de spectacle, et principalement des compagnies (licence 2).

Après une forte augmentation du nombre de licences entre 2001 et 2003 on constate ensuite une baisse notable consécutive au contexte de réforme du régime de l'intermittence du spectacle. À partir de 2005 et jusqu'en 2007, le nombre de licences n'a cessé d'augmenter. Cette dernière tendance valable pour l'ensemble des catégories est la traduction d'un phénomène de régularisation imposé par la législation pour exercer les activités de diffusion et de production dans le milieu du spectacle vivant. Quant à la répartition des établissements titulaires de licences sur le territoire, le poids des Bouches-du-Rhône est confirmé avec près de la moitié de l'ensemble des licences (et le pourcentage passe à 65% si on ne regarde que la licence 2), suivi des Alpes-Maritimes (19%), du Vaucluse (15%) et du Var (14%), puis des deux départements alpins (3% pour les Alpes-de-Haute-Provence et 2% pour les Hautes-Alpes).

### En Paca en 2007

#### Près de 2 500 licences d'entrepreneurs de spectacle

PAR CATÉGORIE DE LICENCE		
	Licences	
1 - Exploitant de lieu de spectacle	386	15,5%
2 - Producteur ou tourneur	1 460	58,7%
3 - Diffuseur	634	25,5%
Anciennes catégories*	9	0,4%
<b>Total</b>	<b>2 489</b>	<b>100%</b>

\*anciennes catégories de licences attribuées avant 2000  
Source : Drac Paca / Arcade

#### Plus de 1 600 structures porteuses de licences

PAR DÉPARTEMENT				
	Licences		Etablissements	
Alpes-de-Haute-Provence	79	3,2%	49	3,0%
Hautes-Alpes	42	1,7%	28	1,7%
Alpes-Maritimes	517	20,8%	313	19,1%
Bouches-du-Rhône	1 123	45,1%	771	47,1%
Var	369	14,8%	236	14,4%
Vaucluse	359	14,4%	241	14,7%
<b>Paca</b>	<b>2 489</b>	<b>100%</b>	<b>1 638</b>	<b>100%</b>

Source : Drac Paca / Arcade

## Quelles autres sources sont à étudier pour mesurer ces activités ?

Concernant la production musicale, un travail de concertation très important est en cours à l'Arcade avec les acteurs de la filière de la production musicale. Les premiers résultats de l'enquête sont présentés ici, afin de rendre compte de la présence de ces opérateurs sur le territoire. Des groupes de travail se réunissent depuis la fin 2008 et jusqu'en juin 2009 pour approfondir à la fois l'analyse de la réalité de la profession (quels métiers exercés ? quelles activités développées ?) et pour co-construire des outils de mutualisation afin de favoriser la structuration du secteur.

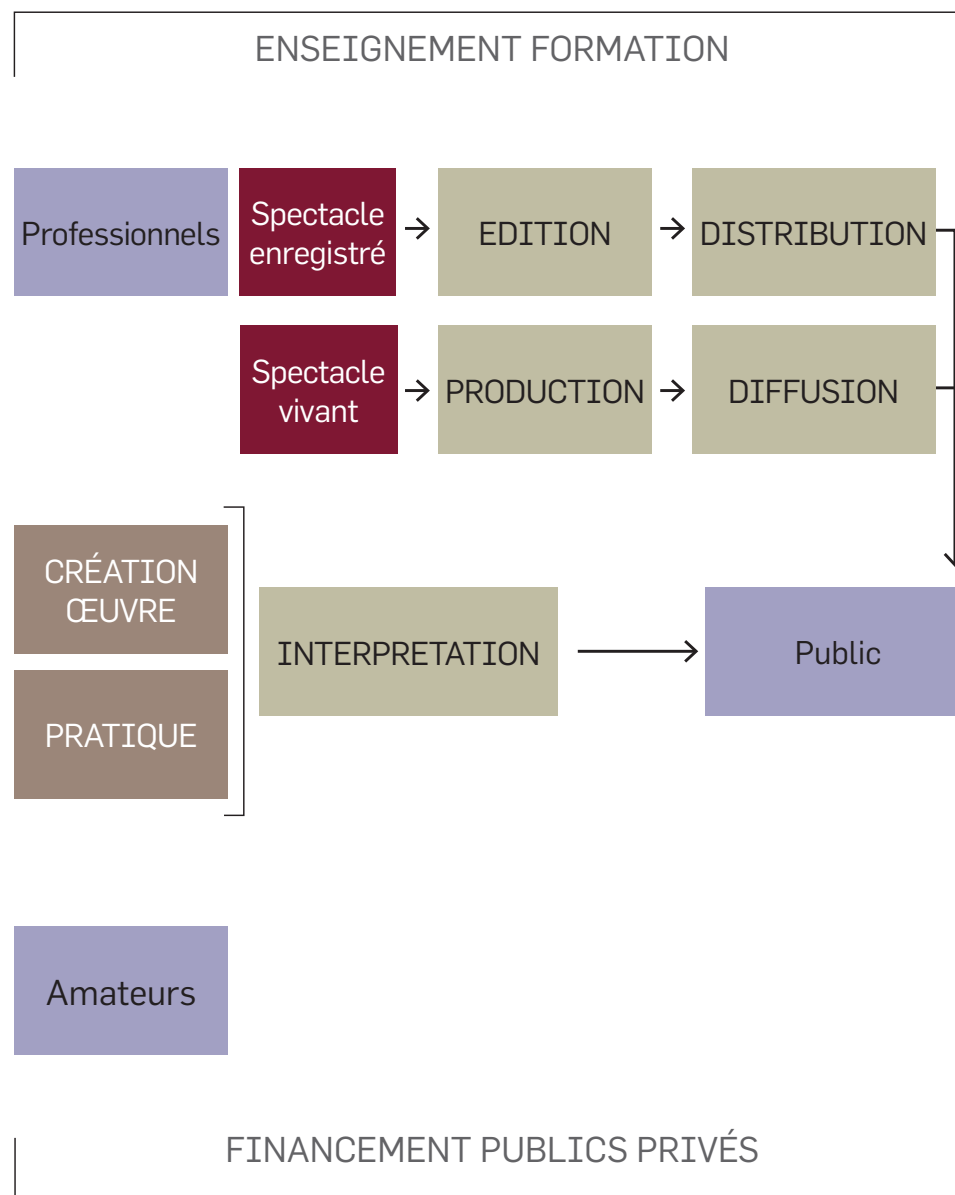
Concernant le disque, des données sur le réseau de distribution produites par la Cité de la Musique de Paris, sont mobilisables pour la région Paca.

Concernant la diffusion, l'Arcade peut, à partir de sa base de données Agenda, donner un état de la programmation sur un certain nombre d'équipements et de festivals dont les activités sont recensées avec précision chaque année. Bien sûr, nous ne pouvons pas être exhaustif vu l'ampleur de la diffusion sur ce territoire, mais nous parvenons néanmoins à travailler sur un panel intéressant qui permet de présenter les grands "comportements" de cette activité.

Enfin, et pour la musique, nous présentons pour la première fois des données du Cnv à partir de la taxe parafiscale. Il conviendra de prolonger cette collecte dans les années à venir et de la préciser.

La Région a labellisé 20 Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire ([Prides](#)) qui soutiennent le regroupement en réseaux de coopération des entreprises régionales. Le secteur du spectacle est plus particulièrement intéressé par le [pôle Livres et disques association Industries et commerce culturels](#) à Arles. Ce Prides se réfère à la création et la distribution de la culture à travers le livre et le disque, la création, la production et la commercialisation de biens et services marchands liés à l'exploitation des droits d'auteurs.

## Comment s'organise le secteur des arts du spectacle ?



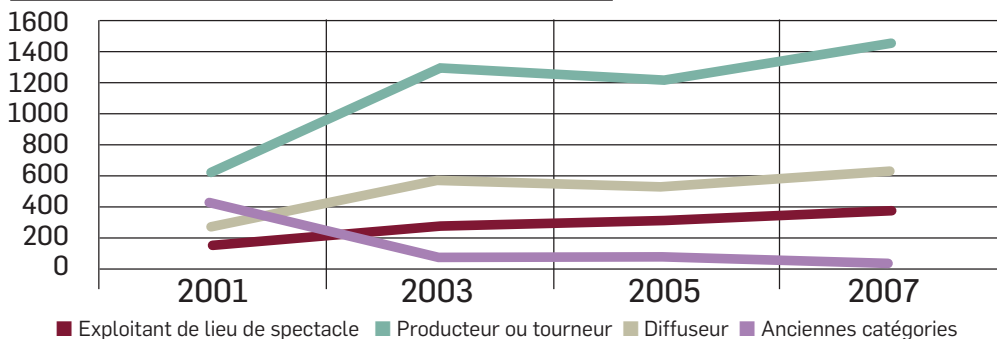
## Près de 2 500 licences d'entrepreneurs de spectacle en Paca en 2007

Une évolution à la hausse de 2001 à 2007

	2001	2003	2005	2007
1 - Exploitant de lieu de spectacle	128	273	315	386
2 - Producteur ou tourneur	585	1 293	1 213	1 460
3 - Diffuseur	235	577	531	634
Anciennes catégories	439	54	52	9
<b>Total</b>	<b>1 387</b>	<b>2 197</b>	<b>2 111</b>	<b>2 489</b>

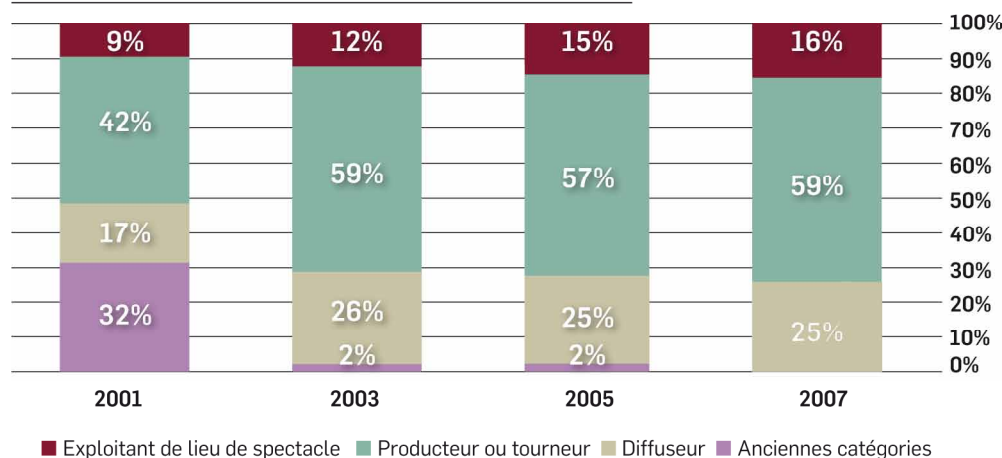
Source : Drac Paca / Arcade

### Evolution des catégories de licences de 2001 à 2007



Source : Drac Paca / Arcade

### Évolution des catégories de licences de 2001 à 2007



Source : Drac Paca / Arcade

## Les professionnels de la production : les licences de catégorie 2

Au 31 décembre 2007, 1 460 licences d'entrepreneurs de spectacles de catégorie 2 sont dénombrées en Paca (producteurs de spectacle ou entrepreneurs de tournées). Il s'agit des licences les plus délivrées des trois catégories (59%), qui ont fait l'objet d'une hausse importante depuis 2001, malgré une chute entre 2003 et 2005. La moitié de ces licences sont délivrées sur les Bouches-du-Rhône.

### Les licences par catégorie



Source : Drac Paca / Arcade

### Catégorie 2 / Répartition départementale

	2007	04	05	06	13	83	84	Paca
Dénombrement		44	26	274	727	204	185	1 460
%		3%	2%	19%	50%	14%	13%	100%
% cat2 / total licences du territoire		56%	62%	53%	65%	55%	52%	59%

Source : Drac Paca / Arcade

## Au-delà des licences, près de 1000 artistes se sont déclarés sur la base d'information Réseau Culture de l'Arcade

Plus de 3/4 de ces unités de production sont des artistes œuvrant dans le domaine musical, avec une forte proportion de groupes et ensembles. Les artistes relevant du théâtre et spectacles et de la danse sont moins présents. On retrouve tout comme la tendance des licenciés, une forte représentation d'artistes dans les Bouches-du-Rhône, suivies des Alpes-Maritimes puis du Var.

## Les professionnels de la diffusion : les licences de catégorie 1 et 3

Au 31 décembre 2007, 386 licences d'exploitants de lieux de spectacle sont dénombrées en Paca. Ces licences de catégorie 1 représentent 16 % des licences attribuées en région. 634 licences de diffuseurs (catégorie 3) ont été recensées et représentent 25% des licences.

Les détenteurs de ces deux catégories de licences se concentrent sur les Bouches-du-Rhône.

### Catégorie 1 / Répartition départementale

	2007	04	05	06	13	83	84	Paca
Dénombrement	12	4	110	130	57	73		386
%	3%	1%	28%	34%	15%	19%		100%
% cat1 / total licences du territoire	15%	10%	21%	12%	15%	20%		16%

Source : Drac Paca / Arcade

### Catégorie 3 / Répartition départementale

	2007	04	05	06	13	83	84	Paca
Dénombrement	23	12	133	262	108	96		634
%	4%	2%	21%	41%	17%	15%		100%
% cat3 / total licences du territoire	29%	29%	26%	23%	29%	27%		25%

Source : Drac Paca / Arcade

## Les pratiques artistiques amateurs

Chorales, compagnies de théâtre amateurs, groupes de danses folkloriques... La pratique artistique en amateur se caractérise par son dynamisme qui en fait une activité mouvante, spontanée, dont il est difficile de mesurer la réalité et le volume à l'échelle d'un territoire aussi important que celui de la région Paca. Néanmoins, l'Arcade, à travers sa base de données Réseau Culture, a pu repérer près de 1500 activités en 2008 dont une très grande partie concerne la musique, avec près de 500 chorales et plus de 150 harmonies ou orchestres.

### SOURCE

\*Réseau Culture est une base d'information présentant plus de 12 000 artistes et opérateurs culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : groupes amateurs et professionnels, lieux de diffusion, festivals, structures de formation, studios d'enregistrement, locaux de répétition, labels... (en ligne sur [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com), Rubrique "Annuaire régional").

Ces informations sont référencées, dans la base, par un réseau régional coordonné par l'Arcade et composé du Cdmdt 05, de l'Adem 06, de l'Adiam 83 et de l'Addm 84 pour les arts du spectacle ; de l'Agence régionale du Livre, du Frac et de la Régie culturelle régionale pour les autres secteurs culturels.



© EON MEGHERTZ  
L'Arcade

## La filière de la production musicale

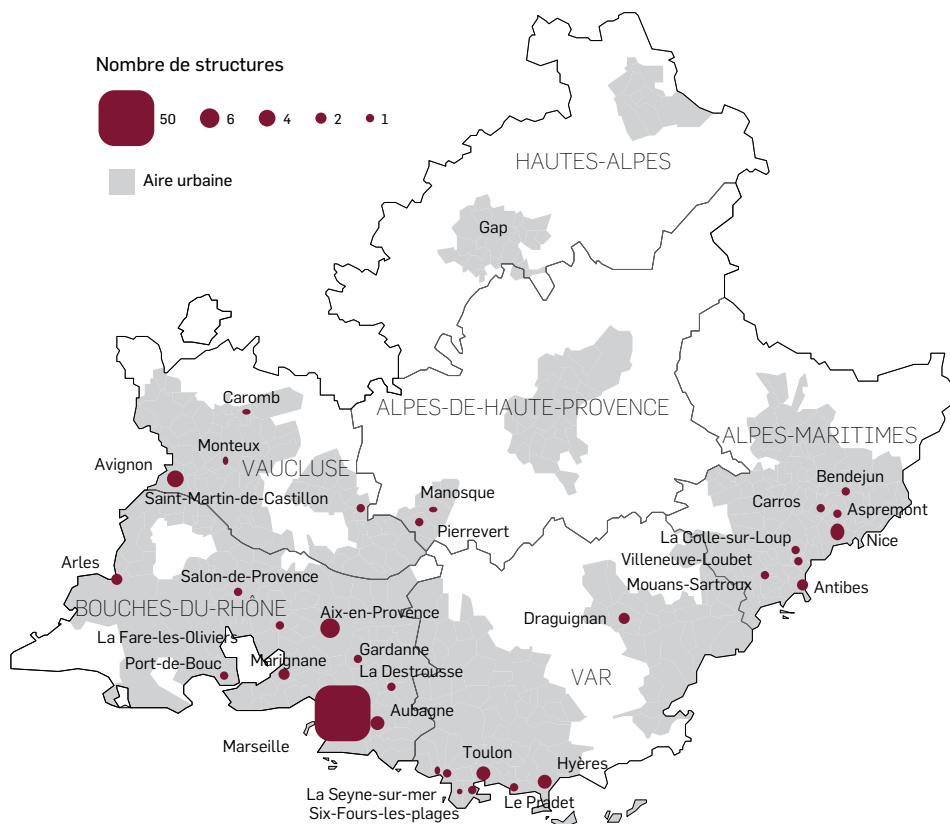
Le Pôle régional musiques actuelles de l'Arcade mène actuellement une concertation avec les professionnels de la production musicale et discographique.

Cette concertation se traduit par la réalisation d'une enquête et l'animation de groupes de travail. L'enquête permettra de rendre compte de l'activité de ces opérateurs, de leur implantation, de leur mode de fonctionnement, des réseaux qu'ils créent ou qu'ils rejoignent. Les groupes de travail, mis en place dès l'automne 2008, permettent de dégager avec les professionnels des pistes de mutualisation et d'envisager la co-construction d'outils pour développer ce secteur.

Les structures étudiées sont des petites/moyennes entreprises (Tpe-Pme) ou associations travaillant sur trois filières liées à la création, la production et la distribution d'œuvres :

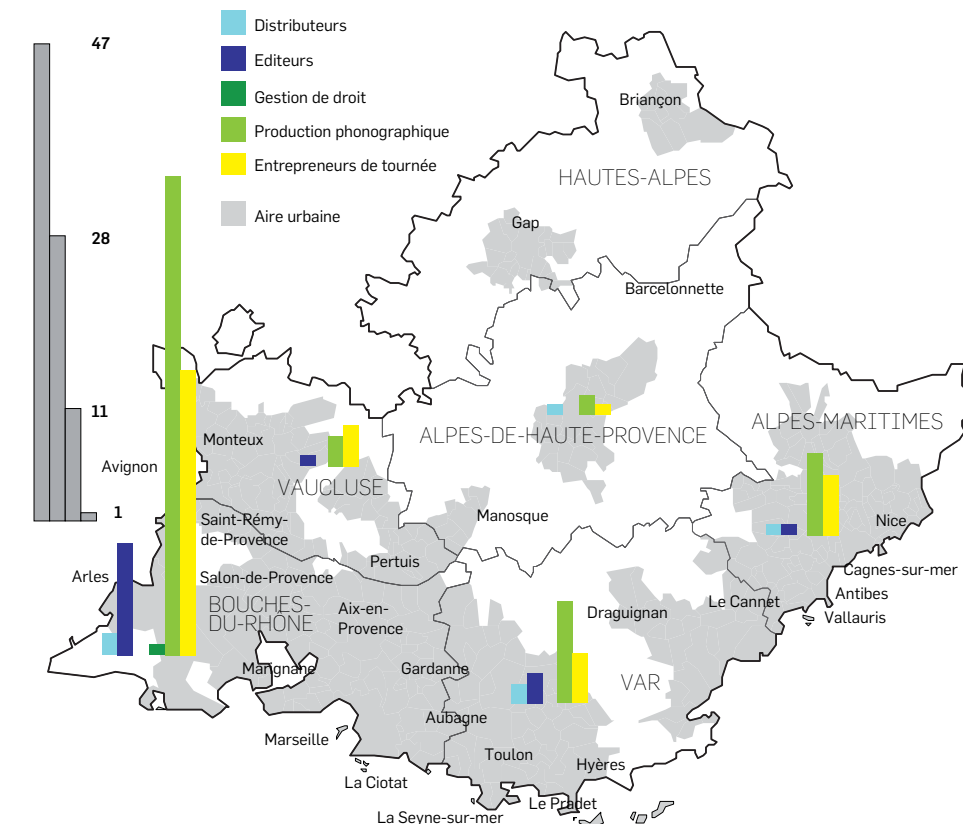
- \* La filière disque (production phonographique et édition discographique)
- \* La filière scène (production de tournée)
- \* La filière gestion de carrière / droit (édition musicale, gestion de droit, management d'artistes)

### Les structures professionnelles



© Arctique Source : Arcade Paca - Pôle régional musiques actuelles

### Les types de structures



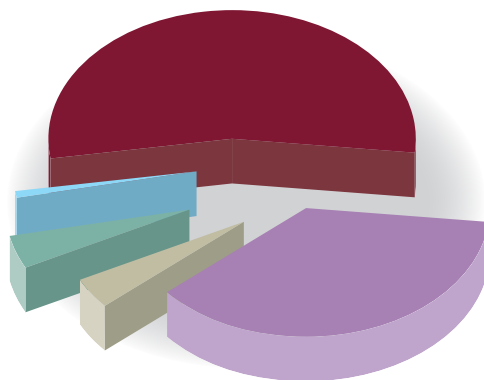
© Arctique Source : Arcade Paca - Pôle régional musiques actuelles

103 structures ayant une activité professionnelle dans l'un de ces champs ont été repérées, dont plus de la moitié implantées dans les Bouches-du-Rhône (67%). Les premières données de l'enquête montrent que le choix du statut juridique de ces structures correspond à un choix stratégique et à un niveau de structuration. Les structures se partagent entre statut associatif (54%) et sociétés commerciales (46%), dont la plupart sont des Sarl.

Par ailleurs, on constate que si chacune d'elle a un cœur de métier, elles développent également plusieurs activités périphériques, liées à une nécessité de développement de l'artiste et/ou de la structure. Pour exemple, les structures ayant les fonctions de producteur/éditeur phonographique, d'éditeur musical ou d'entrepreneur de tournées, pour lesquelles la question de la fonction de manager peut être posée. Ces structures exercent souvent cette fonction qui s'impose de fait comme une compétence inhérente à leur fonction principale.

Ce travail sera restitué courant 2009, avec l'objectif de mettre en place des outils permettant aux professionnels de fluidifier leurs activités et mieux travailler ensemble.

**Statut juridique des structures**



- Association loi 1901 > **54%**
- SARL > **37%**
- EURL > **4%**
- Profession libérale > **4%**
- SA > **1%**

Source : Arcade Paca - Pôle régional musiques actuelles

**La distribution discographique**

213 points de vente de disque sont repérés en Paca, soit 7,3% des points de vente recensés par l'atlas en 2006 au niveau national.

En Paca comme en France, plus de la moitié de ces points de vente sont des Grandes Surfaces Alimentaires, les indépendants représentant 23% du réseau.

La répartition territoriale montre que si les Bouches-du-Rhône totalisent le plus de points de vente en Paca, c'est le Var qui compte le plus d'indépendants.

La vente du neuf représente 84% marché du disque en Paca, l'occasion étant portée, comme on peut s'en douter par les indépendants.

Concernant le nombre de références, plus des 4/5 des points de vente en Paca, quels

que soient les types d'enseignes, vendent moins de 10 000 références. Les chaînes spécialisées totalisent le plus de points de vente offrant plus de 80 000 références. Quelques indépendants sont à ce volume, la grande majorité proposant moins de 4000 références.

**Les points de vente par type d'enseigne en 2004**

	04	05	06	13	83	84	Paca	France entière
<b>Gsa</b>								
<i>en valeur</i>	6	5	26	38	23	20	118	1 634
<i>en %</i>	5%	4%	22%	32%	19%	17%	100%	
<b>Chaînes</b>								
<i>en valeur</i>	1	3	8	20	8	7	47	672
<i>en %</i>	2%	6%	17%	43%	17%	15%	100%	
<b>Indépendants</b>								
<i>en valeur</i>	1	1	11	10	15	10	48	626
<i>en %</i>	2%	2%	23%	21%	31%	21%	100%	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>45</b>	<b>68</b>	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>213</b>	<b>2 932</b>

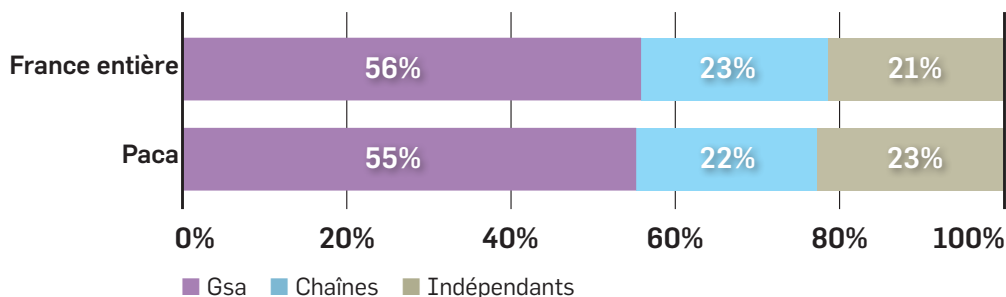
Source: Observatoire de la musique, Cité de la musique, février 2004

**SOURCE**  
 L'Atlas de la distribution du disque en France Métropolitaine 2004  
 Observatoire de la musique – Cité de la Musique de Paris

Dans cet atlas la Cité de la musique présente les différents canaux de distribution du disque en 3 catégories elles-mêmes regroupées en 2 classes définies par la nature de l'offre : une offre généraliste (Gsa et Grandes Magasins/Magasins populaires) et une offre spécialisée culture (GSS ou chaînes de magasins spécialisés et points de vente multimédia ou disquaires indépendants). Les données pour la région Paca rendent compte du volume de ces différents canaux de distribution, et apportent deux éléments de lecture : la vente du neuf et l'occasion d'une part, le volume de références musicales proposées à la vente d'autre part.

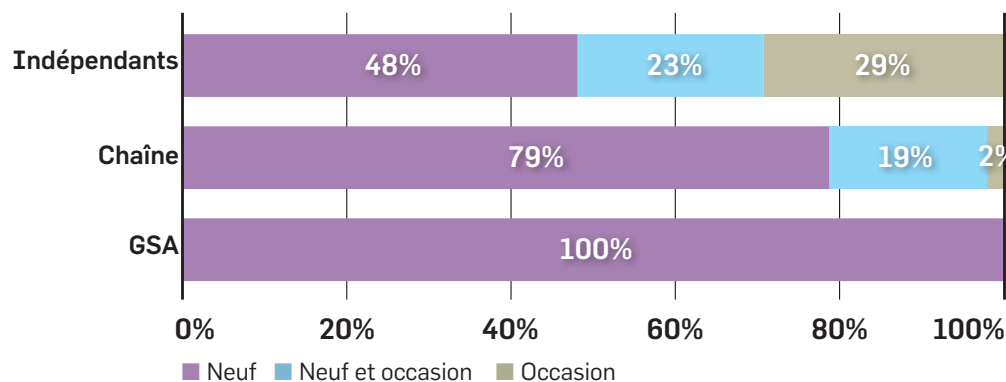
**Gsa** : Grandes Surfaces Alimentaires, Grands magasins/magasins populaires  
**Chaînes** : Chaînes de magasins spécialisés et Grandes Surfaces Spécialisées  
**Indépendants** : Disquaires, Points de vente multimédia

**Types d'enseigne des points de vente en 2004 Paca / France entière**



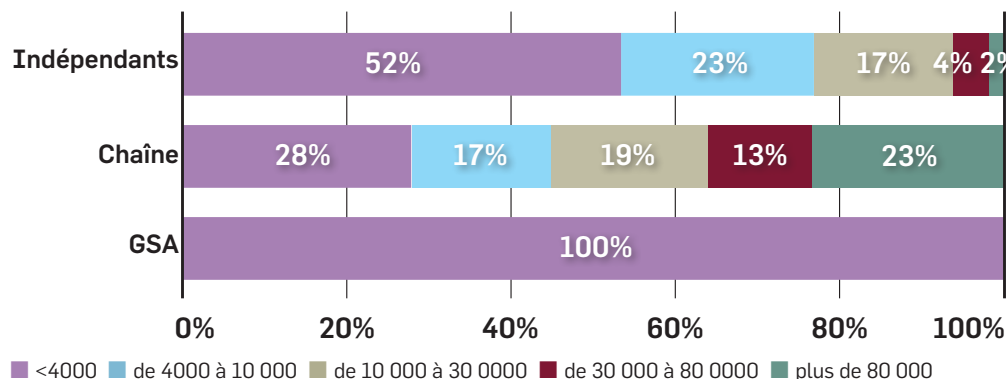
Source : Observatoire de la musique, Cité de la musique, février 2004

**Vente de neuf et occasion par type d'enseigne en Paca**



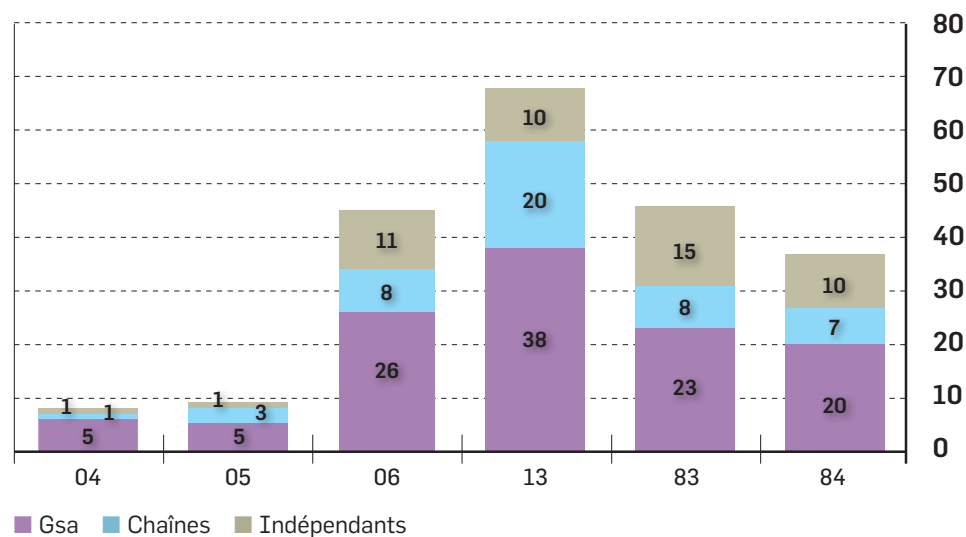
Source : Observatoire de la musique, Cité de la musique, février 2004

**Nombre moyen de références musicales par type d'enseigne en Paca**



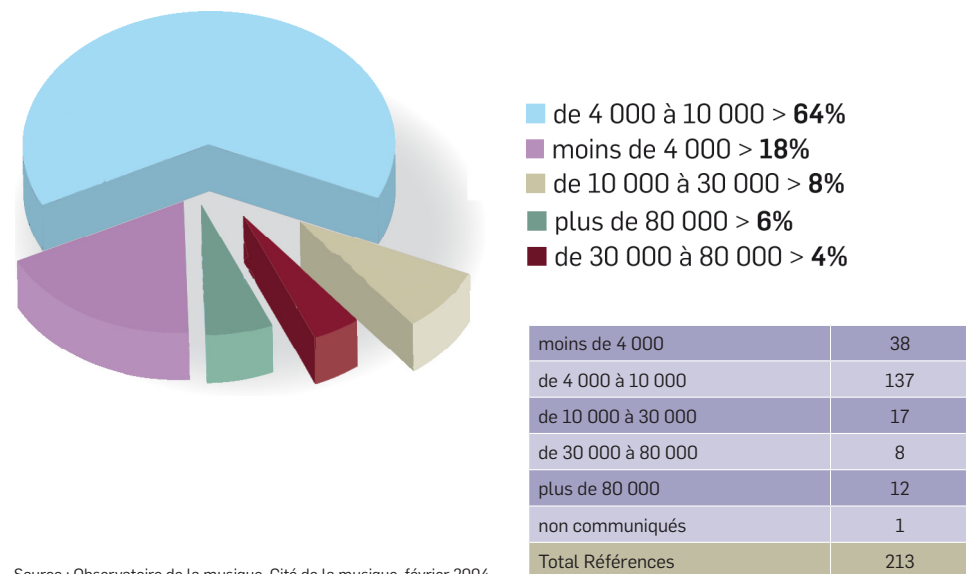
Source : Observatoire de la musique, Cité de la musique, février 2004

**Répartition départementale des points de vente par tpe d'enseigne**



Source : Observatoire de la musique, Cité de la musique, février 2004

**Nombre moyen de références musicales**



Source : Observatoire de la musique, Cité de la musique, février 2004

## L'offre de programmation

Période du 01/09/2007 au 31/08/2008

### Près de 25 000 représentations en Paca sur la saison 2007-2008

Sur la saison, 11 560 spectacles ont été recensés soit 23 322 représentations portées par près de 1 100 diffuseurs. Parmi les genres artistiques les plus diffusés on retrouve en premier lieu la Musique, prépondérante sur l'ensemble des départements, suivie de près par le Théâtre et spectacles puis par la Danse. Comparativement à ces derniers, les Arts de la rue et les Arts du cirque se trouvent minoritaires.

### Une prédominance de la programmation musicale

Genre artistique <sup>1</sup>	Nbre de représentations
Musique	10 371
Théâtre et spectacles	9 822
Danse	1 013
Pluridisciplinaire	818
Arts de la rue	386
Arts du cirque	363
Musique et danse	338
Domaine indéterminé	211
<b>Tout spectacle vivant</b>	<b>23 322</b>

Source : Arcade / Agenda 2007-2008

1) Les genres artistiques :  
 « Théâtre et spectacles » : Théâtre, mime, marionnettes - théâtre d'objet, lectures, contes, théâtre musical, conte musical  
 « Pluridisciplinaire » : spectacles mélangeant plusieurs genres artistiques de spectacle vivant  
 « Musique et danse » : musiques et danses traditionnelles et du monde, baleti, bals, musique et danse country, hip-hop, capoeira, salsa, flamenco, tango

**SOURCE**

Les données présentées ici sur l'offre de programmation en Paca sont issues de l'**Agenda des spectacles** de l'Arcade. Il s'agit d'une base de données recensant les événements de spectacle vivant en Paca tout au long de l'année proposés aussi bien dans le cadre de la programmation des lieux de diffusion que de manifestations et de programmations. Si cette base ne peut prétendre dresser l'exhaustivité de la programmation de l'ensemble des activités de diffusion sur le territoire, elle invite à dégager des tendances circonscrites aux activités recensées.

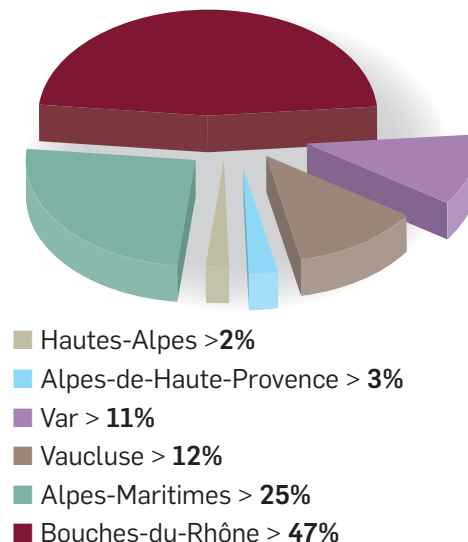
Ces dénombrements concernent exclusivement des programmes relevant du spectacle vivant. Ils ne prennent pas en compte les expositions, projections de films, arts visuels ou autres programmes intégrés à la base car portés notamment par des manifestations non exclusivement dédiées au spectacle vivant. En raison d'une très forte concentration de représentations sur une faible amplitude de temps, les programmes liés à la Fête de la musique et au festival Off d'Avignon n'ont pas été pris en compte afin d'optimiser la lecture de la représentation des autres diffuseurs.

## Une forte concentration sur les Bouches-du-Rhône

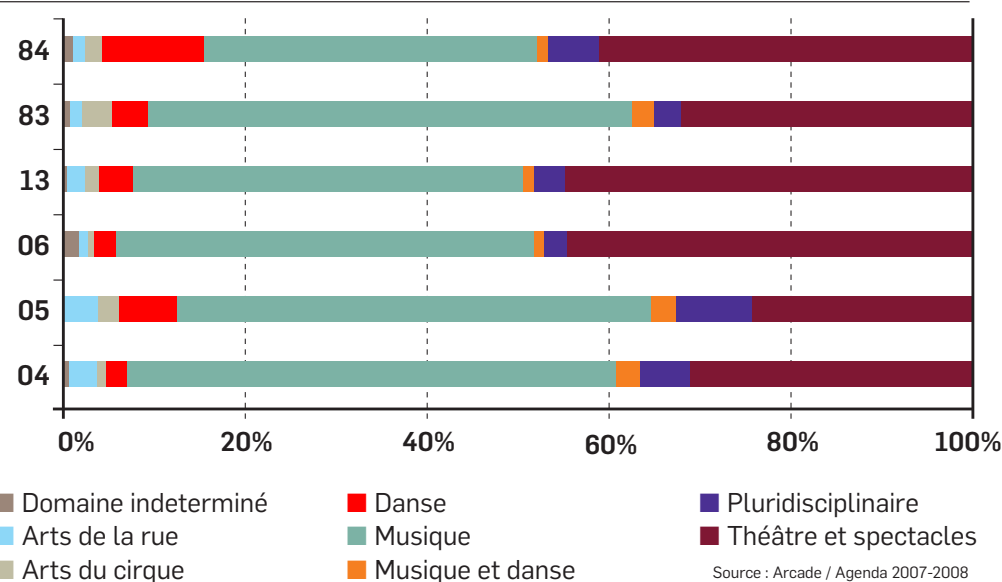
L'offre de programmation sur le territoire Paca se trouve essentiellement sur les Bouches-du-Rhône, suivies des Alpes-Maritimes, mais peu représentée dans les départements alpins.

Département	Nbre de représentations
Alpes-de-Haute-Provence	634
Hautes-Alpes	509
Alpes-Maritimes	5 895
Bouches-du-Rhône	10 968
Var	2 541
Vaucluse	2 775
<b>Paca</b>	<b>23 322</b>

Source : Arcade / Agenda 2007-2008



### Les genres diffusés par département



## Un poids relatif des festivals en Paca

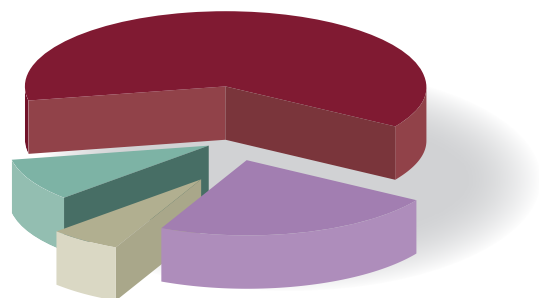
Contre toute attente, on s'aperçoit que l'offre de spectacle est la plus conséquente au cours des intersaisons du printemps et de l'automne. L'été, à travers les manifestations et festivals, comptabilise moins d'1/5e de l'offre de programmation annuelle. Néanmoins, rappelons que les festivals en Paca, qu'ils soient à retentissement international ou davantage ancrés dans la proximité, sont fortement représentés au regard des autres régions.

Concernant l'offre par types de diffuseurs, les lieux portent, avec près de 70 %, la part la plus importante de l'offre de programmation, suivis des manifestations puis des programmations.

	Nbre de diffuseurs	Nbre de représentations
Lieux	399	14 430
Manifestations	535	5 344
Programmations	139	1 511
Diffuseur inconnu	-	2 037
<b>Total</b>	<b>1 073</b>	<b>23 322</b>

Source: Arcade / Agenda 2007-2008

### Les types de diffusion en Paca



■ Lieux > **62%**      ■ Programmations > **6%**  
 ■ Manifestations > **23%**   ■ Autres > **9%**

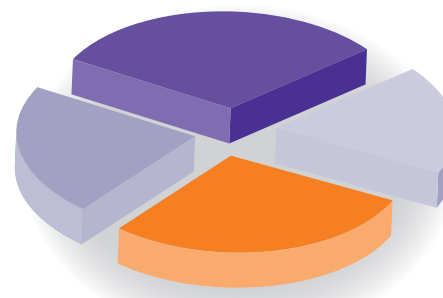
Source : Arcade / Agenda 2007-2008

## Le printemps de Paca !

Concernant les lieux, les cafés-théâtres proposent l'offre de programmation la plus dense par équipement, suivis du chapiteau, des opéras puis des bars musicaux et des théâtres. Le type « chapiteau » ne recouvre ici qu'un seul équipement, d'où un nombre important de représentations qu'il convient de relativiser à défaut d'un recensement exhaustif de ce type de lieu. Si les théâtres offrent le plus gros volume de programmation avec près de 14 500 représentations, il convient également de ramener cette forte représentation au nombre élevé de structures parmi l'ensemble des lieux (36 représentations en moyenne par diffuseur).

Parmi les manifestations, ce sont les festivals qui proposent l'offre de programmation la plus importante, suivies des manifestations ponctuelles. Les Forums salons qui présentent un nombre élevé de représentations par manifestation font référence à 3 événements d'envergure tels que le Midem à Cannes (06), Babel Med Music à Marseille (13), le Forum des musiques actuelles à Toulon (83).

### La saisonnalité en Paca



■ Printemps > **31%**      ■ Automne > **29%**  
 ■ Eté > **18%**      ■ Hiver > **22%**

Source : Arcade / Agenda 2007-2008

Saison	Nbre de représentations
Hiver	5 240
Printemps	7 128
Eté	4 089
Automne	6 865
<b>Total</b>	<b>23 322</b>

Source : Arcade / Agenda 2007-2008



	Nbre de diffuseurs	Nbre représentations	Moyenne par diffuseur
<b>Les Lieux</b>	<b>399</b>	<b>14 430</b>	<b>36</b>
Théâtre	113	5 230	46
Opéra	4	269	67
Bar musical	33	1 741	53
Café-théâtre	14	1 728	123
Chapiteau	1	79	79
Salle de spectacles	119	3 797	32
Zénith (ou assimilé)	3	87	29
Bar / restaurant spectacle	26	629	24
Club discothèque	4	56	14
Lieu de fabrique	9	94	10
Lieu polyvalent	73	720	10
<b>Les manifestations</b>	<b>535</b>	<b>5 344</b>	<b>40</b>
Concours-tremplin	17	69	4
Festival	400	4 171	10
Forum, salon	4	64	16
Manifestation ponctuelle	114	1 040	9

Source : Arcade / Agenda 2007-2008

### La capacité d'accueil des lieux

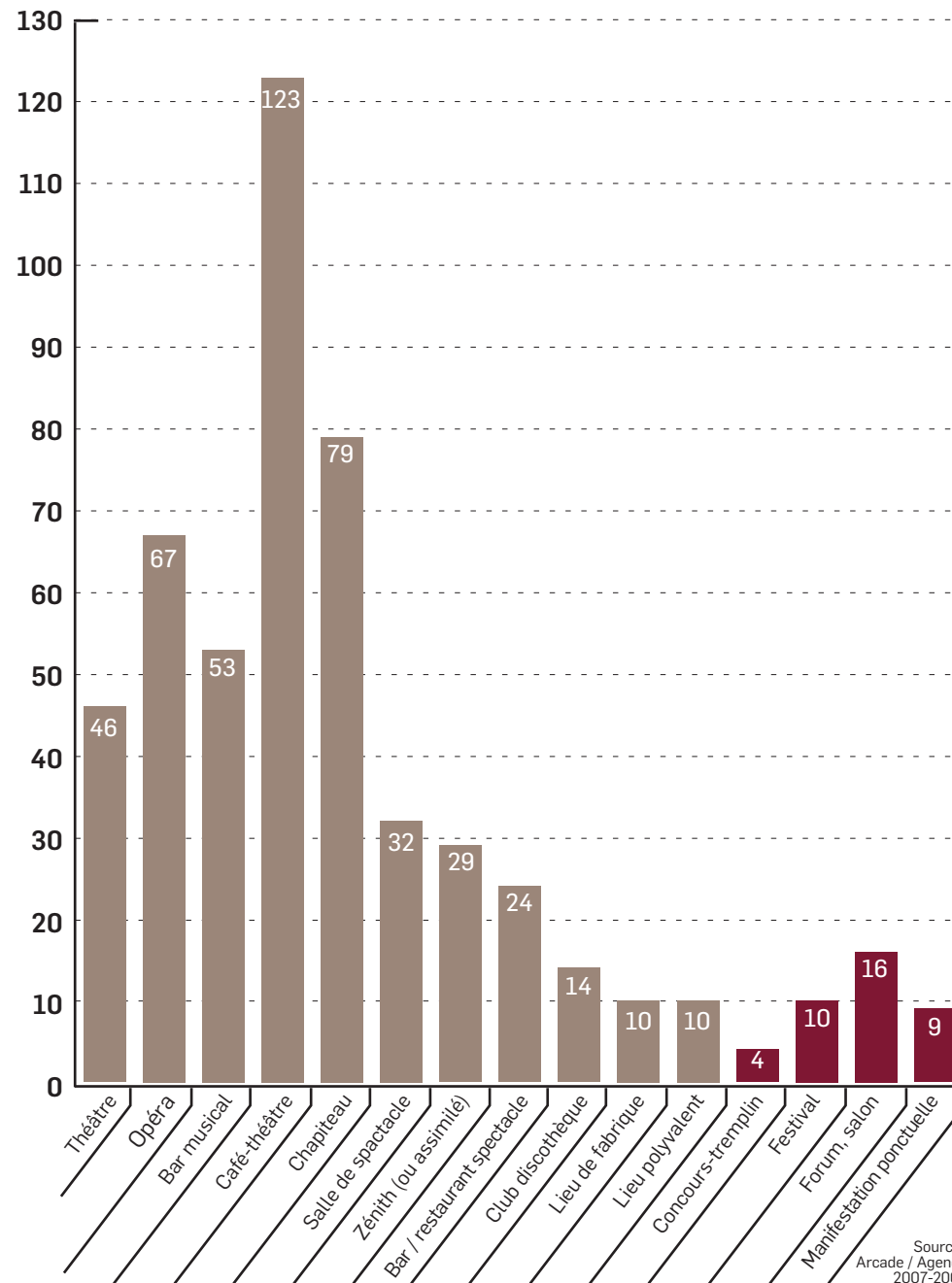
Parmi les 399 lieux recensés dans la base agenda, 315 ont été renseignés du point de vue de leur capacité maximale d'accueil. Près de 141 700 fauteuils ont ainsi été recensés, dont presque la moitié sur les Bouches-du-Rhône.

60% de ces lieux ont une diffusion consacrée à la musique. L'importance de la capacité d'accueil de ces derniers est principalement le fait des 3 zéniths recensés, qui malgré un nombre réduit proposent une jauge conséquente (plus de 8 500 fauteuils).

	Nombre de fauteuils	%
Aples-de-Haute-Provence	7 330	5%
Hautes-Alpes	1 798	1%
Alpes-Maritimes	34 838	25%
Bouches-du-Rhône	66 499	47%
Var	20 853	15%
Vaucluse	10 308	7%
<b>Paca</b>	<b>141 626</b>	<b>100%</b>

Source : Arcade / Réseau Culture 2008

**Moyenne des représentations par type de diffuseur en Paca**



Source : Arcade / Agenda 2007-2008

## La programmation des structures conventionnées ou labellisées par la Drac et/ou la Région

**36 structures de diffusion en 2008** - Une grande majorité se trouve dans les Bouches-du-Rhône, près du 1/4 dans le Vaucluse et seulement 1/10<sup>e</sup> dans les départements alpins

	4 Scènes nationales	7 Scènes conventionnées	10 Pôles développement culturel*	2 Centres dramatiques nationaux	1 Centre de création Jeune public	2 Opéras	1 Centre chorégraphique national**	1 Centre de développement chorégraphique	4 Scènes de musiques actuelles	10 Lieux de développement des musiques actuelles	13 Lieux dédiés aux musiques actuelles (Ldma)
<b>ALPES DE HAUTE-PROVENCE</b>											
Théâtre Durance - Château-Arnoux		●	●								
MJC Manosque - Café Provisoire										●	●
<b>HAUTES-ALPES</b>											
Théâtre de la Passerelle - Gap	●		●								
Théâtre le Cadran - Briançon			●								
<b>ALPES-MARITIMES</b>											
Théâtre de Grasse		●	●								
Théâtre National de Nice				●							
MJC Picaud / Studio 13 - Cannes										●	●
<b>BOUCHES DU RHÔNE</b>											
Théâtre du Merlan - Marseille	●										
Théâtre des Salins - Martigues	●		●								
Théâtre de la Minoterie - Marseille		●									
Théâtre d'Arles		●	●								
Théâtre du Jeu de Paume - Aix en Provence		●									
Théâtre le Sémaphore - Port de Bouc		●	●								
Théâtre de la criée - Marseille				●							
Théâtre Massalia - Marseille					●						
Opéra de Marseille						●					
Ballet Preljocaj - Centre chorégraphique national - Aix en Provence							●				
AMI - Centre national de développement pour les musiques actuelles - Marseille										●	●
Portail coucou - Salon de Provence										●	●
L'affranchi - Marseille									●	●	●
Le Cri du Port - Marseille										●	●
Le Moulin - Marseille										●	●
Le Moulin à Jazz - Vitrolles										●	●
MJC Aubagne - Escale Saint Michel										●	●
Le Cargo de nuit - Arles										●	●
Espace Julien - Marseille									●		
<b>VAR</b>											
Théâtre en Dracénié - Draguignan		●	●								
Tandem - Toulon									●		●
<b>VAUCLUSE</b>											
Théâtre de Cavailon	●		●								
Vélo Théâtre - Gap			●								
Opéra d'Avignon et des Pays du Vaucluse						●					
Les Hivernales								●			
AJMI - Association pour le Jazz et la Musique Improvisée - Avignon									●		●
La Gare - Maubec										●	●
Le Grenier à sons - Cavailon										●	●
Les Passagers du zinc - Avignon										●	●

Source : Arcade / Agenda - période du 01/09/2007 au 31/08/2008

\* Le théâtre du Merlan est devenu Pôle de développement culturel au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

\*\* Le Ballet national de Marseille est un centre chorégraphique national non renseigné dans ce tableau car il n'a pas d'activité de diffusion en tant que telle.

## Une offre de programmation ciblée

La plupart des structures conventionnées ou labellisées proposent une offre de représentations essentiellement tournée vers un domaine artistique spécifique :

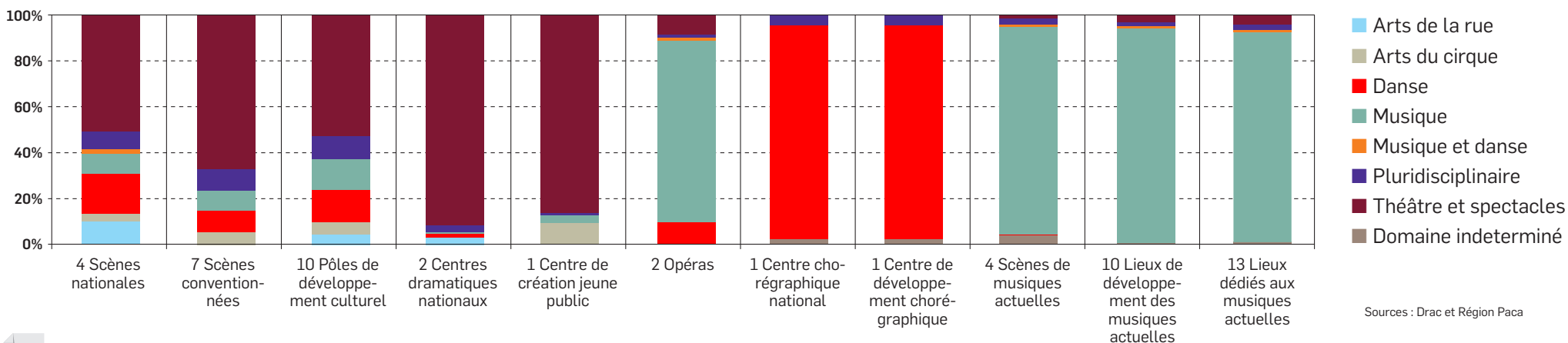
- les Scènes de Musique Actuelles, les Lieux de développement de musiques actuelles, les Lieux Dédiés aux Musiques Actuelles et les Opéras pour la musique,
- le Centre Chorégraphique National et le Centre de Développement Chorégraphique pour la danse,
- les Centres Dramatiques Nationaux et le Centre de création jeune public pour le Théâtre et spectacles.

	4 Scènes nationales	7 Scènes conventionnées	10 Pôles de développement culturel	2 Centres dramatiques nationaux	1 Centre de création jeune public	2 Opéras	1 Centre chorégraphique national	1 Centre de développement chorégraphique	4 Scènes de musiques actuelles	10 Lieux de développement des musiques actuelles	13 Lieux dédiés aux musiques actuelles (Ldma)
Domaine indéterminé	0	0	0	0	0	0	2	1	6	1	4
Arts de la rue	20	0	20	11	0	0	0	2	0	0	0
Arts du cirque	6	17	23	0	10	0	0	4	0	0	0
Danse	33	28	61	6	0	16	73	202	1	0	0
Musique	16	26	57	2	4	125	0	2	131	313	376
Musique et danse	4	0	0	0	0	2	0	0	1	2	4
Pluridisciplinaire	14	28	42	9	1	2	3	6	4	6	10
Théâtre et spectacles	96	203	226	302	94	13	0	0	2	10	17
Tout spectacle	189	302	429	330	109	158	76	217	145	332	411

Sources : Drac et Région Paca

D'autres structures, scènes nationales et/ou scènes conventionnées et/ou pôles de développement culturel ont une programmation davantage éclectique. Malgré une prédominance de représentations tournées vers le théâtre et spectacles, ces structures sont celles qui proposent le plus de représentations pluridisciplinaires. Elles accueillent également dans leur équipement une part non négligeable de programmation des arts de la rue. Les représentations en danse y sont également davantage présentes au regard des autres équipements.

### La programmation



## Les déclarants du Centre National de la chanson des Variétés et du jazz

Tout organisateur d'un spectacle de variétés à statut public ou privé, associatif ou commercial, même s'il ne détient pas la licence d'entrepreneur de spectacles, est redevable de la taxe. Sont également concernés ceux que l'on désigne comme « organisateurs occasionnels » parmi lesquels on retrouve souvent des comités des fêtes, offices de tourisme, entreprises d'évènementiel, foires et expositions, etc. La taxe est perçue au taux de 3,5% sur la billetterie, hors TVA, des spectacles (donc répercutée sur le prix du billet) ou, en cas de représentation gratuite, sur le prix de vente du spectacle.

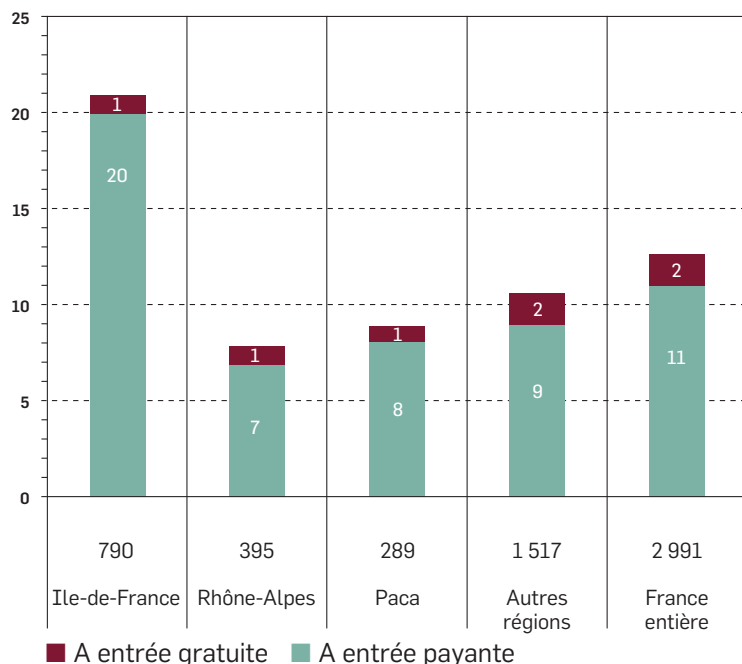
Les spectacles assujettis, considérés comme spectacles de variétés comprennent : la chanson, la comédie musicale, le jazz, blues et musiques improvisées, le pop rock et

genres assimilés, le rap, hip-hop, reggae et genres assimilés, les musiques électroniques, les musiques du monde, l'humour (musical, non musical, sketches, one man show, etc), les spectacles sur glace, aquatiques, illusionnistes, danses et attractions visuelles.

Le Cnv a recensé 289 déclarants en région Paca pour 2007, soit 13% de l'ensemble des déclarants au niveau de la France entière. Le nombre moyen de représentations par déclarant en région est inférieur de près de 1/3 à celui de la moyenne nationale. Si Paca compte également une moyenne de représentations par déclarant nettement inférieure à l'Ile-de-France, elle devance sensiblement Rhône-Alpes.

Concernant les genres, on constate une prédominance de spectacles de chanson et d'humour, selon la nomenclature du Cnv.

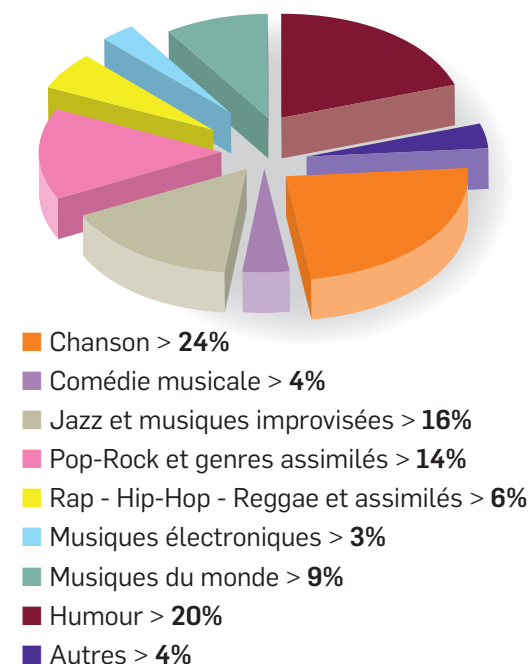
### Moyenne de représentations par déclarant en 2007



Source : Centre National de la chanson des Variétés et du jazz

**SOURCE**  
 Le Centre National de la chanson des Variétés et du jazz est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Sa mission principale est de soutenir le secteur de la Chanson, des Variétés et du Jazz grâce aux fonds collectés par la perception de la taxe sur les spectacles de variétés. Le Cnv propose une présentation régionale de ses statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles à partir des données collectées à l'occasion de la perception de la taxe fiscale sur la billetterie des spectacles.

### Représentations déclarées par genre de spectacle en Paca en 2007



Source : Centre National de la chanson des Variétés et du jazz

## CHAPITRE 2 > Les activités de formation

### Quelles sont les principales caractéristiques de l'offre de formation spécifique au secteur du spectacle en Paca ?

Il existe d'une part, une offre de formation certifiée, sanctionnée par un diplôme ou titre, et d'autre part une offre de formation qualifiante. Cette dernière, proposée par une multitude de structures (établissements publics, associations...), revêt un caractère à la fois hétérogène et mouvant, ce qui en rend son repérage difficilement exhaustif.

Le panorama des formations, présenté dans ce rapport, recouvre une offre tournée de façon spécifique vers les métiers artistiques ou techniques du secteur du spectacle vivant, ainsi qu'une offre relevant de l'environnement culturel (droit, gestion, administration, médiation, communication). Il se réfère à l'enseignement de niveau secondaire et supérieur sans aborder les matières artistiques enseignées au primaire, collège et lycée car elles y ont un statut d'option qui n'engage pas obligatoirement une orientation professionnelle.

### Quels enjeux sous-tendent la formation professionnelle continue pour le secteur du spectacle et pour le territoire régional ?

La formation professionnelle continue présente des enjeux importants en France depuis quelques années, où la notion de "droit à la formation tout au long de la vie" est largement véhiculée. La "sécurisation des parcours professionnels" a pour objectif la qualification de la personne, l'adaptation permanente à son outil de travail et à ses évolutions technologiques, mais pose aussi la question de l'accompagnement des personnes dans la construction de leur parcours, durant lequel peuvent se poser des problématiques de reconversion, de santé au travail, de développement des compétences, de passerelles vers un autre secteur, etc...

Pour le secteur du spectacle vivant en particulier, la crise de l'intermittence de 2003 a mis en lumière l'urgence d'une action concertée entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sur la question de la professionnalisation des salariés et des employeurs. Sécuriser les parcours dans un secteur précarisé, anticiper les évolutions, envisager les reconversions, valider sa formation "de terrain" en regard des diplômes, obtenir des équivalences, autant de réflexions sur lesquelles les pouvoirs publics et les partenaires sociaux travaillent plus particulièrement depuis 2003.



La Région PACA  
LOOP © FRANÇOIS GUERY

## Comment cela se traduit-il pour la région Paca ?

En région Paca, ces constats ont conduit l'ensemble des partenaires à engager une démarche concertée visant, dans une responsabilité partagée et dans le respect des compétences de chacun, à instaurer une stratégie globale de leurs politiques en faveur des parcours professionnels. À travers une démarche de contractualisation, il s'agit de développer une approche intégrée du soutien à l'emploi et du développement de la formation continue.

C'est dans cet esprit qu'un Accord cadre quadripartite entre l'Etat, la Région, les syndicats employeurs et les syndicats salariés a été signé le 2 juin 2008. Cet accord se traduit par la mise en place d'un plan d'action annuel décliné autour de 3 grandes thématiques : l'observation, la convergence des politiques de formation professionnelle, l'amélioration de la qualité de l'emploi. Il n'est pas anodin de noter que ce type d'accord cadre est signé sur des secteurs considérés comme stratégiques pour le territoire. En Paca, les autres accords concernent les métiers de l'hôtellerie - restauration, du Btp, des industries agro-alimentaires, du transport-logistique, de la plaisance - grande plaisance, et de la chimie - plasturgie. L'Opc de la branche, l'Afdas, est directement associé à cette réflexion, et vient d'ailleurs de signer dans ce cadre une convention avec la Région Paca, qui identifie des actions concrètes de soutien à la branche à travers des actions visant à une meilleure qualification du secteur.

## Dans une démarche d'observation, quelles sources mobiliser pour mesurer l'engagement en faveur de la formation professionnelle ?

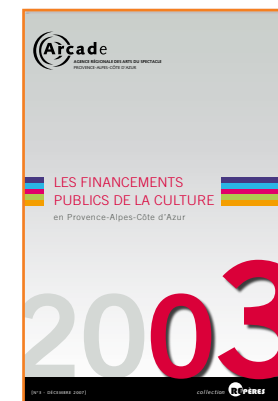
Il convient d'abord de travailler sur le dénombrement des formations certifiantes qui permet de mettre en lumière le nombre relativement important de diplômes, notamment dans les domaines du management et de l'administration culturelle. Il serait intéressant sur ces données, d'analyser plus finement les parcours de ces diplômés, leur insertion sur le marché du travail. Cela nécessiterait de mettre en place des outils d'observation en partenariat avec les Universités et les organismes de formation.

Deux autres indicateurs ont été mobilisés. Le premier indicateur a pour source les données de l'Afdas, qui permettent de mesurer la façon dont les entreprises du spectacle et leurs salariés se saisissent de leur droit à la formation continue. Le deuxième indicateur porte sur les financements de la formation, à travers une lecture des financements publics de la formation via l'enquête de 2003 menée par l'Arcade.

## Quelles tendances sont à retenir ?

L'enquête de 2003 sur les financements publics a permis une lecture fine des dépenses de l'Etat, de la Région et des Départements affectées aux actions de formation (initiale, supérieure, continue) pour le secteur du spectacle vivant. L'effort global s'élevait à 12 millions d'euros, soit 12,4% des dépenses totales pour le secteur.

Puis, les données Afdas pour l'année 2007 présentent pour la formation professionnelle continue, une évolution à la hausse du nombre d'établissements cotisants. Ceci étant le nombre de stagiaires a stagné, avec une légère baisse du nombre de salariés « permanents » et une hausse légère du nombre de salariés intermittents. Parmi les stagiaires intermittents, les artistes sont légèrement plus nombreux que les techniciens (53% d'artistes en 2007 contre 51% en 2005). Pour l'année 2007, nous pouvons également apporter des indications concernant l'âge des stagiaires : 39% ont entre 30 et 39 ans quelle que soit la catégorie d'emploi, suivis par les 40-49 ans (27%). Par ailleurs, on constate en toute logique une forte concentration de stagiaires intermittents ayant suivi des formations propres au cœur de métier du secteur (pratique musicale et vocale, art dramatique...), alors que les stagiaires salariés permanents sont davantage formés aux fonctions de l'entreprises (langues, sécurité...). En terme de dispositifs d'accès, le plan de formation est le plus usité ; 93% des stagiaires y ont recours. À noter que le Dif, le contrat et la période de professionnalisation sont plus utilisés dans le secteur du spectacle par rapport à l'ensemble des secteurs d'activités.



## L'offre de formation

### Note méthodologique

La lecture de l'offre de formation proposée dans ce rapport se fait avec une entrée par secteur ; les secteurs artistiques (musique, danse, théâtre - arts de la rue - arts du cirque), technique (son, éclairage, régie, machinerie), et environnement culturel (droit, gestion, administration, médiation, communication). Pour chaque niveau diplômant (enseignement secondaire et supérieur), la précision de la tutelle est donnée (Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche et/ou Culture).

Ont été exclues de ce panorama les formations à la fabrication des instruments et des matériels, les formations professionnelles aux métiers connexes des activités du spectacle vivant (disque, radio...), et les formations techniques générales de base (peinture, décoration...).

Concernant la formation professionnelle (initiale et continue), nous avons retenu l'offre de formation certifiée, relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de la Culture ou encore des organismes de formation. Le terme certification désigne une validation par un diplôme délivré au nom d'un ministère, ou par un titre délivré par un établissement, public ou privé, et inscrit au Rncp.

Concernant les certificats de qualification professionnelle (Cqp), qui sont des certifications élaborées et délivrées par les branches professionnelles, il n'en existe pas à ce jour dans le spectacle vivant. Un accord-cadre portant création de Cqp pour le spectacle vivant a été signé par les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés de la branche le 11 décembre 2007. Il a été étendu par arrêté du 10 octobre 2008.

L'offre de formation professionnelle continue en terme de cursus courts, stages, séminaires etc... est riche et mouvante. Nous vous proposons quelques liens d'information :

**Site de l'Afdas** : recherche d'organismes par domaine de compétence et zone géographique  
[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

**Site de l'Arcade** : Agenda des stages et Fiches métier et formation  
[www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)

**Site de la région Paca**  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

**Site du Carif - Espace compétences**  
[www.espace-competences.org](http://www.espace-competences.org)

Les bases de données et sites Internet des organismes et institutions suivants ont été exploités afin de constituer ce panorama des formations en région Paca :

> **Commission paritaire nationale emploi-formation spectacle vivant**  
[www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)

> **Ministère de la Jeunesse et des Sports**  
[www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

> **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

> **Ministère de l'Éducation Nationale**  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

> **Ministère de la Culture et de la Communication**  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

> **Répertoire national de certification professionnelle**  
[www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

> **Céreq – base Reflet**  
[www.cereq.fr/Reflet.htm](http://www.cereq.fr/Reflet.htm)

> **Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice**  
[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)  
[www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr)

> **Drac Paca**  
[www.paca.culture.gouv.fr](http://www.paca.culture.gouv.fr)

> **Onisep Paca**  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

## PRÉSENTATION PAR SECTEUR

### Secteurs artistiques

(MUSIQUE, THÉÂTRE - ARTS DE LA RUE - ARTS DE LA PISTE, DANSE)

#### MUSIQUE

---

##### > TUTELLE EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

---

###### **Enseignement secondaire**

###### **Baccalauréat Littéraire, spécialité musique (5 heures)**

- > Lycée A. Briand (Gap)
- > Lycée Carnot (Cannes)
- > Lycée international (Valbonne)
- > Lycée G. Apollinaire (Nice)
- > Lycée Vauvenargues (Aix-en-Provence)
- > Lycée Montgrand (Marseille)
- > Lycée d'Urville (Toulon)
- > Lycée Aubanel (Avignon)
- > Lycée Alphonse Benoît (L'Isle-sur-la-Sorgue)

###### **Baccalauréat Techniques de la musique et de la danse, option instrument**

- > Lycée Thiers (Marseille)
- > École supérieure de danse Rosella Hightower (Cannes)
- > Lycée Masséna (Nice)

###### **Enseignement supérieur**

---

###### NIVEAU III

###### **Du Composition instrumentale, électroacoustique et nouvelles technologies**

- > Université de Nice

###### NIVEAU II

**Licence Musique** > Université de Provence

**Licence Musique et musicologie** > Université de Nice

###### NIVEAU I

**Master recherche Théorie et pratique des arts, parcours musique et musicologie**

- > Université de Provence

**Master recherche Théories et pratiques des arts, spécialité études musicales**

- > Université de Nice

**Master Théories et pratiques des arts : ethnomusicologie** > Université de Nice

**Doctorat Musique, École doctorale Langues, Lettres et Arts** > Université de Provence

**Doctorat Arts domaine musique, École doctorale Lettres, sciences humaines et sociales** > Université de Nice

---

##### > TUTELLE CULTURE

---

###### **Enseignement secondaire**

###### **Diplôme d'études musicales (Dem)**

- > Conservatoire de Marseille Pierre Barbizet
- > Conservatoire Darius Milhaud (Aix-en-Provence)
- > Conservatoire départemental de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes-de-Haute-Provence (Digne-les-Bains)
- > Conservatoire de Nice
- > Conservatoire de Toulon Provence Méditerranée
- > Conservatoire de musique, danse et théâtre du Grand Avignon
- > Conservatoire de musique et de danse de Gap
- > Pro-Musica (Monteux) en partenariat avec le Conservatoire d'Avignon

###### **Certificat de fin d'études musicales (Cfem)**

- > Conservatoire de musique, danse et théâtre du Grand Avignon
- > Conservatoire de Marseille Pierre Barbizet
- > Conservatoire Darius Milhaud (Aix-en-Provence)
- > Conservatoire départemental de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes-de-Haute-Provence (Digne-les-Bains)
- > Conservatoire de musique et de danse de Gap
- > Conservatoire de Toulon Provence Méditerranée

###### **Enseignement supérieur**

---

###### NIVEAU III

###### **Diplôme d'Etat de professeur de musique**

- > Cefedem Sud (Aubagne)

---

##### > DOUBLE TUTELLE

---

###### **Enseignement supérieur**

---

###### NIVEAU III

###### **Diplôme universitaire de musicien intervenant (Dumi)**

- > Centre de formation de musiciens intervenants - Cfmi d'Aix / Université de Provence

## THÉÂTRE – ARTS DE LA RUE – ARTS DU CIRQUE

### > TUTELLE EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

#### **Enseignement secondaire**

##### **Baccalauréat littéraire spécialité théâtre – expression dramatique (5 heures)**

- > Lycée J. Cocteau (Miramas)
- > Lycée J. Moulin (Draguignan)
- > Lycée Frédéric Mistral (Avignon)
- > Lycée Ph. De Girard (Avignon)
- > Lycée Bristol (Cannes)
- > Lycée Paul Cézanne (Aix-en-Provence)
- > Lycée Marseillevéyre (Marseille)
- > Lycée A. Artaud (Marseille)

#### **Enseignement supérieur**

##### NIVEAU III

##### **Deust formation de base aux métiers du théâtre**

- > Université de Provence

##### **Du formation de base aux métiers du théâtre**

- > Université de Provence

##### NIVEAU II

##### **Licence Arts : théâtre et danse, parcours études théâtrales ou enseignement du théâtre**

- > Université de Nice

##### **Licence Théorie et pratique des arts de la scène**

- > Université de Provence

##### **Licence Etudes théâtrales**

- > Université d'Avignon

##### NIVEAU I

##### **Master recherche Histoire et théorie du phénomène théâtral**

- > Université de Provence

##### **Master recherche Théories et pratiques des arts, spécialité études théâtrales**

- > Université de Nice

##### **Master Théories et pratiques des arts : ethnoscéologie**

- > Université de Nice

##### **Master recherche Lettres et langues, spécialité théâtre et représentation**

- > Université d'Avignon

##### **Master professionnel Lettres parcours dramaturgie et écriture scénique**

- > Université de Provence

##### **Doctorat théâtre (théâtre et festival d'Avignon, théâtre et minorités)**

- > École doctorale Espace, temps et pouvoirs, pratiques culturelles, Laboratoire Identité-culturelle, textes et théâtralité, Université d'Avignon

##### **Doctorat Arts, domaine théâtre**

- > École doctorale Lettres, sciences humaines et sociales, Université de Nice

### > TUTELLE CULTURE

#### **Enseignement secondaire**

##### **Diplôme d'études théâtrales (Det)**

- > Conservatoire de musique, danse et théâtre du Grand Avignon
- > Conservatoire de Nice

#### **Enseignement supérieur**

##### **Diplôme national supérieur professionnel de comédien (Dnsp)**

- > École régionale d'acteurs de Cannes (Cannes et Marseille)



## DANSE

### > TUTELLE EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

#### **Enseignement secondaire**

##### **Baccalauréat Littéraire spécialité danse**

- > Lycée Paul Cézanne (Aix-en-Provence)
- > Lycée Beaussier (La Seyne-sur-mer)
- > Lycée Frédéric Mistral (Avignon)

##### **Baccalauréat Techniques de la musique et de la danse, option danse**

- > Lycée Masséna (Nice)

#### **Enseignement supérieur**

##### NIVEAU II

##### **Licence Arts : théâtre et danse, parcours études en danse ou enseignement de la danse**

- > Université de Nice

##### NIVEAU I

##### **Master recherche Théories et pratiques des arts, spécialité études en danse**

- > Université de Nice

##### **Master Théories et pratiques des arts : ethnochoréologie** > Université de Nice

##### **Doctorat Arts, domaine danse**

- > École doctorale Lettres, sciences humaines et sociales, Université de Nice

### > TUTELLE CULTURE

#### **Enseignement secondaire**

##### **Certificat d'études chorégraphiques (Cec)**

- > Conservatoire de musique, danse et théâtre du Grand Avignon
- > Conservatoire Darius Milhaud (Aix-en-Provence)
- > Conservatoire départemental de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes-de-Haute-Provence (Digne-les-Bains)
- > École nationale supérieure de danse (Marseille)
- > Conservatoire de musique et de danse de Gap
- > Conservatoire de Toulon Provence Méditerranée

##### **Diplôme d'études chorégraphiques (Dec)**

- > Conservatoire Darius Milhaud (Aix-en-Provence)

- > Conservatoire départemental de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes-de-Haute-Provence (Digne-les-Bains)
- > Conservatoire de Nice
- > Conservatoire de Toulon Provence Méditerranée

#### **Enseignement supérieur**

##### NIVEAU III

##### **Diplôme d'Etat de professeur de danse option danse classique**

- > Studios du cours (Marseille)
- > Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (Aix-en-Provence)
- > École supérieure de danse Rosella Hightower (Cannes)

##### **Diplôme d'Etat de professeur de danse option danse contemporaine**

- > Studios du cours (Marseille)
- > École supérieure de danse Rosella Hightower (Cannes)
- > Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse - Cafedanse (Aix-en-Provence)

##### **Diplôme d'Etat de professeur de danse option danse jazz**

- > Studios du cours (Marseille)
- > École supérieure de danse Rosella Hightower (Cannes)
- > Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (Aix-en-Provence)
- > Centre de formation professionnelle et d'études supérieures en danse – Off jazz ( Nice)



## Secteur environnement culturel

(DROIT, GESTION, ADMINISTRATION, MÉDIATION, COMMUNICATION)

### > TUTELLE EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

#### *Enseignement supérieur*

##### NIVEAU III

**Du Ethnorythmes – Musiques et danses du monde : connaissances des patrimoines et projets culturels**

> Université de Nice

**Du Compétences spécifiques et dynamique professionnelle du manager**

> Université Paul Cézanne, Impgt d'Aix

##### NIVEAU II

- INFORMATION – COMMUNICATION

**Licence Information et Communication, parcours cinéma, festival et événement culturel**

> Université d'Avignon

**Licence Information – Communication, parcours Innovation et management de projet : culture et environnement**

> Université de Provence

**Licence professionnelle activités et techniques de communication, spécialité communication événementielle**

> Université de Nice, Iut de Nice

- GESTION

**Licence professionnelle Conception et mise en œuvre de projets culturels**

> Université de Provence (formation à distance exclusivement en formation continue)

**Licence professionnelle Activités culturelles et artistiques, Management des projets artistiques et culturels**

> Université du Toulon (ouverture en 2009)

**Licence Gestion, parcours Management général et administration des institutions culturelles**

> Université Paul Cézanne, Iup d'Arles

##### NIVEAU I

MASTERS PROFESSIONNELS

- MÉDIATION

**Master Arts, spécialité Médiation culturelle de l'art, filières arts plastiques, théâtre et arts de la scène, poésie et littérature, musique**

> Université de Provence

- INFORMATION-COMMUNICATION

**Master Information-Communication, spécialité Communication des organisations, spécialité Métiers de l'expertise et de la recherche en information, communication et TIC**

> Université de Provence

**Master Information, Communication et Culture, spécialité Ingénierie de la création multimédia et direction artistique de projets**

> Université de Nice

**Master Information, Communication et Culture, spécialité Médiation et ingénierie culturelles (muséologie, arts actuels et patrimoine)**

> Université de Nice

**Master Stratégie du développement culturel, spécialité Publics de la culture et communication (festivals, cinémas, télévision, événements), spécialité Médiations de la culture et du patrimoine (expositions, médias informatisés, muséologie, évaluation)**

> Université d'Avignon

- GESTION

**Master Administration des institutions culturelles, filière Collectivités territoriales et associations, filière Industries culturelles**

> Université Paul Cézanne, Iup d'Arles

**Master Gestion-Management public, spécialité Management des organisations et des manifestations culturelles**

> Université Paul Cézanne, Impgt d'Aix-en-Provence

**MS et M.Sc. Entertainment & Media Management**

> Euromed Marseille Ecole de Management

- DROIT

**Master Droit et politiques des professions et activités artistiques**

> Université Paul Cézanne

**Master Droit de la culture et de la communication, spécialité Droit des médias et des télécommunications, parcours Droit des médias, parcours Droit des télécommunications**

> Université Paul Cézanne

**Master Droit des affaires, spécialité Droit des créations immatérielles et nouvelles technologies**

> Université Paul Cézanne

**Master Droit des affaires, spécialité Propriété intellectuelle et nouvelles technologies**

> Université Paul Cézanne

MASTERS RECHERCHE

- MÉDIATION

**Master Arts, spécialité Médiation culturelle de l'art, filières arts plastiques, théâtre et arts de la scène, poésie et littérature, musique**

> Université de Provence

- INFORMATION-COMMUNICATION

**Master Information, Communication, spécialité Dispositifs sociotechniques d'information et de communication (Distic)**

> Institut Ingémédia, Université de Toulon

**Master Sciences de la culture et de la communication**

> Université d'Avignon

- DROIT

**Master Droit, économie, gestion, spécialité Droit des biens culturels**

> Université d'Avignon

**Master Droit des affaires, spécialité Propriété intellectuelle et nouvelles technologies**

> Université Paul Cézanne

**Master Droit de la culture et de la communication, spécialité Droit des médias et des télécommunications, parcours Droit des médias**

> Université Paul Cézanne

## Secteur technique

(SON, ÉCLAIRAGE, RÉGIE, MACHINERIE, COSTUME)

### > TUTELLE EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

#### Enseignement supérieur

NIVEAU III

**Bts audiovisuel option image, son, montage, exploitation ou gestion de production**

> Lycée Carnot (Cannes)

> Les Ateliers de l'image et du son (Marseille)

> Groupe Studio M (Marseille)

**Bts design d'espace**

> Lycée Denis Diderot (Marseille)

> Lycée Marie Curie (Marseille)

> CCI du Var (Toulon)

> Orbicom (Villeneuve-Loubet)

> Pro Artigraph (Nice)

> Groupe Studio M (Marseille)

> Lp Célony (Aix-en-Provence)

> Ilec (Nice)

NIVEAU II

**Licence Sciences et Technologies, mention Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son**

> Université de Provence

**Licence professionnelle Techniques et activités de l'image et du son, spécialité pratiques multimédia instrumentales chorégraphiques et théâtrales (Pmict), spécialité convergence Internet audiovisuel numérique (Cian), spécialité nouvelles technologies sonores (Nts)**

> Université de Toulon, Institut Ingémédia

NIVEAU I

**Master professionnel Sciences et Technologies, mention Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son, spécialité musique pour l'image**

> Université de Provence

**Master recherche Mécanique, physique et ingénierie, spécialité Acoustique**

> Cnrs / Laboratoire de mécanique et d'acoustique

**Doctorat Acoustique, axe Sons**

Physique des instruments de musique

Modélisation, synthèse et contrôle des signaux sonores et musicaux

Informatique musicale : synthèse, effets audio-numériques, interprétation

Acoustique perceptive et qualité de l'environnement

> Cnrs / Laboratoire de mécanique et d'acoustique

### > TUTELLE CULTURE

NIVEAU V

**Brevet de technicien du son**

> Imfp (Salon-de-Provence)

**Brevet d'études professionnelles (Bep) métiers de la mode et industries connexes option couture flou**

> Lycée des métiers de la mode et du costume de spectacle (Cannes)

NIVEAU IV

**Diplôme de technicien Métiers du spectacle option technique de l'habillement**

> Lycée des métiers de la mode et du costume de spectacle (Cannes)

**Diplôme des métiers d'art (Dma) option costumier réalisateur**

> Lycée des métiers de la mode et du costume de spectacle (Cannes)

**Diplôme de technicien du son**

**Diplôme d'assistant ingénieur du son**

> Imfp (Salon-de-Provence)

### > DOUBLE TUTELLE

NIVEAU I

**Master professionnel Stratégie du développement culturel option Directeur technique**

> Ists - Université d'Avignon

### > TITRES INSCRITS AU RNCP

NIVEAU IV

**Titre d'ébéniste**

> Ecole supérieure d'ébénisterie d'Avignon (Esea)

NIVEAU III

**Titre de régisseur du spectacle**

**Titre de chef machiniste du spectacle vivant**

> Ists (Avignon)

**Titre de technicien supérieur en communication audiovisuelle**

> Centre audiovisuel départemental pour l'animation socio-éducative - Cadase (Toulon)

NIVEAU I

**Titre de directeur technique des entreprises de spectacle vivant**

> Ists (Avignon)

**Titre de réalisateur numérique**

> Supinfocom (Arles)

## En savoir plus

Etat des lieux des cycles spécialisés et d'orientation professionnelle musique-danse-théâtre en Paca, Arcade, février 2006.

En téléchargement sur le site

[www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)

## La formation professionnelle continue

Tous les salariés peuvent suivre, au cours de leur vie professionnelle, des actions de formation professionnelle continue, notamment grâce à la Loi du 4 mai 2004 qui introduit la notion « de droit à la formation tout au long de la vie ». Le départ en formation s'inscrit soit dans le cadre du plan de formation de l'entreprise (Pdf), soit dans le cadre du droit individuel à la formation (Dif), soit encore dans le cadre de congés individuels (Cif, Cbc, Cvae). Il existe également des mesures d'accès à la formation pour les agents de la fonction publique, les non-salariés et les demandeurs d'emploi (contrat de professionnalisation...). Cette partie est consacrée aux établissements cotisants et aux stagiaires du secteur du spectacle, qu'ils soient salariés permanents ou intermittents, ainsi qu'aux formations suivies et financées par l'Afdas<sup>1</sup> en 2007.



Le **plan de formation** (Pdf) est constitué de trois catégories d'actions de formation ; les actions d'adaptation au poste de travail, les actions de formation liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi, et les actions de développement des compétences. Mis en œuvre à l'initiative de l'employeur, les stages qui entrent dans le Pdf peuvent bénéficier à tous les salariés en Cdi ou en Cdd et concernent aussi bien toute action de formation que la validation des acquis de l'expérience (Vae) ou les bilans de compétences.

Le **droit individuel à la formation** (Dif) est un dispositif qui permet de constituer un capital formation utilisable à l'initiative du salarié, en accord avec l'employeur. Tous les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée sont concernés, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le **congé individuel de formation** (Cif) est le droit, pour tout salarié, de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation indépendamment de sa participation aux stages compris dans le Pdf de l'entreprise. Il permet de se perfectionner professionnellement, de changer d'activité ou de secteur professionnel, d'acquérir une nouvelle qualification ou une qualification supérieure.



LA FACADIX  
A LA POURSUITE DU VENT © ROUGE ELÉA

Le **bilan de compétences** est l'analyse des compétences professionnelles et personnelles. Il permet de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

La **validation des acquis de l'expérience** permet la reconnaissance officielle d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, par l'obtention de tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle.

La **période de professionnalisation** a pour objet de favoriser, par des actions de formation, le maintien dans l'emploi des salariés en Cdi. Elle peut notamment permettre d'élargir le champ de compétences par l'acquisition d'une nouvelle qualification.

Le **contrat de professionnalisation** a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de publics ciblés, en organisant une alternance entreprise / formation. Les branches professionnelles ont défini des modalités particulières de mise en œuvre.

1) L'Afdas est à la fois Opca (organisme paritaire collecteur agréé), Opacif (Organisme paritaire collecteur agréé gestionnaire du congé Individuel de formation) et direction de la formation des intermittents du spectacle.

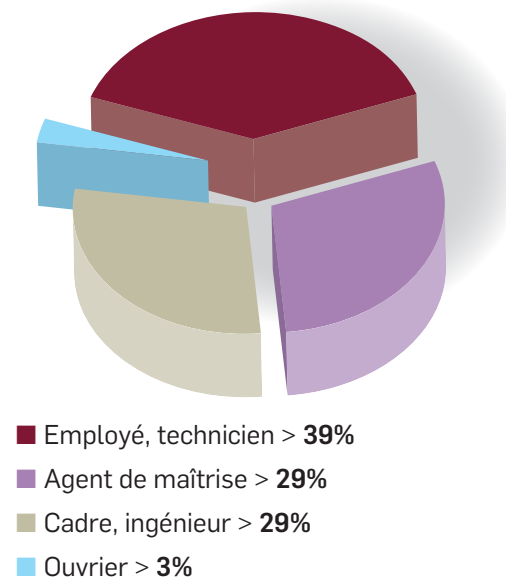
## 2 000 STAGIAIRES GÉRÉS PAR L'AFDAS EN 2007

En 2007 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 902 établissements<sup>1</sup> du spectacle ont cotisé à l'Afdas. Parmi eux 78% sont des établissements du spectacle vivant. Le nombre moyen de stagiaires "salariés permanents" par établissement est nettement moins élevé dans le spectacle vivant (0,56) que dans l'audiovisuel (0,92). Cela est notamment dû au fait que les établissements cotisants dans ce secteur sont de petite taille ; 96% ont des effectifs de moins de 10 salariés. Si le nombre total d'établissements cotisants a augmenté depuis 2005 (+11%), le nombre de stagiaires lui n'a pas évolué (2 011 stagiaires en 2005). Parmi leurs salariés, qu'ils soient permanents ou intermittents, 2 002 stagiaires ont été gérés par l'Afdas au cours de l'année.

60% des stagiaires sont des salariés permanents et 40% des salariés intermittents. Sans grande surprise, plus de la moitié des stagiaires proviennent du département des Bouches-du-Rhône (61%). La répartition des stagiaires par profession montre qu'un tiers des stagiaires "salariés permanents" sont des cadres ou ingénieurs et que près de la moitié des stagiaires intermittents sont des techniciens de l'audiovisuel ou du spectacle vivant. La répartition des stagiaires par tranches d'âge diffère légèrement entre les stagiaires permanents et intermittents ; les stagiaires de moins de 25 ans et les "séniors" sont plus nombreux chez les permanents.

1) Le financement de la formation professionnelle continue est une obligation, pour toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié. Les taux de contribution sont variables selon sa taille et le secteur d'activité de l'entreprise.

**Les stagiaires "salariés permanents" en Paca en 2007**



Source : Afdas

**SOURCE**  
L'Afdas est un fonds d'assurance formation qui gère, au niveau national, l'ensemble du dispositif de la formation professionnelle des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité et des loisirs. Les informations publiées ici portent sur le champ du spectacle et ne reflètent donc que partiellement les activités de l'Afdas. Les stagiaires sont les salariés qui ont bénéficié au cours de l'année d'une formation financée par l'Afdas. Il peut s'agir de salariés permanents d'entreprises du spectacle ou d'intermittents remplissant certaines conditions (au moins 48 cachets sur deux ans d'activité).

### Répartition départementale

Secteur du spectacle - 2007	Etablissements cotisants	Stagiaires "salariés permanents"	Stagiaires intermittents du spectacle	Total stagiaires
Alpes-de-Haute-Provence	48	8	17	25
Hautes-Alpes	49	23	1	24
Alpes-Maritimes	344	173	163	336
Bouches-du-Rhône	977	755	476	1 231
Var	241	105	69	174
Vaucluse	243	144	68	212
<b>Paca</b>	<b>1 902</b>	<b>1 208</b>	<b>794</b>	<b>2 002</b>

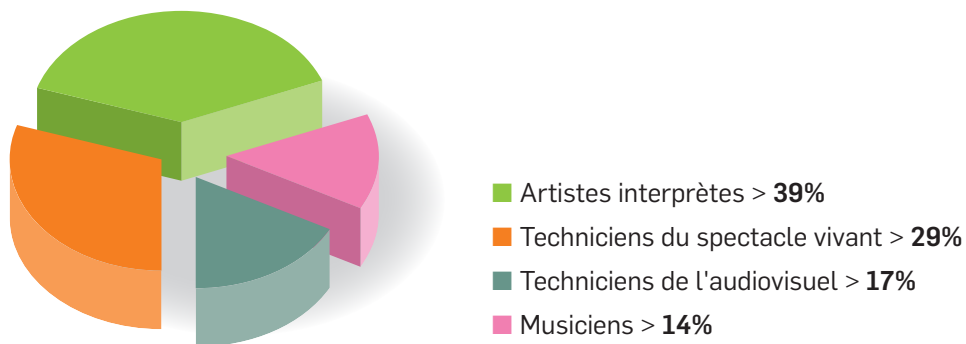
Source : Afdas

**Répartition des stagiaires par tranches d'âge**

Secteur du spectacle - 2007	moins de 25 ans	de 26 à 29 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +	Total
Stagiaires "salariés permanents"	9%	17%	38%	25%	11%	100%
Stagiaires intermittents	3%	16%	42%	30%	10%	100%
<b>Total</b>	<b>6%</b>	<b>16%</b>	<b>39%</b>	<b>27%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>

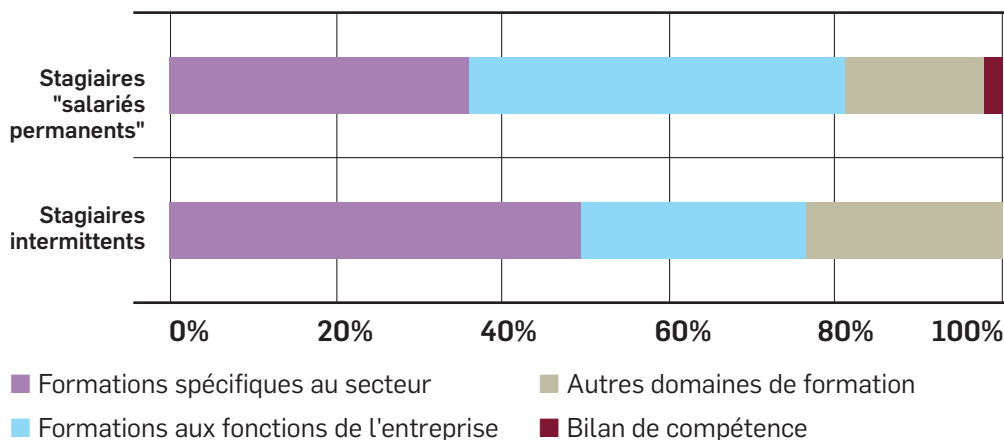
Source : Afdas

**Les stagiaires intermittents du spectacle en Paca en 2007**



Source : Afdas

**Répartition des stagiaires par type de formation**



Source : Afdas

**DOMAINES DES FORMATIONS**

L'analyse des domaines des formations suivies en 2007 permet de distinguer les formations relevant du cœur de métier du secteur (artistiques et techniques) de celles relevant des fonctions de l'entreprise, voir de domaines différents.

La répartition de ces types de formation diffère largement selon le statut du stagiaire. En effet, si la moitié des stagiaires intermittents ont suivi des formations qui concernent le cœur de l'activité artistique, ils ne sont que 36 % parmi les stagiaires « salariés permanents».

Ce constat s'explique par le poids important de deux cadres d'emploi dans le spectacle ; les emplois administratifs sont le plus souvent des emplois permanents tandis que les professionnels artistiques et techniques sont pour la plupart des intermittents.

C'est ainsi que l'on retrouve parmi les formations suivies, des domaines tels que l'art dramatique, la pratique musicale et vocale et les techniques du spectacle pour les stagiaires intermittents, et l'administration pour les stagiaires « salariés permanents ».

**Les domaines de formation regroupés**

Secteur du spectacle 2007	Formations spécifiques au secteur	Formations aux fonctions de l'entreprise
<b>Nbre de stagiaires intermittents par domaine</b>	108 Art dramatique, 77 Pratique musicale et vocale, 51 Techniques du spectacle, 33 Montage - Postproduction - Effets numériques, Autres*	119 Langues, 48 Sécurité - Secourisme, 24 Approvisionnement - Manutention, 23 Informatique
<b>Nbre de stagiaires "salariés permanents" par domaine</b>	215 Administration du spectacle, 47 Publication Assistée par Ordinateur, 40 Techniques multimedia, 38 Techniques du spectacle, Autres**	158 Sécurité-Secourisme, 123 Langues, 74 Comptabilité - Paie, 57 Bureautique, Autres***

Source : Afdas

\* 123 Autres : Son, Ecriture - Réalisation, Techniques multimédia, Administration du spectacle, Cirque - Arts de la rue - Marionnette, Danse  
 \*\* 92 Autres : Journalisme audiovisuel, Techniques radio, Techniques publicitaires, Administration - Gestion - Droit audiovisuel  
 \*\*\* 138 Autres : Commercial - Vente, Approvisionnement - Manutention, Informatique, Encadrement - Efficacité personnelle

## DISPOSITIFS D'ACCÈS À LA FORMATION

Toutes conditions d'emploi confondues et tous secteurs confondues, le plan de formation de l'entreprise est le mode d'accès le plus usité (93 % des stagiaires en 2007).

Le Dif, le contrat et la période de professionnalisation sont des dispositifs récents, créés suite à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social. Ils ont concerné 15% des stagiaires en 2007. Ce taux s'explique notamment par le nombre important de contrats aidés dans le secteur du spectacle, qui contiennent soit une obligation soit une recommandation d'accès à la formation<sup>1</sup>. Par comparaison, au niveau national en 2006, quel que soit le secteur d'activité, seulement 4,4% des entreprises et 0,4% des salariés y ont eu recours.

1) Les contrats d'avenir (Ca) prévoient obligatoirement des actions de formation, de validation des acquis de l'expérience ou d'accompagnement au profit des salariés. Ces actions sont également recommandées pour les salariés bénéficiaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (Cae), d'un contrat initiative emploi (Cie) ou d'un contrat insertion - revenu minimum d'activité (Ci-Rma). Source : circulaire Dgefp no 2005-24 du 30 juin 2005

### Modalités d'accès à la formation des stagiaires "salariés permanents"

	Pdf	Cif	Vae	Cp	Cbc	Total
Spectacle vivant	771	12	11	22	14	830
Audiovisuel et Cinéma	346	5	1	16	10	378
<b>Total</b>	<b>1 117</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>24</b>	<b>1 208</b>

Source : Afdas

### Modalités d'accès à la formation des stagiaires intermittents

	Artistes	Musiciens	Techniciens spectacle vivant	Techniciens cinéma audiovisuel	Total
Cif y compris bilan de compétences	9	10	18	4	41
Plan de Formation	300	101	224	128	753
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>111</b>	<b>242</b>	<b>132</b>	<b>794</b>

Source : Afdas

Pdf : plan de formation  
 Cbc : congé bilan de compétences  
 Cif : congé individuel de formation  
 Vae : validation des acquis de l'expérience  
 Cp : contrat de professionnalisation  
 Dif : droit individuel à la formation  
 Pp : période de professionnalisation

En juillet 2007, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives dans les différentes branches du spectacle ont signé un nouvel accord permettant aux intermittents du spectacle (Ids) de bénéficier d'un dispositif de formation global compatible avec leur emploi.

Ils peuvent ainsi bénéficier de droits à la formation similaires à ceux des salariés sous Cdd et Cdi de droit commun.

### Comparatif des droits à la formation IDS/permanents

Les dispositifs / Les publics	Permanents	Cdd	Ids
Plan de formation	Oui	Oui (pendant le contrat)	Oui
Cif – Vae – Cbc	Oui (si Cdi)	Oui (hors contrats)	Oui
Dif	Oui (non transférable, 120 h sur 6 ans)	Oui (non transférable)	Oui (transférable, 140H sans limite de temps)
Période de professionnalisation	Oui (si Cdi)	Non	Oui
Cif Cdd Dérogatoire (convention chômage)	Oui	Oui	Oui
Contrat de professionnalisation	Oui	Oui	Non

## LA COLLECTE DES OPCA AU NIVEAU NATIONAL

Les Opcas ont comptabilisé, en 2006, une collecte globale de 5 449 millions d'euros, soit une progression de + 6 % en un an.

1 446 174 entreprises employant plus de 16 millions de salariés ont effectué un versement libératoire au titre des contrats et périodes de professionnalisation et du droit individuel à la formation auprès d'un Opcas. Les entreprises de 500 salariés et plus, qui représentent moins de 1 % des entreprises cotisantes (constituées à près de 85 % d'entreprises de moins de dix salariés), sont à l'origine de plus de 40 % de la collecte des Opcas. La contribution moyenne est de 1 285 €.

### **Collecte comptabilisée par Opcas en 2006 (données en milliers d'euros)**

Opcas	Plan +10	Plan -10	Professionnalisation	Cif-Cdi	Cif-Cdd	Collecte totale	%
Afdas	66 626	10 465	36 457	13 526	13 625	143 698	2,64
Uniformation	81 695	19 963	43 065	17 546	10 192	172 462	3,16
<b>Total</b>	<b>2 375 343</b>	<b>376 683</b>	<b>1 839 806</b>	<b>683 599</b>	<b>173 852</b>	<b>5 449 283</b>	<b>100</b>

Source : Dgefp - Esf des Opcas

### **Charges de formation comptabilisées par Opcas en 2006 (données en milliers d'euros)**

Opcas	Plan +10	Plan -10	Professionnalisation	Cif-Cdi	Cif-Cdd	Collecte totale	%
Afdas	60 480	10 480	29 042	15 697	17 137	112 549	2,83
Uniformation	77 365	8 841	16 576	17 339	8 830	128 951	2,74
<b>Total</b>	<b>2 203 067</b>	<b>296 582</b>	<b>1 383 192</b>	<b>681 628</b>	<b>133 834</b>	<b>4 698 303</b>	<b>100</b>

Source : Dgefp - Esf des Opcas

Plan +10 : plan de formation des entreprises de plus de 10 salariés

Plan -10 : plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés

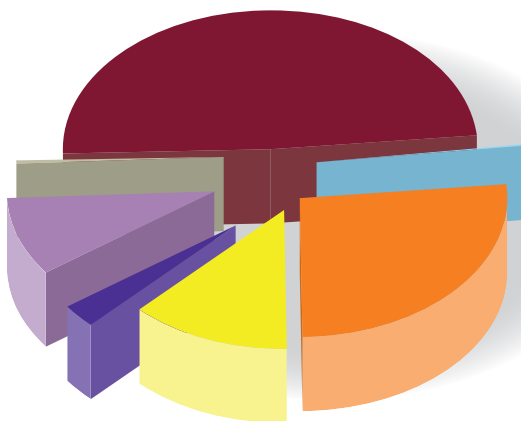
## Les financements publics de la formation

Les principaux financeurs de la formation professionnelle continue sont des financeurs publics tels que l'Etat et les Conseils régionaux, et des financeurs privés, les entreprises. Ces dernières, lorsqu'elles relèvent du secteur du spectacle, versent une cotisation auprès de l'Opca de la branche, l'Afdas en fonction de la masse salariale générée. Les données présentées dans cette partie sont extraites de l'enquête sur les financements publics de la culture menée par l'Arcade sur l'exercice budgétaire 2003 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### 12 MILLIONS D'EUROS POUR LA FORMATION / SPECTACLE VIVANT

#### Répartition des financements en fonctionnement par type d'action

(Etat - Région - Départements)



- Diffusion > **49,2%**
- Production, création > **26,4%**
- Formation > **12,4%**
- Action culturelle > **9,1%**
- Autres actions > **2,8%**
- Info, communication > **0,2%**
- Conservation patrimoniale > **0,04%**

Source : Financements publics culture 2003, Arcade

Les financements de l'Etat, la Région et les Départements en direction des actions de formation représentent 12,4% de l'ensemble des dépenses affectées au secteur du spectacle, derrière la diffusion et la production-création.

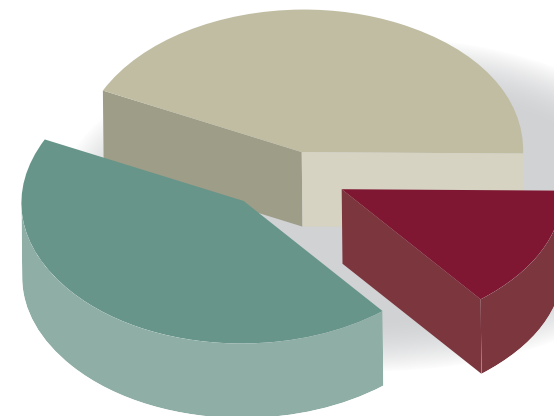
Sur un total de près de 1,5 millions d'euros en dépenses d'investissement, la Région intervient à hauteur de 80%. L'Etat et les Départements y contribuent respectivement à 13% et 8%.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le poids de la formation au sein des dépenses de spectacle vivant se situe aux alentours de 14% pour l'Etat et les Départements et de 7,5% pour la Région.

L'Etat et les Départements interviennent à la même hauteur sur la formation, aux alentours de 5,2 millions d'euros chacun. Regroupés, ils totalisent 86% des dépenses totales. Cependant ils n'interviennent pas sur les mêmes équipements : les Départements soutiennent davantage les collectivités et établissements publics, alors que les dépenses de l'Etat sont plus importantes pour les établissements d'enseignement général (formation supérieure) et les structures de formation professionnelle.

#### Les dépenses de fonctionnement pour la formation par type de financeur

(Etat - Région - Départements)



- Etat > **43%**
- Département > **43%**
- Région > **14%**

Source : Financements publics culture 2003, Arcade

## FORMATION INITIALE, SUPÉRIEURE, CONTINUE : DES FINANCEMENTS CIBLÉS SELON LE TYPE DE FINANCEUR

### 6,2 millions d'euros pour la formation initiale (dont l'enseignement spécialisé)

Il s'agit avant tout du financement des écoles de musique, et particulièrement des conservatoires à rayonnement régional et à rayonnement départemental. Le Département est le premier financeur de la formation initiale (84% de l'ensemble des dépenses de formation initiale). L'Etat est également présent, à hauteur de 30%, son intervention concernant le financement des écoles contrôlées.

### 3,6 millions d'euros pour la formation supérieure

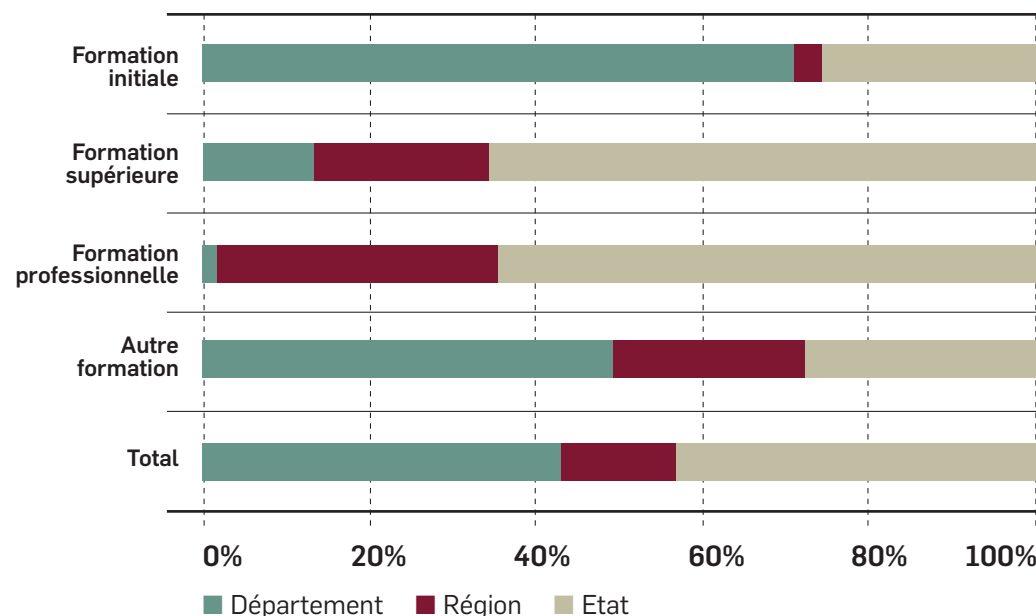
Ce financement est réparti de façon relativement uniforme entre la danse, la musique et le théâtre. Le financeur principal est l'Etat (66% de cette enveloppe) suivi par la Région (21%) et les Départements (13%).

**1,7 million d'euros pour la formation professionnelle continue**, portée avant tout par l'Etat (65%) et la Région (34%).

### 630 000 euros pour les autres actions de formation

Il s'agit de stages, master class, académies etc., avant tout portés par les Départements (50%).

Répartition des financements par type de formation et par financeur



Source : Financements publics culture 2003, Arcade

	Formation initiale	Formation supérieure	Formation professionnelle continue	Autre formation	Total
Départements	71%	13%	2%	49%	43%
Région	3%	21%	34%	23%	14%
Etat	26%	66%	65%	28%	43%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Financements publics culture 2003, Arcade

## Note

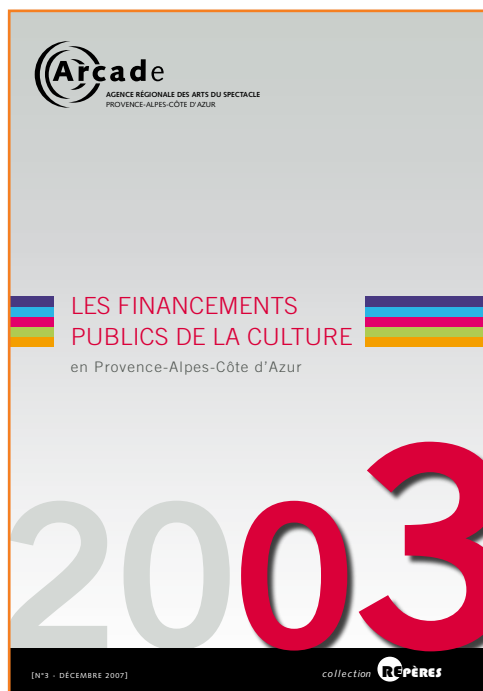
En vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique a été réformé : les établissements qui en sont chargés en matière d'enseignement initial relèvent désormais de l'initiative des collectivités territoriales. La Région est chargée plus spécifiquement de l'enseignement professionnel initial.

Depuis le décret du 12 octobre 2006, le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique distingue trois types d'établissements ;

- les conservatoires à rayonnement régional (Crr), qui se substituent aux anciens conservatoires nationaux de région (Cnr)
- les conservatoires à rayonnement départemental (Crd), qui se substituent aux anciennes écoles nationales de musique (Enm)
- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (Crci), qui se substituent aux anciennes écoles de musique agréées.

Ce classement permet aux établissements de bénéficier du label correspondant et soumet en contrepartie leur activité à un contrôle exercé par le Service de l'inspection et de l'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (Dmdts).

Source : Transmission et légitimation, mars 2007  
www.culture.gouv.fr/deps



## LA DÉCENTRALISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE

La formation professionnelle continue et l'apprentissage font partie historiquement des premières compétences décentralisées aux Régions. Plusieurs étapes se sont ainsi succédées :

1983-1993 : La loi du 7 janvier 1983 confère aux Régions une compétence de droit commun pour la mise en place des actions d'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Elles acquièrent la liberté d'élaborer leur politique de formation et d'apprentissage et de choisir leurs actions en lien avec leur mission de développement économique local.

1993-2002 : En 1993, la loi quinquennale du 20 décembre relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle confie aux Régions la formation continue en faveur des jeunes de moins de 26 ans.

Le transfert des programmes jeunes se fait en deux temps :

- le transfert total des actions qualifiantes concernant les jeunes de 16 à 25 ans (effectué en juin 1994)
- le transfert progressif (5 ans, jusqu'en décembre 1998) des actions de pré-qualification et d'insertion ainsi que des compétences du réseau d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des jeunes en matière de formation professionnelle.

La même loi quinquennale institue aussi un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes (Prdf).

2002-2004 : La loi de modernisation sociale et la loi relative à la démocratie de proximité étendent le Plan régional de formation à la formation des adultes. Des instances nouvelles de concertation entre les différents acteurs du champ sont créées : les Ccrefp (Comité de Coordination régionaux de l'emploi et de la Formation Professionnelle). Les Régions se voient transférer également la responsabilité des primes aux employeurs d'apprentis. La loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 confie aux Régions les formations sanitaires, sociales. Elle confie également aux collectivités régionales les crédits de l'Etat dédiés aux actions de formation et aux actions associées à la formation mises en oeuvre par l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp). La loi permet en outre d'anticiper le transfert, effectif au 1er janvier 2009, par la conclusion de conventions tripartites entre le Préfet de région, le président du Conseil régional et le président de l'Afp. Au titre des années 2006 et 2007, 18 collectivités régionales ont accepté d'anticiper ce transfert. En 2008, 2 devraient faire de même, seules la Lorraine et la Corse attendant le transfert de droit prévu le 1er janvier 2009.

# CHAPITRE 3 > **Le financement public du spectacle en région : principales interventions**

**Cette partie est consacrée à une présentation des financements publics à travers les structures de production, de diffusion et de formation conventionnées ou relevant de dispositifs spécifiques au plan régional. Il est ainsi possible de repérer la part d'intervention de l'ensemble des financeurs publics sur les structures qui participent au maillage de l'offre sur le territoire régional.**

## Principales structures de production

6 centres de création dont 2 centres dramatiques nationaux, 2 centres chorégraphiques nationaux et 2 centres nationaux de création musicale  
3 autres centres de création bénéficiant de label particulier ; le Centre national de création et de diffusion culturelle (Cncdc) de Châteauevallon, le Centre national des arts de la rue (Cnar) Lieu de fabrication Citron jaune – Il-topie à Port Saint-Louis, et le Centre national de création des arts de la rue (Cncar) Lieux publics à Marseille  
2 opéras et 2 orchestres permanents  
Des équipes artistiques : compagnies dramatiques, compagnies chorégraphiques, ensembles musicaux et vocaux

## Principales structures de diffusion

13 théâtres dont 4 scènes nationales, 7 scènes conventionnées et/ou 10 pôles régionaux de développement culturel  
17 lieux pour les musiques actuelles dont 14 lieux dédiés aux musiques actuelles (dont 4 Smac) et/ou 13 Ldma  
Des festivals

## Principales structures de formation

28 écoles contrôlées dont 4 Crr (Conservatoires à rayonnement régional), 4 Crd (conservatoires à rayonnement départemental) et 20 Crci.  
8 établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle dont 3 écoles supérieures et 5 centres de formation (dont 1 Cefedem et 1 Cfmi)

## Les structures de développement

5 associations dont 1 régionale et 4 départementales

## Les structures de production

### Centres dramatiques nationaux (Cdn)

Deux Cdn : le Théâtre national de La Criée à Marseille et le Théâtre national de Nice.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>2 Cdn</b>	4 264 000	190 000	810 000	2 490 000	7 754 000	0,55%
<b>%</b>	55%	2%	10%	32%	100%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

### Sur le plan national en 2006 :

- 39 centres dramatiques financés dont 32 centres dramatiques nationaux et 7 centres dramatiques régionaux
- programmation : 154 créations, 7 850 représentations, et plus de 1,5 millions d'entrées payantes
- 98 millions d'euros (Ttc) de subventions de fonctionnement

Source : Mcc/Dmdts/Depts

### Centres chorégraphiques nationaux (Ccn)

Deux Ccn : le Ballet national de Marseille et le Ballet Preljocaj – Ccn d'Aix-en-Provence.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>2 Ccn</b>	3 112 741	1 067 600	235 000	2 150 000	6 565 341	2,6%
<b>%</b>	47%	16%	4%	33%	100%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

### Sur le plan national en 2006 :

- 19 Ccn financés

- 31,8 millions d'euros de subventions, dont : Etat (46,9%), Régions (18,8%), Villes (18,3%), Intercommunalité (8,5%), Départements (5,2%) et autres sources (2,9%)

Saison 2005/2006 : les 2 Ccn en Paca ont proposé respectivement neuf spectacles chacun. Le Ballet national de Marseille a réalisé 36 représentations, dont 19 en région, 5 dans d'autres régions et 12 à l'étranger. L'estimation de fréquentation s'élève à 27 050 personnes. Le Ccn d'Aix-en-Provence a réalisé 107 représentations, dont très peu en région (11), 42 à l'étranger et 54 dans d'autres régions. L'estimation de fréquentation s'élève à 84 950 personnes.

Source : Mcc/Dmdts/Depts

### Centres nationaux de création musicale (Cncm)

Deux Cncm : le Groupe expérimental Marseille (Gmem) et le Centre international de recherche musicale (Cirm) à Nice.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>2 Cncm</b>	823 500	140 000	121 000	330 500	1 415 000	4,05%
%	58%	10%	9%	23%	100%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

### Sur le plan national en 2006 :

- 7 Cncm financés

- budget global de 5,8M€, soit en moyenne près de 832 000€ par centre

- 4,1M€ de subventions publiques, soit en moyenne près de 586 000 par centre, dont : Etat (62%), Régions (15%), Villes (15%), Départements (8%)

- programmation : 140 représentations avec 30 698 spectateurs, dont 93 créations mondiales et 32 commandes. Ce qui représente en moyenne par centre, 20 représentations et 4 385 spectateurs.

Source : Mcc/Dmdts/Depts

### Autres structures

3 centres de création bénéficient de label particulier en région ; le Centre national de création et de diffusion culturelle (Cncdc) de Châteauvallon, le Centre national des arts de la rue (Cnar) Lieu de fabrication Citron jaune – Ilotopie à Port Saint-Louis, et le Centre national de création des arts de la rue (Cncar) Lieux publics à Marseille.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>3 autres labels : (Cncdc, Cncar, Cnar)</b>	2 146 502	672 000	664 207	959 379	4 442 088	10,7%
%	48,3%	15,1%	15%	21,6%	100%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

### Opéras et orchestres

La région Paca est la seule région disposant de quatre théâtres lyriques sur son territoire (Marseille, Avignon, Nice et Toulon), dont deux sont subventionnés par l'Etat ; l'Opéra de Marseille et l'Opéra-théâtre d'Avignon et des pays de Vaucluse.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total
<b>2 opéras</b>	904 000	15 245	260 000	NC*	1 179 245
%	77%	1%	22%	0%	100%

Source : Drac Paca / Arcade Paca

\*Pour information, la participation des Villes s'est élevée à 23,5 millions d'euros en 2006.

**Zoom sur les orchestres permanents**

5 orchestres, dont 2 permanents à vocation régionale ; l'Orchestre régional de Cannes et l'Orchestre lyrique de Région Avignon-Provence.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>2 orchestres permanents</b>	2 114 000	1 146 850	1 232 000	2 220 000	6 712 850	5,3%
<b>%</b>	<b>31%</b>	<b>17%</b>	<b>18%</b>	<b>33%</b>	<b>100%</b>	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

**Sur le plan national en 2007 :**

Au nombre de 24, les orchestres cumulent 150,6M€ en recettes totales. L'Etat intervient à hauteur de 28%, les villes et intercommunalités 45%, les régions 24% et les départements 3%.

Source : Repères Dmdts n°3 février 2008

**Sur le plan national en 2006 :**

- 13 opéras et 20 orchestres financés
- Les subventions allouées : Etat 17,6%, Villes 49,9%, Régions 12,9% et Départements 2,7%

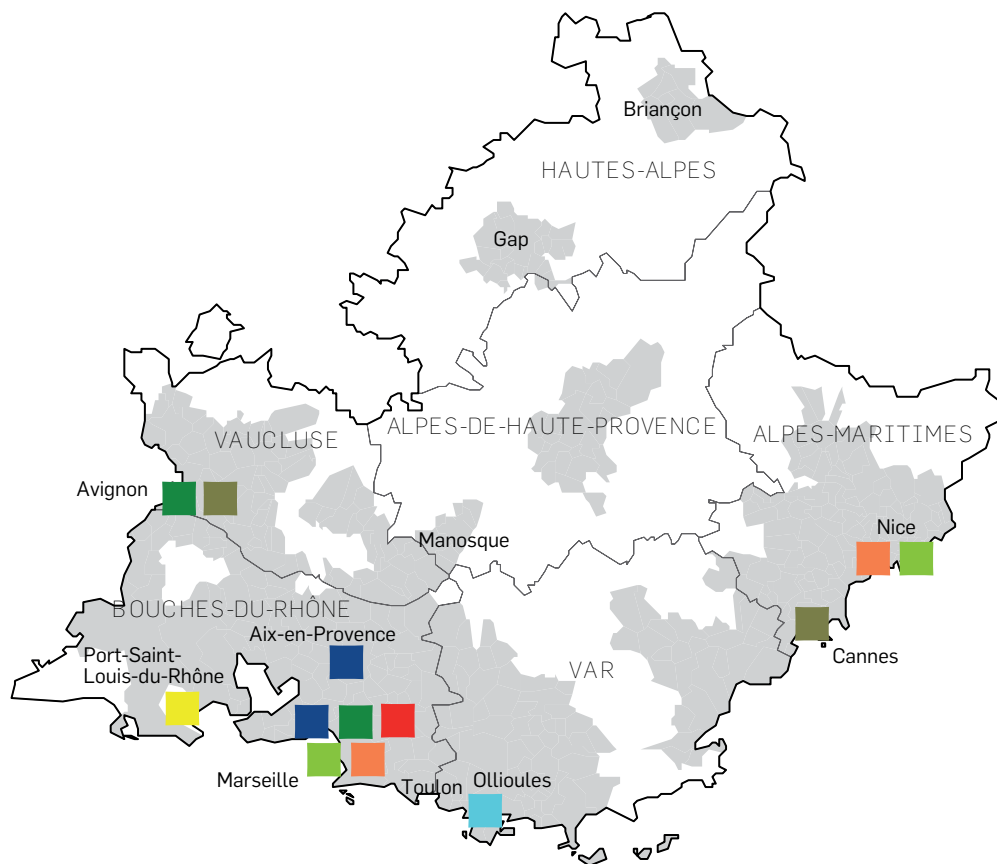
	Recettes totales 2006 Millions d'euros	Répartition (en %)				Recettes propres et autres
		Subventions				
		État	Villes	Régions	Départements	
Opéras sans orchestres intégrés	75,3	19,9	69,9	4,8	1,2	16,6
Opéra de Marseille	19,9	2,4	87,8	-	-	9,8
Opéra d'Avignon	8,8	4,8	68,3	-	3	23,9
Opéras et orchestres intégrés	135,8	13,4	58,8	8,8	3,0	16,0
Orchestres partenaires d'opéras	33,1	19,7	43,5	14,9	7,3	14,6
Orchestre lyrique de région Avignon-Provence	3,2	29,8	29,8	14,7	14,7	11
Orchestre sans lien avec des opéras	87,5	28,5	24,6	25,5	1,9	19,5
Orchestre régional de Cannes	4,3	24,8	24,8	15	16,9	18,5
<b>Total France*</b>	<b>331,7</b>	<b>17,6</b>	<b>49,9</b>	<b>12,9</b>	<b>2,7</b>	<b>16,9</b>

Source : Mcc/Dmdts/Depts

\*Note de lecture : Les 13 opéras et 20 orchestres subventionnés par le Ministère de la Culture et de la Communication présentent un montant de recettes totales de 332 millions d'euros en 2006. Les subventions représentent 83,1% et les recettes propres 16,9%.

Non compris l'Opéra national de Paris et l'Opéra comique

**Les structures de production conventionnées au niveau régional (Ministère de la culture)**



- Centre Chorégraphique National
- Centre National de Création et de Développement Chorégraphique
- Centre Dramatique National
- Centre National de Création des Arts de la Rue
- Centre National des Arts de la Rue
- Centre National de Création Musicale
- Orchestre permanent
- Aire urbaine
- Opéra

© Arctique / Source : Arcade Paca - Drac Paca



© ITTERRANCES  
La Fabrique

## L'aide à la production et à la création artistique

LA DRAC ET LA RÉGION PROPOSENT CHAQUE ANNÉE DES AIDES À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN RÉGION

Les aides de la Drac concernent les structures indépendantes que sont les ensembles, compagnies et collectifs musicaux professionnels, porteurs de projets de création et d'innovations musicales.

L'aide au projet de création et d'innovation musicale, allant de la recherche et de l'écriture à la représentation, en passant par la phase de production proprement dite et par un accompagnement du projet en termes d'action culturelle.

L'aide à la structuration des compagnies qui contribue à structurer l'environnement professionnel de ces derniers au regard des activités de création développées annuellement.

L'aide aux compagnies conventionnées attribuée dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec les ensembles, compagnies et collectifs dont le rayonnement national, la régularité professionnelle et les capacités de recherche, d'innovation, de création et de diffusion sont soulignés.

Les aides de la Région concernent les structures indépendantes que sont les ensembles, compagnies et collectifs musicaux professionnels, porteurs de projets de création et d'innovations musicales.

Les aides au projet, allant du travail d'écriture et de recherche à la création/production et la diffusion.

L'aide au fonctionnement des compagnies : n'a pu être précisée dans ce rapport.

**Les aides au projet**

	2006		2007		2008		Evolution 2006-2008
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>							
Drac							
Aides au projet de création et d'innovation	3	19 000 €	4	19 000 €	6	33 500 €	76%
<b>Total Drac</b>	<b>3</b>	<b>19 000 €</b>	<b>4</b>	<b>19 000 €</b>	<b>6</b>	<b>33 500 €</b>	<b>76%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche	5	29 000 €	2	10 000 €	4	22 000 €	-24%
Aides à la création, production	6	44 000 €	8	55 000 €	5	31 000 €	-30%
Aides au disque	7	41 000 €	4	26 000 €	4	31 000 €	-24%
Aides à la diffusion, exportation	3	16 000 €	4	27 000 €	6	38 000 €	138%
<b>Total Région</b>	<b>21</b>	<b>130 000 €</b>	<b>18</b>	<b>118 000 €</b>	<b>19</b>	<b>122 000 €</b>	<b>-6%</b>
<b>Total Musiques actuelles</b>	<b>24</b>	<b>149 000 €</b>	<b>22</b>	<b>137 000 €</b>	<b>25</b>	<b>155 500 €</b>	<b>4%</b>
<b>MUSIQUES SAVANTES</b>							
Drac							
Aides au projet de création et d'innovation	9	57 000 €	8	53 000 €	6	44 000 €	-23%
<b>Total Drac</b>	<b>9</b>	<b>57 000 €</b>	<b>8</b>	<b>53 000 €</b>	<b>6</b>	<b>44 000 €</b>	<b>-23%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche	4	19 500 €	3	14 500 €	1	5 500 €	-72%
Aides à la création, production	9	59 000 €	6	57 000 €	7	59 500 €	1%
Aides au disque	1	12 000 €	0	0 €	1	10 000 €	-17%
Aides à la diffusion, exportation	1	12 000 €	0	0 €	0	0 €	-100%
<b>Total Région</b>	<b>15</b>	<b>102 500 €</b>	<b>9</b>	<b>71 500 €</b>	<b>9</b>	<b>75 000 €</b>	<b>-27%</b>
<b>Total Musiques savantes</b>	<b>24</b>	<b>159 500 €</b>	<b>17</b>	<b>124 500 €</b>	<b>15</b>	<b>119 000 €</b>	<b>-25%</b>
<b>MUSIQUES TRADITIONNELLES</b>							
Drac							
Aides au projet de création et d'innovation	3	13 000 €	5	28 000 €	4	26 500 €	104%
<b>Total Drac</b>	<b>3</b>	<b>13 000 €</b>	<b>5</b>	<b>28 000 €</b>	<b>4</b>	<b>26 500 €</b>	<b>104%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche	1	5 000 €	1	10 000 €	1	5 500 €	10%
Aides à la création, production	5	30 500 €	8	53 000 €	7	59 500 €	95%
Aides au disque	0	0 €	0	0 €	1	10 000 €	-
Aides à la diffusion, exportation	1	7 000 €	1	4 000 €	0	0 €	-100%
<b>Total Région</b>	<b>7</b>	<b>42 500 €</b>	<b>10</b>	<b>67 000 €</b>	<b>9</b>	<b>75 000 €</b>	<b>76%</b>
<b>Total Musiques traditionnelles</b>	<b>10</b>	<b>55 500 €</b>	<b>15</b>	<b>95 000 €</b>	<b>13</b>	<b>101 500 €</b>	<b>83%</b>
<b>TOTAL MUSIQUE</b>	<b>58</b>	<b>364 000 €</b>	<b>54</b>	<b>356 500 €</b>	<b>53</b>	<b>376 000 €</b>	<b>3%</b>

Sources : Drac et Région Paca

	2006		2007		2008		Evolution 2006-2008
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	
<b>DANSE</b>							
Drac							
Aides au projet de création chorégraphique	6	61 000 €	7	73 000 €	7	82 500 €	35%
<b>Total Drac</b>	<b>6</b>	<b>61 000 €</b>	<b>7</b>	<b>73 000 €</b>	<b>7</b>	<b>82 500 €</b>	<b>35%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche	5	19 000 €	1	4 000 €	6	36 000 €	89%
Aides à la création, production	11	77 000 €	8	52 000 €	5	38 500 €	-50%
Aides au disque	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0%
Aides à la diffusion, exportation	2	6 000 €	7	46 000 €	3	19 000 €	217%
<b>Total Région</b>	<b>18</b>	<b>102 000 €</b>	<b>16</b>	<b>102 000 €</b>	<b>14</b>	<b>93 500 €</b>	<b>-8%</b>
<b>Total Danse</b>	<b>24</b>	<b>163 000 €</b>	<b>23</b>	<b>175 000 €</b>	<b>21</b>	<b>176 000 €</b>	<b>8%</b>
<b>THÉÂTRE ET SPECTACLES*</b>							
Drac							
Aides à la production dramatique	9	129 000 €	15	171 000 €	9	132 000 €	2%
<b>Total Drac</b>	<b>9</b>	<b>129 000 €</b>	<b>15</b>	<b>171 000 €</b>	<b>9</b>	<b>132 000 €</b>	<b>2%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche Théâtre et spectacles	1	2 000 €	4	19 000 €	3	12 000 €	500%
Aides à la création Théâtre et spectacles	17	164 000 €	14	124 500 €	13	124 000 €	-24%
Aides à la diffusion Théâtre et spectacles	0	0 €	2	17 000 €	6	36 000 €	-
<b>Total Région</b>	<b>18</b>	<b>166 000 €</b>	<b>20</b>	<b>160 500 €</b>	<b>22</b>	<b>172 000 €</b>	<b>4%</b>
<b>Total Théâtre et spectacles</b>	<b>27</b>	<b>295 000 €</b>	<b>35</b>	<b>331 500 €</b>	<b>31</b>	<b>304 000 €</b>	<b>3%</b>
<b>ARTS DE LA RUE</b>							
Drac							
Aides à la production Arts de la rue	3	36 000 €	2	28 000 €	2	24 000 €	-33%
<b>Total Drac</b>	<b>3</b>	<b>36 000 €</b>	<b>2</b>	<b>28 000 €</b>	<b>2</b>	<b>24 000 €</b>	<b>-33%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche Arts de la rue	1	5 000 €	0	0 €	0	0 €	-100%
Aides à la création Arts de la rue	2	29 000 €	2	17 000 €	3	26 000 €	-10%
Aides à la diffusion Arts de la rue	0	0 €	2	20 000 €	0	0 €	0%
<b>Total Région</b>	<b>3</b>	<b>34 000 €</b>	<b>4</b>	<b>37 000 €</b>	<b>3</b>	<b>26 000 €</b>	<b>-24%</b>
<b>Total Arts de la rue</b>	<b>6</b>	<b>70 000 €</b>	<b>6</b>	<b>65 000 €</b>	<b>5</b>	<b>50 000 €</b>	<b>-29%</b>
<b>ARTS DE LA PISTE</b>							
Drac							
Aides à la production Arts de la piste	1	9 000 €	0	0 €	4	33 000 €	267%
<b>Total Drac</b>	<b>1</b>	<b>9 000 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>4</b>	<b>33 000 €</b>	<b>267%</b>
Région							
Aides à l'écriture et à la recherche Arts de la piste	2	12 000 €	1	5 000 €	1	4 000 €	-67%
Aides à la création Arts de la piste	3	19 000 €	3	29 000 €	5	32 000 €	68%
Aides à la diffusion Arts de la piste	0	0 €	1	8 000 €	1	6 000 €	-
<b>Total Région</b>	<b>5</b>	<b>31 000 €</b>	<b>5</b>	<b>42 000 €</b>	<b>7</b>	<b>42 000 €</b>	<b>35%</b>
<b>Total Arts de la piste</b>	<b>6</b>	<b>40 000 €</b>	<b>5</b>	<b>42 000 €</b>	<b>11</b>	<b>75 000 €</b>	<b>88%</b>
<b>Total THEATRE</b>	<b>39</b>	<b>405 000 €</b>	<b>46</b>	<b>438 500 €</b>	<b>47</b>	<b>429 000 €</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL SPECTACLE VIVANT</b>	<b>121</b>	<b>932 000 €</b>	<b>123</b>	<b>970 000 €</b>	<b>121</b>	<b>981 000 €</b>	<b>5%</b>

\*théâtre, marionnette, jeune public, théâtre équestre, théâtre forain, installation - MISE À JOUR SEPTEMBRE 2009

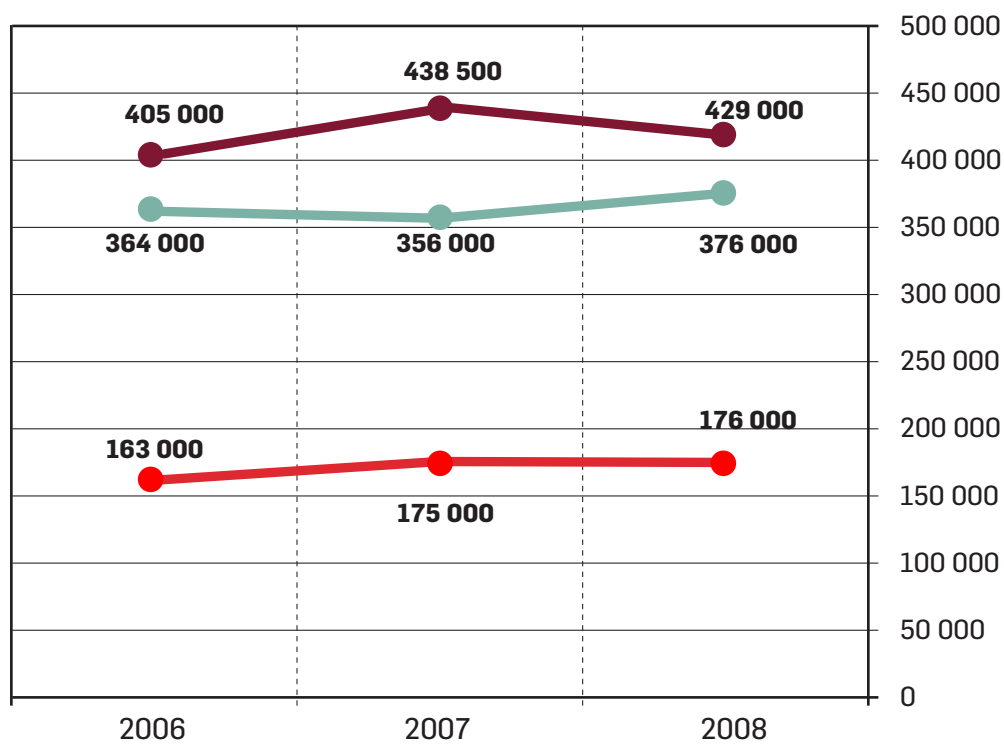
Sources : Drac et Région Paca

En 2008, les aides au projet de la Drac et de la Région s'élevaient à 981 000 d'euros. Cette enveloppe qui a relativement peu augmenté depuis 2006 (5,2%), concernant la musique, le théâtre et la danse, contient toutefois des disparités entre les différents genres artistiques émanant de chacun de ces trois domaines tant du point de vue du nombre de projets que du montant des aides.

Ainsi en musique, les traditionnelles, qui ont connu la plus forte hausse, enregistrent un volume d'aides attribuées en deçà des deux autres genres musicaux. Les musiques savantes quant à elles, qui étaient le genre recevant le plus d'aides au projet en 2006, ont connu une diminution conséquente de projets aidés en 2008 accompagnée d'une baisse de leur financement.

En théâtre, l'augmentation des aides attribuées aux arts de la piste est proportionnelle à l'évolution du nombre de projets aidés. Par ailleurs, l'enveloppe dédiée aux arts de la rue a diminué indépendamment du nombre de projets identique en 2006 et en 2008.

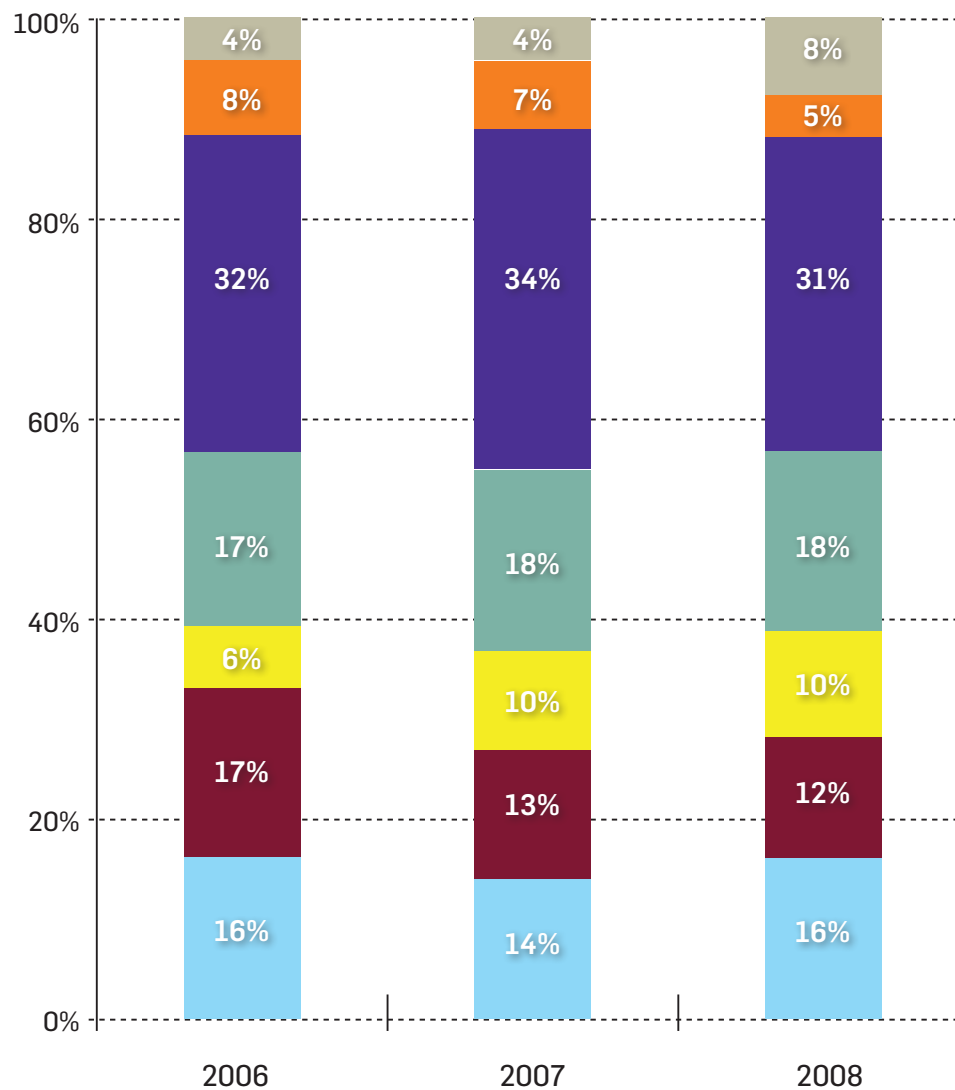
**Evolution 2006 - 2008 des aides aux projets par domaine**



■ Théâtre ■ Musique ■ Danse

Source : Drac et Région Paca

**Evolution 2006 - 2008 des aides aux projets par genre**



■ Arts de la piste ■ Musiques traditionnelles  
 ■ Arts de la Rue ■ Musiques savantes  
 ■ Théâtre et spectacles ■ Musiques actuelles  
 ■ Danse

Source : Drac et Région Paca

**Les aides au conventionnement ou fonctionnement**

	2006		2007		2008		Evolution 2006-2008
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>							
Drac	2	80 000 €	2	80 000 €	2	80 000 €	0%
Aides à la structuration des compagnies	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0%
Aides aux compagnies conventionnées	2	80 000 €	2	80 000 €	2	80 000 €	0%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>MUSIQUES SAVANTES</b>							
Drac	3	175 000 €	3	175 000 €	2	97 000 €	-45%
Aides à la structuration des compagnies	1	20 000 €	0	0 €	1	17 000 €	-15%
Aides aux compagnies conventionnées	2	155 000 €	3	175 000 €	1	80 000 €	-48%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>MUSIQUES TRADITIONNELLES</b>							
Drac	3	76 000 €	4	100 000 €	4	109 000 €	43%
Aides à la structuration des compagnies	2	36 000 €	2	30 000 €	1	10 000 €	-72%
Aides aux compagnies conventionnées	1	40 000 €	2	70 000 €	3	99 000 €	148%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>Total MUSIQUE Drac</b>	<b>8</b>	<b>331 000 €</b>	<b>9</b>	<b>355 000 €</b>	<b>8</b>	<b>286 000 €</b>	<b>-14%</b>
<b>Total MUSIQUE Région</b>	<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>-</b>
<b>DANSE</b>							
Drac							
Aides aux compagnies chorégraphiques	8	220 000 €	8	214 000 €	7	202 000 €	-8%
Aides aux compagnies conventionnées	4	454 000 €	4	439 000 €	4	456 745 €	1%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>Total DANSE Drac</b>	<b>12</b>	<b>674 000 €</b>	<b>12</b>	<b>653 000 €</b>	<b>11</b>	<b>658 745 €</b>	<b>-2%</b>
<b>Total DANSE Région</b>	<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>-</b>
<b>THÉÂTRE ET SPECTACLES*</b>							
Drac							
Aides aux compagnies conventionnées	19	1 469 688 €	18	1 303 473 €	15	1 249 873 €	-15%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>ARTS DE LA RUE</b>							
Drac							
Aides aux compagnies conventionnées	3	238 225 €	3	238 500 €	3	238 500 €	0%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>ARTS DE LA PISTE</b>							
Drac							
Aides aux compagnies conventionnées	6	431 900 €	6	431 880 €	6	431 900 €	0%
Région							
Aides au fonctionnement	A préciser		A préciser		A préciser		
<b>Total THEATRE Drac</b>	<b>28</b>	<b>2 139 813 €</b>	<b>27</b>	<b>1 973 853 €</b>	<b>24</b>	<b>1 920 273 €</b>	<b>-10%</b>
<b>Total THEATRE Région</b>	<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL SPECTACLE VIVANT Drac</b>	<b>48</b>	<b>3 144 813 €</b>	<b>48</b>	<b>2 981 853 €</b>	<b>43</b>	<b>2 865 018 €</b>	<b>-9%</b>
<b>TOTAL SPECTACLE VIVANT Région</b>	<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>A préciser</b>		<b>-</b>

Sources: Drac et Région Paca

\*théâtre, marionnette, jeune public, théâtre équestre, théâtre forain, installation

## Les structures de diffusion

### Les théâtres

En région Paca en 2007, 13 théâtres comprenant 4 scènes nationales, 7 scènes conventionnées et/ou 10 pôles régionaux de développement culturel (Prdc) ont été financés par la Drac et/ou la Région.

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total
13 théâtres	2 705 099	1 876 000	1 666 500	7 067 263	13 314 862
%	20%	14%	13%	53%	100%

Source : Drac Paca / Arcade Paca

### Sur le plan national en 2006 :

70 scènes nationales  
 Saison 2005/2006 : 1,85 millions de spectateurs, soit un taux de remplissage moyen de 72%.  
 Budget global de 198M€, soit en moyenne près de 2,82M€ par scène.  
 Subventions publiques, qui représentent 77% du budget, s'élèvent à 152,5M€.

Source : Repères Dmdts n°3 février 2008

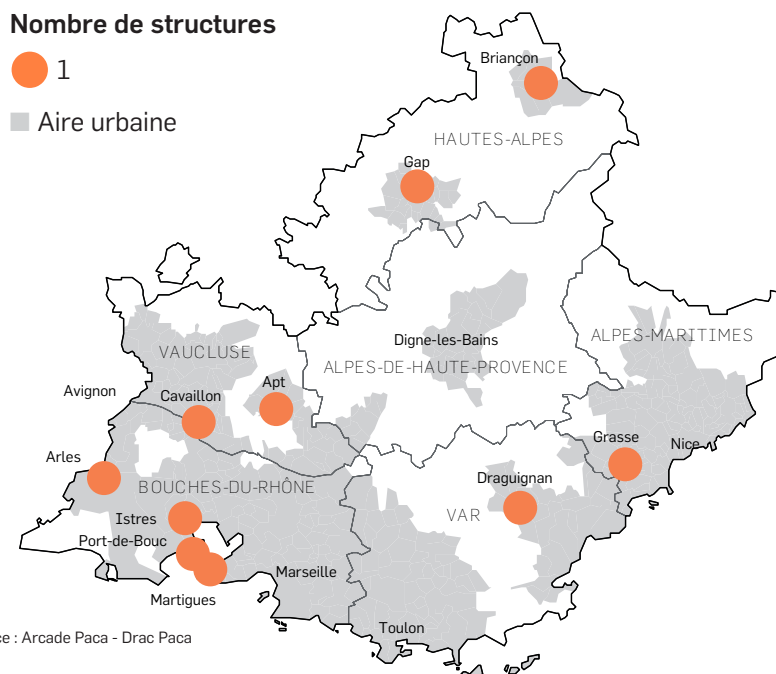
### Les Pôles Régionaux de Développement Culturel (Région)

- > Théâtre Le Sémaphore (Port-de-Bouc/13) – scène conventionnée et Prdc
- > Théâtre Le Cadran (Briançon/05) - Prdc
- > Le Théâtre d'Arles (13) - scène conventionnée et Prdc
- > Théâtres en Dracénie (Draguignan/83) - scène conventionnée et Prdc
- > Le Vélo théâtre (Apt/84) - Prdc
- > Le Théâtre de Grasse (06) - scène conventionnée et Prdc
- > Le Théâtre de l'Olivier (Istres/13) - scène conventionnée et Prdc<sup>1</sup>
- > Théâtre du Merlan (Marseille/13) – scène nationale
- > Théâtre du Jeu de Paume (Aix-en-Provence/13) - scène conventionnée
- > Théâtre de la Minoterie (Marseille/13) - scène conventionnée
- > Théâtre de la Passerelle (Gap/05) – scène nationale et Prdc
- > Théâtre de Cavailon (84) - scène nationale et Prdc
- > Théâtre des Salins (Martigues/13) - scène nationale et Prdc

1) En 2008, le théâtre de l'Olivier à Istres ne fait plus parti du réseau des Prdc, qui compte également deux nouveaux entrants ; le Théâtre Durance à Château-Arnoux et le théâtre du Merlan à Marseille.

### Nombre de structures

- 1
- Aire urbaine



© Arctique / Source : Arcade Paca - Drac Paca

### Sur le plan national en 2006 :

107 scènes conventionnées

La répartition selon l'objet de leur convention (une même scène peut être conventionnée à plusieurs titres) est la suivante :

- 28 pour la danse seule ou liée à d'autres disciplines (théâtre, musique, arts du cirque)
- 46 pour le théâtre seul (42) ou en compagnie d'autres disciplines (musique, danse, cirque, chanson, arts du paysage)
- 19 pour la musique au sens générique ou décliné en chanson, jazz, musique ancienne ou contemporaine, lyrique, voix, seule ou liée à une autre discipline (danse, théâtre arts croisés)
- 9 pour les écritures contemporaines
- 15 pour le jeune public parmi lesquelles 1 est plus particulièrement dédiée au théâtre, 1 au théâtre et à la chanson, 1 à la danse et 1 au jazz

Elles ont reçu en moyenne en 2006 près de 880 000€ de subventions publiques par scène. Etat (13%), Villes (62%), Régions (11%), Départements (14%)

Source : Repères Dmdts n°3 février 2008

### Lieux pour les musiques actuelles

En région Paca, 17 lieux pour les musiques actuelles ont été financés en 2007<sup>1</sup>; 13 Ldma (lieux de développement des musiques actuelles) conventionnés par la Région ; 14 lieux dédiés aux musiques actuelles conventionnés par la Drac dont 4 Smac - pôles de production<sup>2</sup> et 1 Cndma<sup>3</sup> (centre national de développement des musiques actuelles, unique en France et conventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication).

### Sur le plan national en 2006 :

140 scènes de musiques actuelles, dont la moitié environ est conventionnée ou en cours de re-conventionnement. Le montant des subventions en 2006 s'élève approximativement à 39,5M€, soit 280 000€ par lieu.

Etat (21%), Régions (15%), Départements (11%), Villes (53%)

Source : Repères Dmdts n°3 février 2008

1) Cette année a été marquée par l'arrêt de l'activité pour deux lieux ; Le Psyché Live Café à Gap et La Fonderie à Aix-en-Provence.

2) Ces quatre établissements relèvent de la circulaire du 18 août 1998.

Source Drac Paca, site Internet [www.Paca.culture.gouv.fr](http://www.Paca.culture.gouv.fr)

3) L'Ami est la seule structure française à être conventionnée Cndma par l'État. Les missions qui y sont liées s'articulent principalement autour du soutien aux artistes, tant en ce qui concerne la création et la diffusion de leur travail, la formation, l'aide à la structuration, la construction et la promotion des réseaux européens de coopération artistique.

- > **Mjc de Manosque - Le Café provisoire** (Manosque/04) – lieu dédié aux musiques actuelles - Ldma
- > **Mjc Picaud – Studio 13** (Cannes/06) – lieu dédié aux musiques actuelles- Ldma
- > **Ami : Aide aux Musiques Innovatrices** (Marseille/13) – lieu dédié aux musiques actuelles -Cndma - Ldma
- > **Le Cargo de nuit** (Arles/13) – lieu dédié aux musiques actuelles
- > **Saag - Le Moulin** (Marseille/13) – lieu dédié aux musiques actuelles- Ldma
- > **Le Cri du port** (Marseille/13) – lieu dédié aux musiques actuelles- Ldma
- > **Portail coucou** (Salon de Provence/13) – lieu dédié aux musiques actuelles- Ldma
- > **Le Grenier à sons** (Cavaillon/84) – lieu dédié aux musiques actuelles- Ldma
- > **Les Passagers du zinc** – Association les 2 mains (Avignon/84) – lieu dédié aux musiques actuelles
- > **Avec - La Gare de Coustellet** (Maubec/84) – lieu dédié aux musiques actuelles- Ldma
- > **Mjc d'Aubagne - Escalé St Michel** (Aubagne/13) - Ldma
- > **Charlie free** (Vitrolles/13) - Ldma

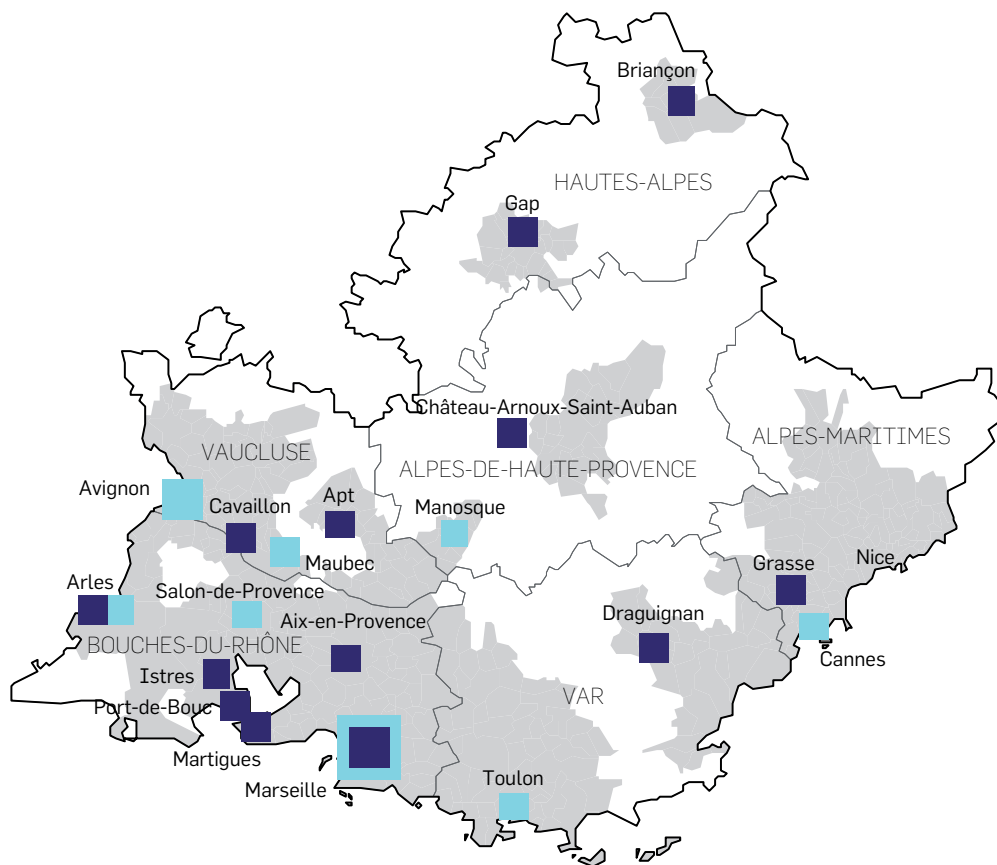
,+



STRUCTURES  
DE DÉVELOPPEMENT  
ET DE DIFFUSION  
DES MUSIQUES ACTUELLES  
EN PROVENCE -  
ALPES - CÔTE D'AZUR :

Etat des lieux 2004,  
mise en perspective des données  
de 1996 et de 2000

**Les structures de diffusion conventionnées au niveau régional**



**Lieux pour les musiques actuelles**



■ Aire urbaine

**Les théâtres**



**Les festivals**

Plus de 500 festivals ont été recensés en région en 2006. Ce mode de diffusion représente plus des deux tiers des manifestations spécialisées du spectacle vivant. Les festivals proposent une programmation à dominante musicale et estivale, fortement représentés dans les Bouches-du-Rhône.

**En 2007 la Drac a financé 17 festivals.**

Paca -2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/ Agglo	Total
<b>17 festivals</b>	7 209 400	2 309 900	2 808 814	5 747 670	18 075 784
%	40%	13%	16%	32%	100%

Source : Drac Paca / Arcade Paca

Nom du festival	Localisation / Ville	Genre
Festival d'Avignon	Avignon	théâtre
Festival d'Avignon Off*	Avignon	pluridisciplinaire
Festival international d'art lyrique d'Aix	Aix-en-Provence	musique
Janvier dans les étoiles	La Seyne-sur-mer	cirque
Les Chorégies d'Orange	Orange	musique
Festival de La Roque d'Anthéron	La Roque d'Anthéron	musique
Festival de Marseille	Marseille	pluridisciplinaire
Festival Dansem	Marseille	danse
Festival de danse de Cannes (en 2003)	Cannes	danse
Eclats de scène	Mondragon	théâtre
Lezarapart Festival petit art petit	Marseille	art de la rue
Les Informelles	Marseille	théâtre
Festival de jazz en Lubéron	Apt	musique
Festival Marsatac	Marseille	musique
Festival Sud	Arles	musique
Festival Messiaen	La Grave	musique
Festival d'Orgue	Roquevaire	musique
Biomix	Aix-en-Provence	musique

Source : Drac Paca / Arcade Paca

\*Le Festival d'Avignon Off est géré directement par la Dmdts.

### Autres structures de création, de diffusion et de fabrication

2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/ Agglo	Total
Autres lieux de création et de diffusion	2 077 367	1 770 191	1 295 000	4 829 166	9 971 724
%	20,8%	17,8%	13,0%	48,4%	100,0%

Source : Drac Paca / Arcade Paca

- > **Système friche théâtre** (Marseille/13)
- > **Théâtre Massalia** (Marseille/13)
- > **Théâtre du Gymnase** (Marseille/13)
- > **Théâtre des Bernardines** (Marseille/13)
- > **Théâtre Toursky** (Marseille/13)
- > **Montévidéo** (Marseille/13)
- > **Théâtre de l'Europe** (La Seyne sur mer/83)

> **Théâtre Antoine Vitez**  
(Aix-en-Provence/13)

> **Maison des Comoni**  
(Le Revest-les-eaux/ 83)

> **Le Sablier** (Orange/84)

> **Les Hivernales** (Avignon/84)

> **Lieu de fabrication Sud Side**  
(Marseille/13)

## Les structures de formation

3 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET 5 CENTRES DE FORMATION

### 2 écoles nationales supérieures de danse

Nombre d'élèves	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
École nationale supérieure de danse de Marseille	107	115	94	106	94
École supérieure de danse de Cannes – Rosella Hightower	86	80	78	78	69

Source : Men-Depp/Mcc-Depts

### 1 école d'enseignement supérieur des arts du spectacle

Nombre d'élèves	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
École régionale d'acteurs de Cannes	45	47	43	42	40	42	38

Source : Men-Depp/Mcc-Depts

### Total Enseignement supérieur

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
3 écoles d'enseignement supérieur	1 172 000	761 700	480 000	997 000	3 410 700	4,4%
%	34%	22%	14%	29%	100%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

**Centres de formation**

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total
<b>5 centres de formation professionnelle</b>	1 867 357	797 145	70 490	339 000	3 073 992
%	61%	26%	2%	11%	100%

Source : Drac Paca / Arcade Paca

- **Piste d'Azur** – Formation des arts du cirque à La Roquette sur Siagne

- **L'Institut supérieur des techniques du spectacle (Ists)** à Avignon

- **Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem)**

On compte actuellement 10 Cefedem en France, dont un implanté en région Paca. Depuis 1984, environ 2 000 diplômes d'Etat musique et danse ont été délivrés par ces établissements.

Nombre d'élèves	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Cefedem Sud	52	56	58	59
<b>Total France</b>	<b>646</b>	<b>706</b>	<b>706</b>	<b>593</b>

Source : Men-Depp/Mcc-Depps

- **Centre national d'insertion professionnelle d'artistes lyriques (Cnipal)** à Marseille

- **Centre de formation des musiciens intervenants (Cfmi)** à Aix-en-Provence

On compte actuellement 9 Cfmi en France, dont un implanté en région Paca. Les Cfmi forment les candidats au diplôme de musicien intervenant (Dumi). Ces musiciens ou chanteurs exercent ensuite principalement leur métier de musicien intervenant à l'école maternelle et élémentaire.

Il faut également souligner la présence en région de la **FATAR** (Formation avancée itinérante des arts de la rue)

Nombre d'élèves	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Université Aix-Marseille I	40	34	31	30
<b>Total France</b>	<b>471</b>	<b>433</b>	<b>368</b>	<b>386</b>

Source : les Cfmi/Depps

**ENSEIGNEMENTS DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DE L'ART DRAMATIQUE DANS LES CONSERVATOIRES À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) ET LES CONSERVATOIRES À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)**

**La région Paca compte 4 Crr et 3 Crd.**

Paca - 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>7 écoles contrôlées (4 Crr et 3 Crd)</b>	1 395 233	-	2 096 257	30 805 756	34 297 246	49,8%
%	4%	0%	6%	90%	100%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

En vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique a été réformé : les établissements qui en sont chargés en matière d'enseignement initial relèvent désormais de l'initiative des collectivités territoriales. La région est chargée plus spécifiquement de l'enseignement professionnel initial.

Depuis le décret du 12 octobre 2006, le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique distingue trois types d'établissements ;

- les conservatoires à rayonnement régional (Crr), qui se substituent aux anciens conservatoires nationaux de région (Cnr)

- les conservatoires à rayonnement départemental (Crd), qui se substituent aux anciennes écoles nationales de musique (Enm)

- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (Crci), qui se substituent aux anciennes écoles de musique agréées.

Ce classement permet aux établissements de bénéficier du label correspondant et soumet en contrepartie leur activité à un contrôle exercé par le Service de l'inspection et de l'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (Dmdts).

Source : Transmission et légitimation, mars 2007, www.culture.gouv.fr/deps

**Liste des Conservatoires à rayonnement régional :**

- > Conservatoire de Toulon Provence Méditerranée
- > Conservatoire de musique, danse et théâtre du Grand Avignon
- > Conservatoire de Marseille Pierre Barbizet
- > Conservatoire de Nice

**Liste des Conservatoires à rayonnement départemental :**

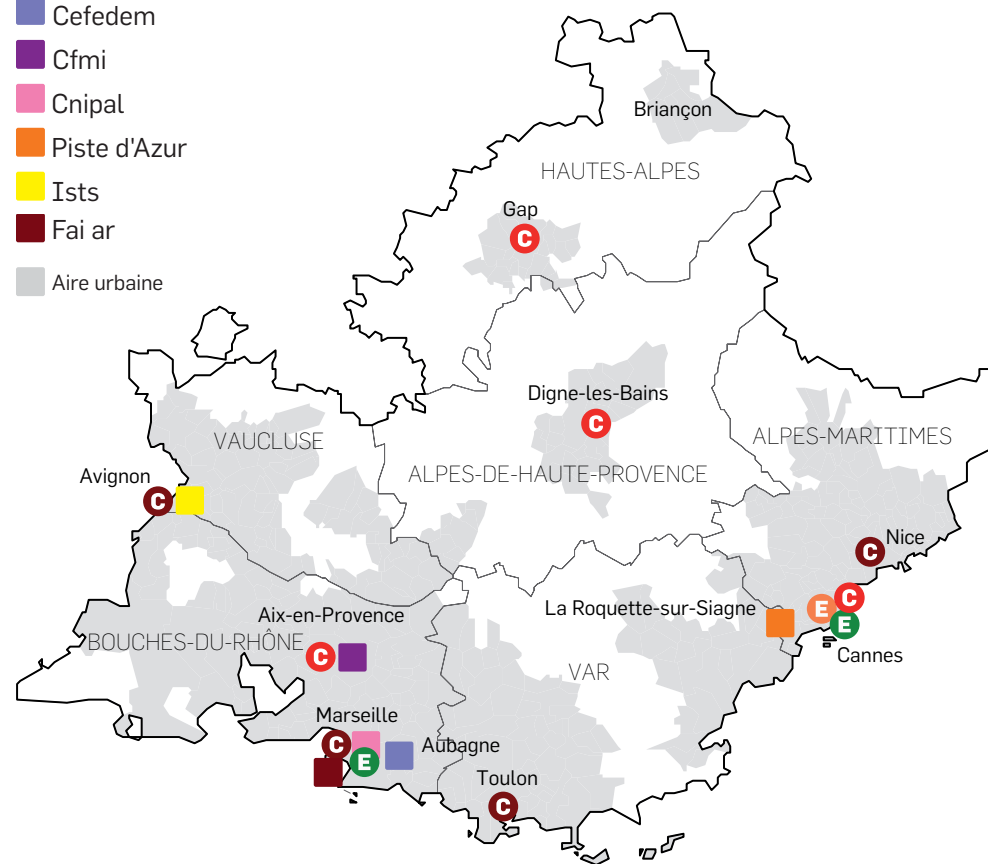
- > Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence
- > Conservatoire de musique et de danse de Gap
- > Conservatoire départemental de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes-de-Haute-Provence
- > Conservatoire de musique et d'art dramatique de Cannes

Le réseau comprend également 20 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (Crci) – [Liste en annexe](#) —

**Les structures de formation conventionnées au niveau régional en 2008**

**Les centres de formation**

- Cefedem
- Cfmi
- Cnipal
- Piste d'Azur
- Ists
- Fai ar
- Aire urbaine



**Les écoles d'enseignement supérieur**

- E Ecole d'enseignement supérieur des arts du spectacle
- E Ecole d'enseignement supérieur de danse

**Les écoles contrôlées**

- C Conservatoire à Rayonnement Régional
- C Conservatoire à Rayonnement Départemental



PINOCCHIO © DIVINE QUINCAILLERIE La Paca

## Les structures de développement

5 ASSOCIATIONS DONT 1 RÉGIONALE ET 4 DÉPARTEMENTALES :

### > L'Arcade Paca

Agence régionale des arts du spectacle

L'Arcade est missionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles) pour soutenir et développer les différents secteurs de la musique, de la danse, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque en Provence-Alpes-Côte d'Azur : information, analyse et observation, promotion et accompagnement artistique, concertation professionnelle, formation.

### > Le Cdmdt 05

Centre Départemental de musique, danse et théâtre des Hautes-Alpes

### > L'Adem 06

Délégation Départementale à la Musique et à la Danse des Alpes-Maritimes

### > L'Adiam 83

Association départementale d'information et d'actions musicales et chorégraphiques

### > L'Addm 84

Association départementale pour le Développement Musical Danse et arts du cirque



© SASHIRD LAO  
L'Arcade PACA

	Paca 2007	Mcc	Région	Départements	Ville(s)/Agglo	Total	Evolution 2005 - 2007
<b>5 structures de développement</b>		1 127 228	855 000	2 183 250	149 000	4 314 478	0,1%
	%	26,1%	19,8%	50,6%	3,5%	100,0%	

Source : Drac Paca / Arcade Paca

### Les agences départementales de développement du spectacle vivant

Une mission centrale de développement artistique et culturel qui met en relation les différents champs de l'éducation, de la formation, de la création et de la diffusion artistique, dans la réalité et à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin de vie en vue d'assurer un développement global.

Un rééquilibrage territorial de l'offre culturelle, notamment dans les zones rurales.

Une triple responsabilité artistique, territoriale et sociale.

Quatre principales fonctions : l'observation et l'analyse, l'information, la documentation et le conseil en direction de l'ensemble des acteurs (amateurs, professionnels et élus), l'animation de réseau, l'accompagnement des pratiques et des métiers.

Source : Charte des organismes départementaux de développement du spectacle vivant, 27 janvier 2006

## LIENS UTILES

### Région

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

### Drac

[www.paca.culture.gouv.fr](http://www.paca.culture.gouv.fr)

### Arcade Paca

[www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)

### Régie culturelle

[www.laregie-paca.com](http://www.laregie-paca.com)

### Cdmdt 05

<http://cdmdt05.fr/>

### Adem 06

Délégation Départementale à la Musique et à la Danse des Alpes-Maritimes

[www.adem06.com](http://www.adem06.com)

### Adiam 83

Association départementale d'information et d'actions musicales et chorégraphiques

[www.adiam83.com](http://www.adiam83.com)

### Addm 84

Association départementale pour le Développement Musical Danse et arts du cirque

[www.addm84.fr](http://www.addm84.fr)

### Cité de la musique (Paris)

[www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)

### Centre National des Variétés, de la Chanson et du Jazz (Cnv)

[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

### Centre national de la danse (Cnd)

[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

### Centre national du théâtre (Cnt)

[www.cnt.asso.fr](http://www.cnt.asso.fr)

### Bibliothèque des rapports publics - La documentation française

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

### Ministère de l'éducation nationale

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### Centre Inffo

Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente

[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)

### Comité Paritaire National pour la Formation Professionnelle

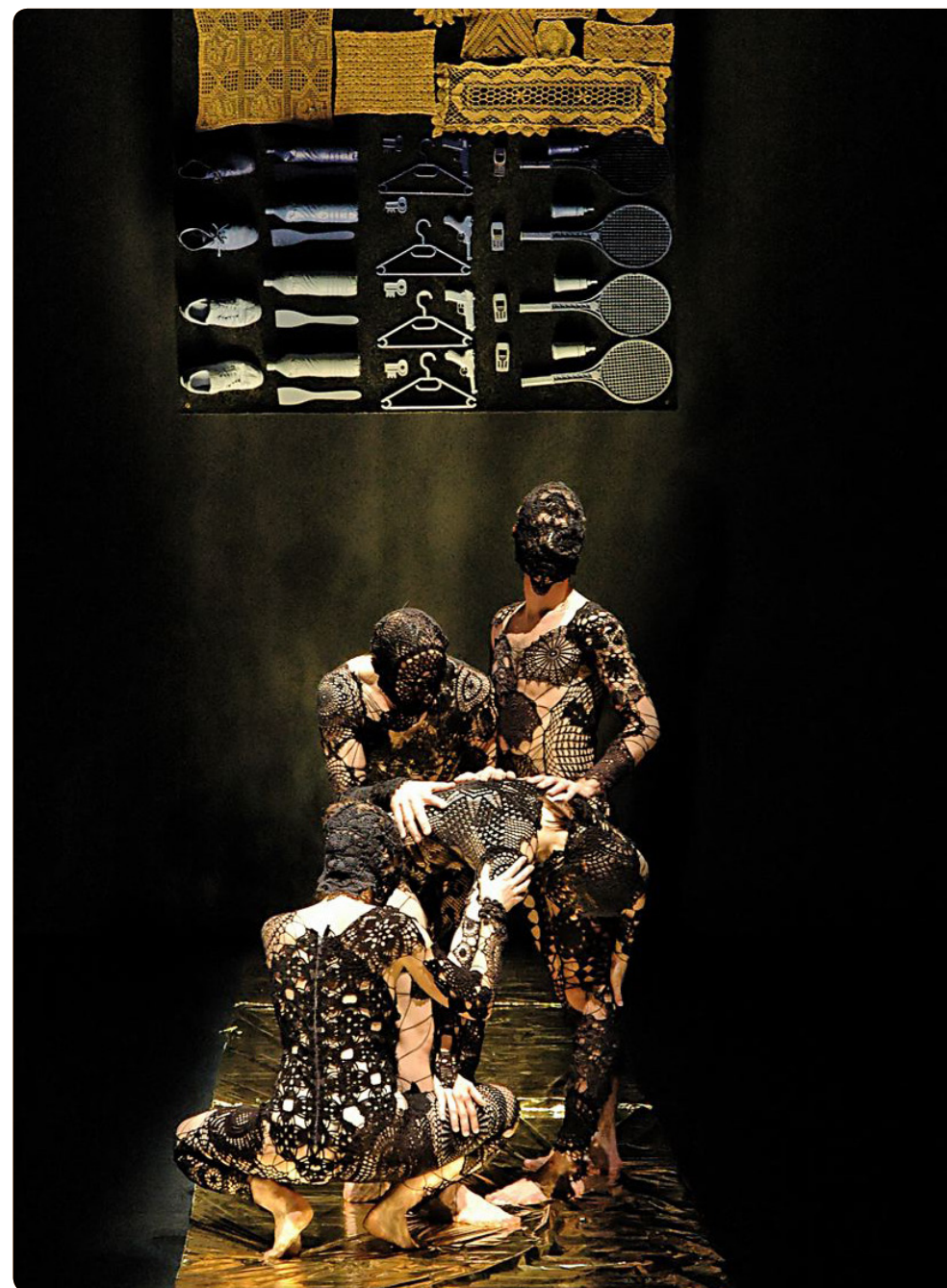
[www.formations-pour-tous.com](http://www.formations-pour-tous.com)

### Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles

[www.irma.asso.fr](http://www.irma.asso.fr)

### Centre de ressources des arts de la rue et des arts de la piste

[www.horslesmurs.fr](http://www.horslesmurs.fr)



# L'emploi

## **CHIFFRES CLÉS**

### **CHAPITRE 1 > LE TISSU ECONOMIQUE**

6 000 établissements du spectacle

2 400 établissements employeurs

### **CHAPITRE 2 > OCCASIONNELS / PROFESSIONNELS**

40 000 salariés dont 60% d'occasionnels

### **CHAPITRE 3 > INTERMITTENCE : LE PROFIL DES EMPLOYEURS DE SALARIES INTERMITTENTS**

9 000 employeurs en 2007

La forme juridique

Les secteurs d'activité

### **CHAPITRE 4 > INTERMITTENCE : LE PROFIL DES SALARIES INTERMITTENTS**

Nombre d'embauches de salariés intermittents

Les catégories d'emplois

Les déclarations par salarié

Les salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10

### **CHAPITRE 5 > INTERMITTENCE : LA MASSE SALARIALE**

86,6 millions d'euros de masse salariale générée

### **CHAPITRE 6 > LES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE INSCRITS A L'ANPE**

Profils des inscrits

### **CHAPITRE 7 > L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL**

L'enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité

Les tendances de l'emploi territorial dans les moyennes et grandes collectivités de Paca

# L'emploi

## Comment peut-on mesurer l'Emploi dans le spectacle vivant ?

Mesurer l'emploi nécessite de s'intéresser à un faisceau d'indicateurs qu'il convient de mettre en regard.

**Le premier faisceau** consiste à analyser le tissu économique du secteur, c'est-à-dire rendre compte du nombre d'établissements implantés en région Paca dont l'activité principale relève du champ du spectacle. Cette information nous est fournie par l'Insee, à travers deux fichiers : Clap pour le recensement des établissements, et Dads pour le recensement des établissements ayant été employeur dans l'année étudiée.

**Le deuxième faisceau** que nous avons retenu est le dénombrement de salariés domiciliés en région et ayant travaillé dans le spectacle (en région ou hors région), quel que soit le régime (général ou intermittent). On quitte ici l'approche territoriale des établissements pour une approche des individus. Cette information nous est fournie par l'Insee, à travers le fichier Dads. Par ailleurs, cette source nous permet d'aborder la question de la professionnalisation des salariés à travers le nombre d'heures qu'ils ont effectuées dans ce secteur (moins ou plus de 150 heures par an).

**Le troisième faisceau** est celui de l'intermittence, à travers les données du Garp / Cncs. Ces données, mobilisées pour la première fois par l'Arcade, nous informent d'une part sur les caractéristiques des employeurs d'intermittents (de quel secteur d'activité relèvent-ils ? Celui du spectacle ou d'autres secteurs relevant du guichet

unique ?), et d'autre part sur le profil des emplois occupés ainsi que sur la masse salariale générée sur le territoire. Ces données sont également complétées par l'utilisation d'une autre source, celle des Assedics, qui nous permet une lecture des intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10.

**Le quatrième faisceau** s'appuie sur les données de l'Anpe et permet la lecture d'une partie des professionnels du spectacle. En effet, la demande d'emploi dans le spectacle ne peut être lue comme dans les autres secteurs d'activités. Habituellement, on entend par demandeur d'emploi toute personne inscrite à l'Anpe sans emploi et à la recherche d'un emploi. Dans le spectacle, la demande d'emploi recouvre en fait deux catégories d'actifs : les personnes effectivement sans emploi à la recherche d'un emploi mais également les intermittents du spectacle qui exercent une activité discontinuée.

**Le dernier faisceau** concerne l'emploi dans le secteur public. Des données sur les agents de la fonction publique territoriale sont mobilisées pour la première fois par l'Arcade, à partir de la source Insee/Cnft.

## Combien y a-t-il, en région Paca, d'employeurs ayant pour activité principale le spectacle ?

En 2006, 6 000 établissements relevant du champ du spectacle sont implantés sur le territoire, dont près de 2 500 ont déclaré des effectifs salariés durant cette année. Plus de la moitié de ces établissements employeurs

sont basés dans les Bouches-du-Rhône et 85% d'entre eux relèvent du secteur du spectacle vivant (le reste concernant l'audiovisuel). Ces établissements du spectacle ont généré 46 200 postes au cours de l'année ce qui représente 7 011 postes équivalent temps complet. On parle ici de tous les postes, intermittents ou régime général. Il est possible, sur la question de l'intermittence d'analyser plus finement l'emploi à partir des données du Garp / Cncs, et notamment en distinguant les employeurs professionnels du spectacle des employeurs hors champ du spectacle.

## Quelle est la distinction entre employeurs du spectacle et employeurs hors spectacle ?

Les employeurs professionnels du spectacle sont des employeurs exerçant une activité relevant du champ du spectacle. Leurs déclarations sont enregistrées par le Centre de Recouvrement (CR). Les employeurs hors spectacle sont des employeurs n'ayant pas pour activité principale le spectacle et qui emploient des artistes ou des techniciens dans le cadre de la réalisation d'un spectacle, et ce, sans limitation du nombre de représentations organisées. Sont ainsi visées toute personne physique (particulier, profession libérale, commerçant...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public...) qui n'ont pas pour activité principale ou pour

objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions, la production ou la diffusion de spectacles. Leurs déclarations sont enregistrées par le Guichet unique (Guso).

## Combien d'employeurs de salariés intermittents y a-t-il en région Paca ? Quelle masse salariale ont-ils générée ?

En 2007, sur les 9 090 employeurs d'intermittents du spectacle recensés en Paca, près de 80% ont une activité en dehors du champ du spectacle. Cette répartition peut paraître importante, mais doit être relativisée : si ils sont moins nombreux, les employeurs professionnels du spectacle ont embauché beaucoup plus d'intermittents (75% des 245 000 déclarations effectuées) et ont généré la plus grande partie de la masse salariale intermittente (80% des 86,6 millions d'euros générés). En moyenne, sur l'année 2007, un employeur professionnel du spectacle a embauché 10,3 salariés intermittents, contre 1,2 salariés pour un employeur hors spectacle. Les perspectives d'emploi pour les intermittents en dehors du champ du spectacle ne sont donc pas si importantes.

## Quel est le nombre exact de salariés intermittents du spectacle en 2007 ?

Il est difficile de donner un chiffre global de salariés intermittents car les sources CR et Guso ne peuvent être recoupées. Nous parlerons plutôt en termes d'embauches ; un intermittent pouvant être comptabilisé dans les deux sources, puisqu'il peut être embauché dans l'année à la fois par un employeur du spectacle et par un employeur hors spectacle. En 2007, près de 25 000 embauches de salariés intermittents ont été effectuées. Ce chiffre est en baisse (-17,5% entre 2005 et 2007), comme au niveau national, et concerne surtout les employeurs hors spectacle. Cette indication abonde le constat fait précédemment.

## Comment se positionne la région Paca par rapport à l'ensemble du territoire ?

Paca se situe au troisième rang en terme de nombre d'employeurs d'intermittents, derrière les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, et au deuxième rang en terme de nombre d'embauches de salariés intermittents, derrière l'Ile-de-France. Avec certaines particularités, telles que ; une proportion plus importante d'employeurs professionnels du spectacle, un statut juridique associatif plus fort, un poids plus important du spectacle vivant par rap-

port au spectacle enregistré, un nombre de salariés intermittents artistes plus important, un poids prépondérant de la musique, une proportion de femmes plus importante parmi les embauches d'intermittents et les inscrits à l'Anpe, une attractivité à relativiser (on observe en effet une préférence à l'embauche de salariés intermittents domiciliés en région), et enfin une masse salariale générée importante (Paca fait partie des trois premières régions françaises).

## Quelles évolutions pour la région Paca ?

En 10 ans, le secteur du spectacle s'est considérablement développé, notamment le spectacle vivant. On observe pour celui-ci une forte augmentation des effectifs (nombre d'établissements, nombre d'employeurs et nombre de postes). Il représente aujourd'hui 1,4% de l'ensemble des établissements employeurs implantés en région, et 2,2% de l'ensemble des postes recensés. Paca est citée dans le trio de tête des régions françaises, néanmoins depuis la réforme du régime de l'intermittence en 2003, de nombreux indicateurs sont à la baisse.

Quant à l'avenir du secteur de façon plus générale, le rapport conjoint du Centre d'analyse stratégique\* et de la Dares, « Les métiers en 2015 », apporte quelques réflexions sur l'évolution future des métiers des arts et des spectacles :

– un impact faible du départ en retraite des générations du baby-boom, en raison d'une population relativement jeune

– dans le secteur  
 – une nette hausse de l'emploi envisageable car liée à l'accroissement des richesses (évolutions sociales, développement économique, temps libre et pouvoir d'achat des nouveaux retraités)  
 – mais de nombreuses incertitudes sur le développement des activités en raison d'un financement soumis à de nombreux aléas ; les financements des pouvoirs publics, le régime de l'intermittence, les nouvelles technologies et leur impact sur les droits d'auteur et les supports classiques de diffusion.

## Quelle analyse peut-on globalement tirer de l'ensemble des données sur l'emploi ?

Sur un temps plus récent (depuis 2004), on observe une tendance à un resserrement de l'activité qui se traduit par un recentrage de l'emploi sur « le cœur professionnel » du secteur du spectacle. Plusieurs indicateurs illustrent cette tendance.

Le nombre de déclarations d'embauches de salariés intermittents et le nombre d'employeurs diminuent sur les secteurs périphériques au spectacle (employeurs relevant du Guso). La région Paca, comme nous l'avons souligné précédemment, se distingue par une proportion importante d'employeurs professionnels du spectacle ; on compte en 2007 un employeur professionnel pour 3,8 employeurs hors spectacle, alors que pour d'autres régions le ratio est différent.

En terme d'emploi salarié, le morcelle-

ment des postes semble se stabiliser depuis 2000 autour des 6 postes pour 1 poste équivalent temps complet et on assiste à une progression de la part des salariés dits professionnels parmi l'ensemble des salariés (c'est-à-dire ayant effectué plus de 150 heures dans l'année dans le secteur du spectacle). Cette tendance se vérifie notamment pour les salariés ayant effectué plus de 1 600 heures (+ 24% en quatre ans). L'ancienneté d'inscription à l'Anpe, qui est un indicateur de maintien dans la profession pour les intermittents, est élevée ; 48% des inscrits le sont depuis plus de 2 ans. Ces données nous permettent de dire qu'il y a un ancrage de plus en plus fort dans le secteur pour le salarié.

En revanche, si le secteur professionnel du spectacle est proportionnellement plus important, celui-ci ne connaît pas de développement en terme d'emploi mais une stagnation voire une baisse pour certains indicateurs. Ainsi le nombre de salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 a peu évolué depuis la crise de 2003, avec une légère augmentation de +1,8% entre décembre 2004 et décembre 2007, ou encore le nombre de professionnels inscrits à l'Anpe qui ne cesse de diminuer depuis 2004 (-10,5%).

Autre publication 2005



\* Les métiers en 2015, Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, janvier 2007

# Chiffres clés

## Profil des établissements en 2006

<b>Nombre d'établissements du spectacle</b>	<b>5 827</b>
Spectacle vivant	85%
Audiovisuel	15%
Statut associatif	32%
<b>Nombre d'établissements employeurs</b>	<b>2 406</b>
Spectacle vivant	82%
Audiovisuel	18%
Evolution 1996-2006	151%
<b>Nombre de postes</b>	<b>46 200</b>
Evolution 1996-2006	172%
<b>Nombre de postes EQTC</b>	<b>7 011</b>
Evolution 1996-2006	104%

Source : Insee - Clap - Dads

## Profil des intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 déc. 2007

<b>Nbre d'intermittents indemnisés</b>	<b>5 943</b>
métiers artistiques	57%
métiers techniques	29%
<b>Evolution 2003-2007</b>	<b>-11%</b>
métiers artistiques	-17%
métiers techniques	7%

Source : Assedic Alpes-Provence / Assedic Côte d'Azur

## Profil des salariés intermittents du spectacle en 2007

	Salariés / Employeurs du spectacle (CR)	Salariés / Employeurs hors spectacle (Guso)	Total embauches
<b>Nbre d'intermittents résidant en Paca</b>	<b>18 507</b>	<b>5 649</b>	<b>24 156</b>
femmes	38%	29%	36%
âge moyen	36,5 ans	38,9 ans	37,7 ans
Evolution 2005-2007	-10,4%	-34,6%	-17,5%

Source : Garp / Cnccs

## Profil des salariés du spectacle en 2006

<b>Nombre de salariés ayant travaillé dans le spectacle</b>	<b>37 108</b>
occasionnels*	60%
professionnels**	40%
Evolution 2002-2006	23%

\*ayant travaillé moins de 150 heures dans le secteur durant l'année

\*\*ayant travaillé plus de 150 heures dans le spectacle durant l'année

Source : Insee - Dads

## Profil des agents territoriaux en déc. 2005

<b>Nbre d'agents territoriaux des secteurs liés à la culture</b>	<b>10 489</b>
action culturelle	2 950
culture-lecture publique	2 608
culture patrimoine	2 209
culture-enseignement artistique	2 722
titulaires	77%
non titulaires	20%
emplois aidés	3%
catégorie A	16%
catégorie B	23%
catégorie C	61%

Source : Insee / Cnftpt

# CHAPITRE 1 > Le tissu économique

On appelle tissu économique, l'activité en terme de nombre d'établissements du secteur implantés sur le territoire régional. Au nombre de 6 000 en région Paca dont 2 400 établissements employeurs, cette lecture permet de rendre compte de la taille des «entreprises» du spectacle, de leur statut, de leur implantation sur le territoire, de mesurer leur volume d'emploi et de mesurer l'évolution de tissu économique depuis 1996. Évolution certes importante mais à relativiser au regard de la structure de l'emploi...

## 6 000 établissements du spectacle...

Parmi ces 6 000 établissements, 85% relèvent du spectacle vivant.

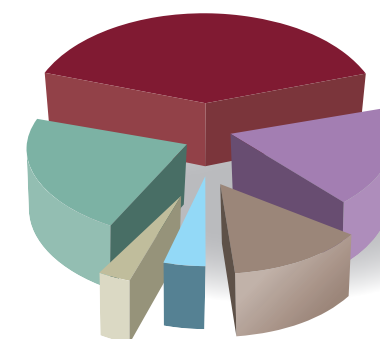
Leur répartition territoriale est sans surprise, avec une forte concentration dans les Bouches-du-Rhône (40%).

Le secteur se caractérise par des établissements de petite taille : 97% des établissements comptent moins de 10 salariés (tableau page suivante) et 73% de ces établissements n'ont pas déclaré de salariés (il peut s'agir effectivement d'établissements qui n'ont pas été employeurs en 2006, mais aussi de professions libérales, d'entreprises unipersonnelles...). Ces établissements ont avant tout pour catégorie juridique le statut associatif (32%), et celui de sociétés commerciales (22%), avec un poids plus important des associations pour le spectacle vivant par rapport au secteur de l'audiovisuel.

### SOURCE

La source Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) de l'Insee permet de repérer annuellement l'ensemble des établissements, employeurs ou non, d'un territoire. Tous les établissements du secteur privé et des trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière et d'Etat) sont pris en compte. Pour l'étude du secteur du spectacle, seuls les établissements actifs administrativement sont comptabilisés.

### Répartition des établissements du spectacle par département



- Alpes-de-Haute-Provence > 4%
- Hautes-Alpes > 3%
- Alpes-Maritimes > 22%
- Bouches-du-Rhône > 40%
- Var > 18%
- Vaucluse > 13%

Source : Insee - Clap

### Etablissements selon le département et le secteur

	Paca 2006	Alpes-de-Hte-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Spectacle vivant dont :		219	130	1 069	1 904	931	698	4 951
923A Activités artistiques		201	105	837	1 489	754	600	3 986
923B Services annexes au spectacle		12	10	128	227	75	52	504
923D Gestion de salle de spectacle		(*)	(*)	50	80	29	25	194
923K Activités diverses du spectacle		(*)	(*)	54	108	73	21	267
Audiovisuel		20	33	215	432	100	76	876
<b>Ensemble du spectacle</b>		<b>239</b>	<b>163</b>	<b>1 284</b>	<b>2 336</b>	<b>1 031</b>	<b>774</b>	<b>5 827</b>

Source : Insee - Clap

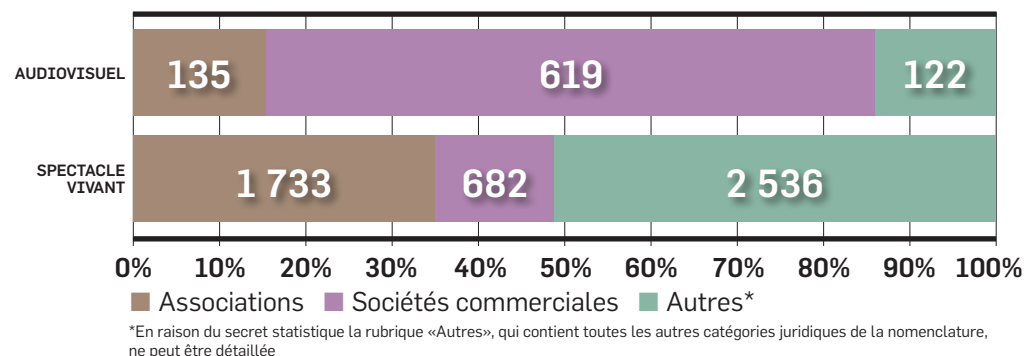
(\*) Données soumises au secret statistique

**Taille des établissements**

	2006	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Spectacle vivant dont :	3 671	1 159	121	4 951	
923A Activités artistiques	3 091	846	49	3 986	
923B Services annexes au spectacle	289	191	24	504	
923D Gestion de salle de spectacle	73	78	43	194	
923K Activités diverses du spectacle	218	44	5	267	
Audiovisuel	578	261	37	876	
<b>Ensemble du spectacle</b>	<b>4 249</b>	<b>1 420</b>	<b>158</b>	<b>5 827</b>	

Source : Insee - Clap

**Répartition des établissements par secteur et catégorie juridique**



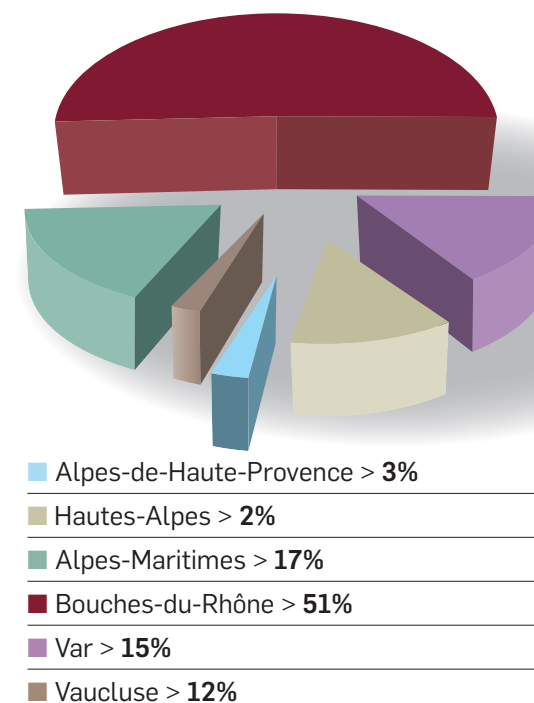
**... dont 2 400 établissements employeurs**

Le spectacle vivant représente 82% de ces établissements contre 18% pour l'audiovisuel. Depuis 10 ans, cette répartition est identique. Les trois quarts de ces établissements ont une activité principale qui relève d'une activité artistique (code APE 923A). Le poids des Bouches-du-Rhône est encore plus marqué que précédemment ; 51% des employeurs y sont implantés.

Trois indicateurs permettent de mesurer le volume d'emploi de ces établissements : les effectifs salariés, les postes et les postes équivalent temps complet (EQTC).

Au 31 décembre 2006 sont recensés 10 436 effectifs salariés, qui correspondent à 46 200 postes dans l'année, se réduisant à 7 011 postes équivalent temps complet. Si on compare le secteur avec l'ensemble de l'économie en Paca, on constate un morcellement des postes important pour le secteur du spectacle. En effet, le nombre moyen de postes EQTC est nettement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie.

**Répartition des établissements employeurs par département en 2006**



Source : Insee - Dads

**SOURCE**  
 Le fichier **Dads** (Déclaration annuelle de données sociales) de l'Insee répertorie les établissements qui ont employé au moins un salarié au cours de l'année. Sont exclus du champ des Dads, les agents de l'Etat, les salariés de l'agriculture, ceux des services domestiques et des activités extraterritoriales.

**Effectifs salariés et postes à l'année**

	2006	Effectifs au 31/12	Postes au cours de l'année*	Postes Equivalent Temps Complet
Spectacle vivant dont :		8 393	34 434	4 973
923A Activités artistiques		4 762	20 581	2 841
923B Services annexes au spectacle		1 484	7 276	941
923D Gestion de salle de spectacle		1 881	5 547	1 064
923K Activités diverses du spectacle		266	1 030	127
Audiovisuel		2 043	11 766	2 038
<b>Ensemble du spectacle</b>		<b>10 436</b>	<b>46 200</b>	<b>7 011</b>

Source : Insee - Dads

\*Poste : Un poste est un couple Etablissement-Salarié. Un salarié ayant travaillé plusieurs fois dans l'année au sein d'un même établissement correspond à un seul poste et ses périodes de travail seront regroupées.

**Effectifs salariés et postes à l'année par établissement**

	2006	Eff. Moyen par étab	Nbre moyen de postes par étab	Nbre moyen de postes EQTC* par étab
Spectacle vivant dont :		4	17	3
Activités artistiques		3	14	2
Services annexes aux spectacles		5	26	3
Gestion de salles de spectacles		14	40	8
Activités diverses du spectacle		4	17	2
Audiovisuel		5	28	5
<b>Ensemble du spectacle</b>		<b>4</b>	<b>19</b>	<b>3</b>

Source : Insee - Dads

\*EQTC : équivalent temps complet

## Le poids du spectacle dans l'économie régionale

Le secteur du spectacle en 2006 représente 1,4% de l'ensemble des établissements employeurs recensés, 0,8% des effectifs salariés recensés au 31 décembre 2006, et 2,2% de l'ensemble des postes recensés sur l'année soit 0,6% des postes équivalent temps complet.

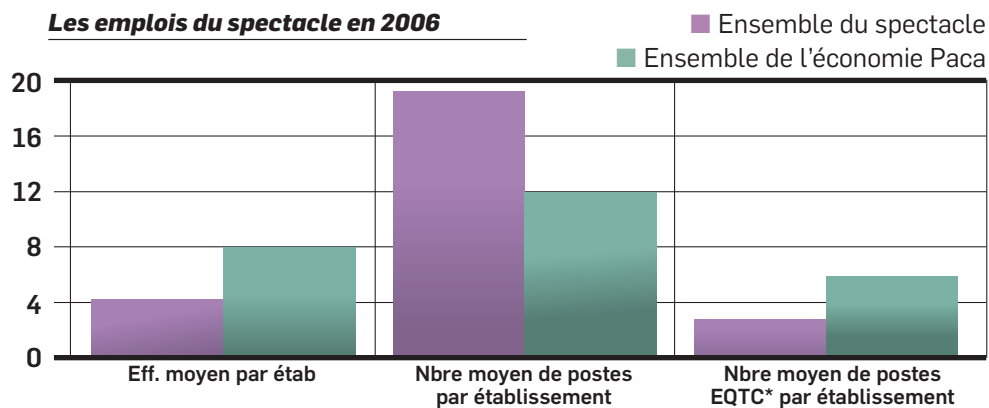
En terme d'évolution, le nombre d'établissements employeurs depuis 1996 a augmenté de 30,6% pour l'ensemble de l'économie et de 60,1% pour le secteur du spectacle.



La PACA

TIROIRS © COMPAGNIE DU RIGODON

**Les emplois du spectacle en 2006**



## Évolution

En 10 ans, le nombre d'établissements employeurs a plus que doublé, 151%, accompagné d'une croissance du nombre de postes, encore plus forte 172%. Ces évolutions sont marquées par un ralentissement en 2004, suite à la réforme du régime de l'intermittence. Cette croissance est à relativiser au regard de celle du nombre de postes EQTC, 104% (graphique 2). En effet, le volume réel de l'emploi se mesure par cet indicateur exprimé en EQTC. Ainsi, le taux annuel moyen de croissance est de 10,5% pour les postes, contre seulement 7,4% pour les postes EQTC. Cependant depuis 2000, l'indicateur de morcellement des postes (c'est-à-dire le ratio entre le nombre de postes et le nombre de postes EQTC), très élevé au regard des autres secteurs d'activité, se stabilise autour des 6 postes pour 1 poste EQTC.

### Indicateur de morcellement des postes EQTC\*

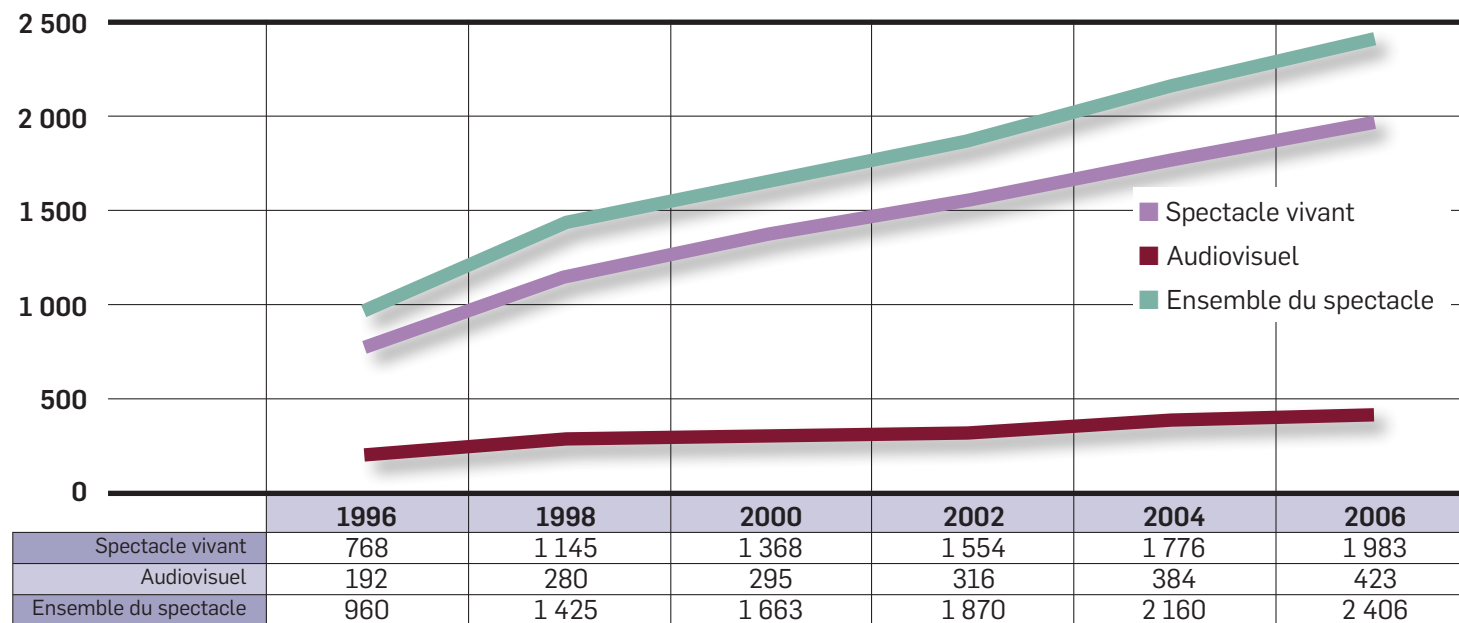
	spectacle	tous secteurs
1996	4,9	1,9
1998	5,6	2,0
2000	6,3	2,1
2002	6,4	1,9
2004	6,3	1,9
2006	6,6	1,9

Source : Insee - Dads  
\* équivalent temps complet

#### En savoir plus

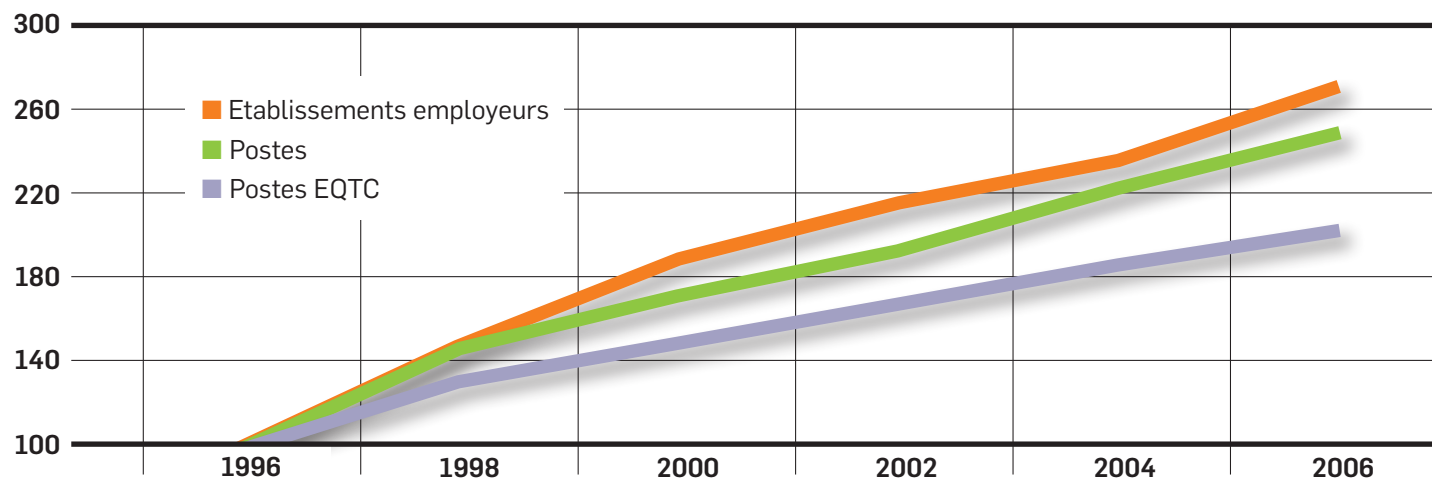
« L'emploi dans le secteur culturel en 2004 d'après l'Enquête Emploi de l'Insee », *Deps*, Les notes de l'observatoire de l'emploi culturel, Série Données de cadrage, n°44 et n°45, mai 2006

### Evolution du nombre d'établissements employeurs en Paca



Source : Insee - Dads

### Evolution de l'emploi dans le spectacle en Paca (base 100 en 1996)



Source : Insee - Dads

Note de lecture : en 1996 on comptait 4,9 postes pour 1 poste EQTC, dix ans plus tard on compte 6,6 postes pour 1 poste EQTC.

## CHAPITRE 2 > Occasionnels / Professionnels

Afin de rendre compte du volume d'emploi que représente le spectacle, notre regard se porte non plus sur les établissements employeurs mais sur les salariés. Si leur nombre est important, seulement 40% d'entre eux sont des « professionnels » du spectacle, selon la définition de l'Insee.

### Près de 40 000 salariés dont 60% d'occasionnels

Au cours de l'année 2006, 37 108 salariés domiciliés en Paca ont travaillé au moins une heure dans le spectacle (en région ou hors région). La moitié d'entre eux résident dans le département des Bouches-du-Rhône. Ce secteur mobilise un grand nombre de salariés occasionnels (60%), c'est-à-dire de salariés ayant effectué moins de 150 heures dans le secteur au cours de l'année.

#### Salariés du spectacle selon le département de résidence

2006	Alpes-de-Haute-Pce	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Spectacle vivant	408	378	4 813	11 106	2 936	2 882	22 523
Audiovisuel	449	1 446	3 439	7 786	1 877	888	14 585
<b>Total spectacle</b>	<b>857</b>	<b>524</b>	<b>8 252</b>	<b>18 892</b>	<b>4 813</b>	<b>3 770</b>	<b>37 108</b>

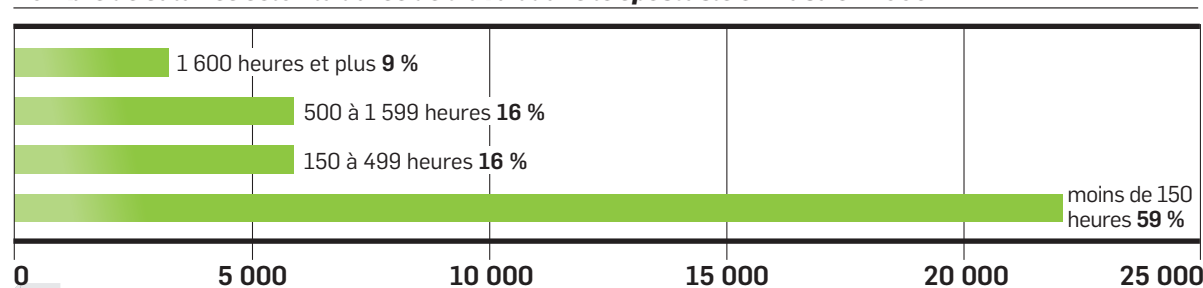
Source : Insee - Dads

#### Salariés selon la durée de travail dans le spectacle

2006	moins de 150 h	150 à 499 h	500 à 1 599 h	1 600 h et plus	Total salariés
Spectacle vivant	11 996	4 505	4 040	1 982	22 523
Audiovisuel	10 219	1 292	1 832	1 242	14 585
<b>Ensemble du spectacle</b>	<b>22 215</b>	<b>5 797</b>	<b>5 872</b>	<b>3 224</b>	<b>37 108</b>

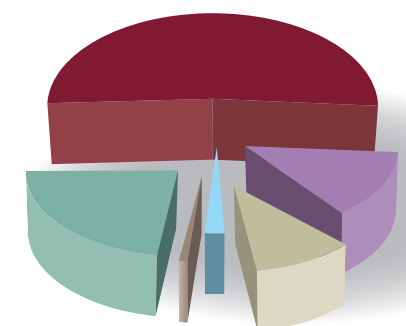
Source : Insee - Dads

#### Nombre de salariés selon la durée de travail dans le spectacle en Paca en 2006



**SOURCE**  
 Le fichier Dads de l'Insee permet de dénombrer les salariés de l'ensemble des secteurs d'activité, hors services domestiques, activités extraterritoriales et administration d'Etat. Les salariés de la région sont identifiés d'après leur lieu de résidence, qu'ils aient ou non travaillé en région. Le secteur d'activité (spectacle vivant ou audiovisuel) correspond au secteur du spectacle dans lequel le salarié a effectué le plus d'heures au cours de l'année. Les salariés qui totalisent moins de 150 heures dans le secteur sont définis comme « occasionnels du spectacle ». Les salariés qui travaillent 150 heures et plus dans le secteur sont assimilés aux « professionnels du spectacle ».

#### Répartition des salariés par département de résidence en 2006

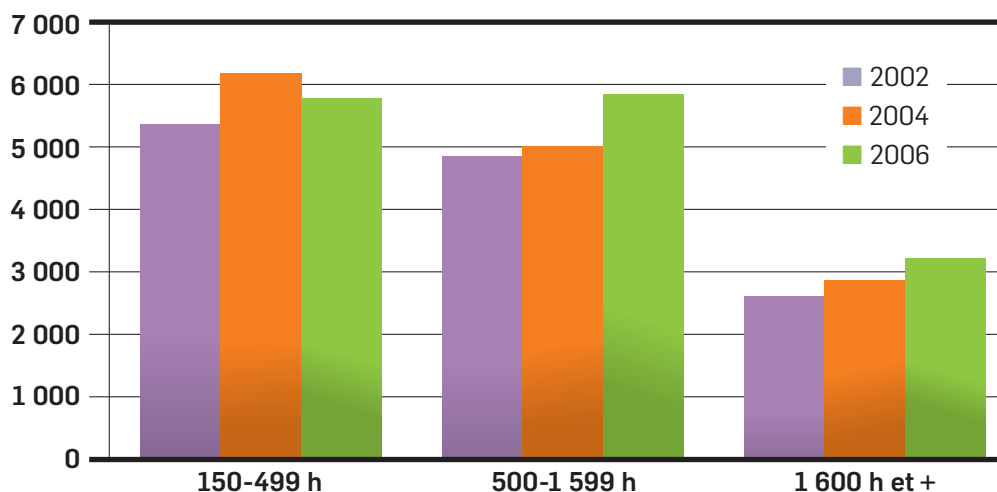


- Alpes-de-Haute-Provence > 2%
- Hautes-Alpes > 1%
- Alpes-Maritimes > 22%
- Bouches-du-Rhône > 52%
- Var > 13%
- Vaucluse > 10%

## Évolution

Le nombre total de salariés ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle a augmenté de 23% depuis 2002. La plus importante hausse concerne les salariés occasionnels (28%). Le nombre de salariés dits professionnels, selon les critères Insee (+ de 150 heures), a augmenté de 14% depuis 2002, avec une hausse importante sur les salariés travaillant 500 heures et plus (+22%). Dans cette catégorie « professionnels », on remarque que c'est la tranche des salariés ayant travaillé plus de 1 600 h qui a connu la plus forte évolution depuis 2002.

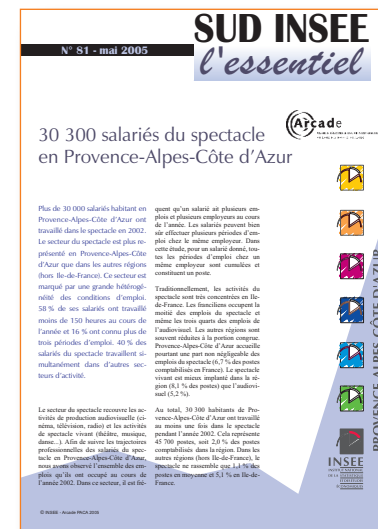
**Evolution du nombre de professionnels du spectacle par tranche d'heures effectuées**



	moins de 150H	150-499H	500-1599H	1600H et +	Total
Evolution du nombre de salariés 2002-2006	27,7%	7,4%	20,5%	24,1%	22,6%

Source : Insee - Dads

**En savoir plus sur la mobilité des salariés**  
Sud Insee l'essentiel « 30 300 salariés du spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », n° 81 mai 2005



# CHAPITRE 3 > Intermittence : le profil des employeurs de salariés intermittents

Les employeurs du spectacle relèvent de deux catégories. D'un côté les *employeurs professionnels du spectacle* qui représentent un peu plus de 6% des employeurs du territoire en 2007. Pour cette catégorie, la région Paca est en troisième position derrière les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes. De l'autre, les *employeurs hors spectacle* qui représentent près de 94%. Pour cette catégorie, la région Paca est en quatrième position derrière Pays-de-la-Loire.

## 9 000 employeurs en 2007

En Paca, 40 300 employeurs ont déjà recruté des intermittents du spectacle. Parmi ce stock d'employeurs<sup>1</sup> 9 000 ont été des employeurs actifs en 2007, c'est-à-dire ayant fait au moins une déclaration d'embauche dans l'année. Si le nombre d'employeurs hors spectacle est très important, seulement 19% de ces derniers ont été actifs en 2007, contre 75% des employeurs professionnels.

Parmi ces derniers, qui sont au nombre de 1 874 employeurs en 2007, 87 % sont considérés comme des employeurs habituels.

Il est par ailleurs important de noter la diminution du nombre d'employeurs actifs depuis 2004 et cela quelle que soit la catégorie.

### Nombre d'employeurs d'intermittents du spectacle par département

2007	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
<b>Employeurs du spectacle (CR) dont :</b>	51	43	336	952	250	242	1 874
<i>Employeurs habituels</i>	45	37	292	818	218	221	1 631
<i>Employeurs occasionnels</i>	6	6	44	134	32	21	243
<b>Employeurs hors spectacle (Guso)</b>	439	411	1 217	2 282	1 536	1 331	7 216
<b>Total employeurs</b>	<b>490</b>	<b>454</b>	<b>1 553</b>	<b>3 234</b>	<b>1 786</b>	<b>1 573</b>	<b>9 090</b>

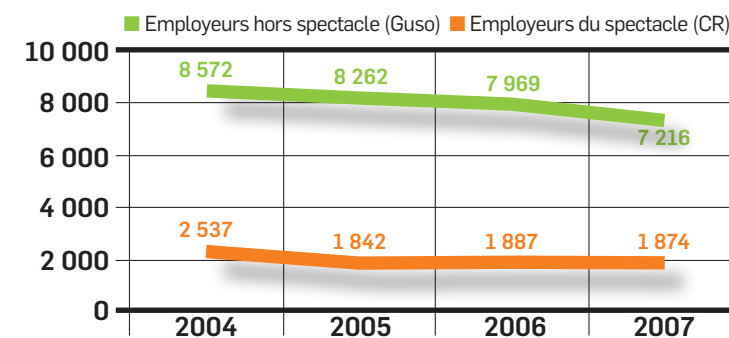
Source : Garp / Cncs

1) Le stock d'employeur correspond au nombre d'employeurs enregistrés depuis l'origine jusqu'à fin 2007. Ce stock a subi des phases d'épuration (migration informatique, épuration des employeurs n'ayant pas eu d'activité depuis plus de 3 ans).

### SOURCE

Le Centre National Cinéma Spectacle (Cncs) gère le fichier des employeurs d'intermittents du spectacle et procède au recouvrement de différentes contributions sociales. Il regroupe le Centre de recouvrement (CR) et le Guichet Unique (Guso). Le Centre de Recouvrement concerne les employeurs professionnels du spectacle, c'est-à-dire exerçant une activité relevant du champ du spectacle. Le Guichet Unique s'adresse aux employeurs hors spectacle qui emploient des artistes ou des techniciens dans le cadre de la réalisation d'un spectacle. Entrent dans le champ d'application du Guso, les employeurs qui n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions, la production ou la diffusion de spectacles. Les résultats présentés dans ce rapport mettent en regard ces deux sources.

### Evolution du nombre d'employeurs d'intermittents en Provence-Alpes-Côte d'Azur



## ... dont 3 350 nouveaux employeurs

La région Paca représente environ 7% des nouvelles adhésions enregistrées par le Cncc au niveau national pour 2007. Sur ces 3 350 nouvelles adhésions, 286 sont des employeurs professionnels du spectacle et 3 068 sont des employeurs hors spectacle. Ces chiffres illustrent un turn-over important ; 15% de nouveaux employeurs parmi les employeurs professionnels du spectacle et 42,5% parmi les employeurs hors spectacle.

Concernant la répartition territoriale, le classement des départements est quasi identique quel que soit le type d'employeurs.

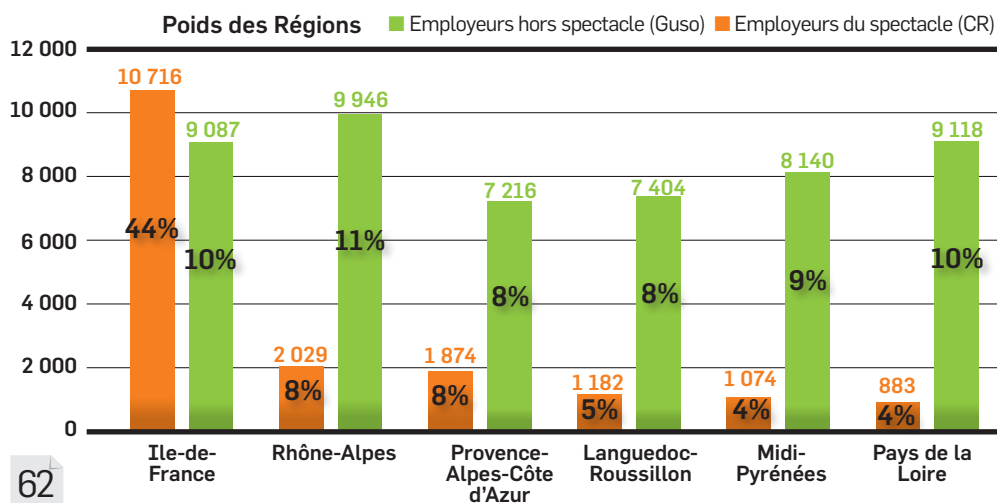
Le département des Bouches-du-Rhône se distingue par une concentration de 35% de l'ensemble de ces nouveaux employeurs. Ainsi que par un poids plus important des employeurs professionnels du spectacle dans ce total.

## Paca au troisième rang

Si la région Paca est mise en regard avec les autres régions, on constate qu'elle se situe au troisième rang en terme d'employeurs professionnels du spectacle, derrière les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes. Le poids des professionnels dans le nombre total d'employeurs est plus important en Paca (1 employeur professionnel du spectacle pour 3,8 employeurs hors spectacle).

En revanche, si on regarde uniquement les employeurs hors spectacle, la répartition régionale est différente. Ainsi le volume est plus important en Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

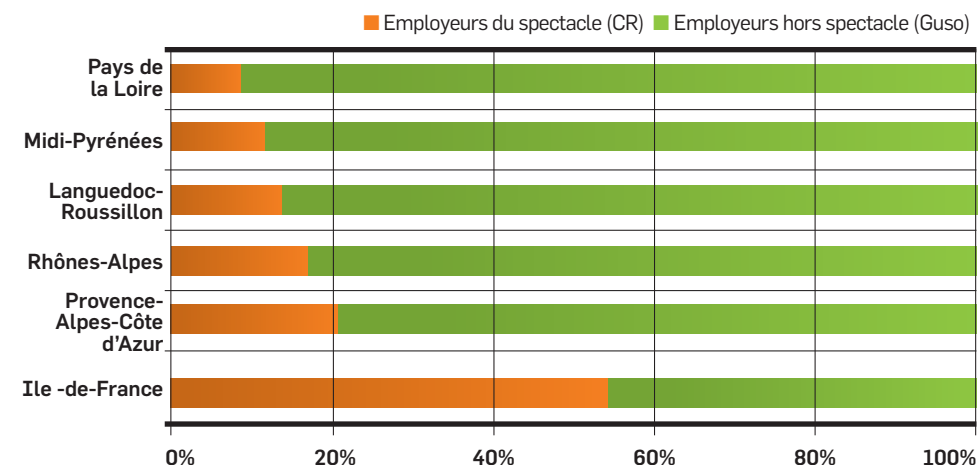
### Nombre d'employeurs par catégorie et par région en 2007



Nbre d'adhésions en 2007	Employeurs du spectacle (CR)	Employeurs hors spectacle (Guso)	Total
Bouches-du-Rhône	11,7%	88,3%	100%
Var	7,5%	92,5%	100%
Vaucluse	7,0%	93,0%	100%
Alpes-Maritimes	6,5%	93,5%	100%
Hautes-Alpes	5,4%	94,6%	100%
Alpes-de-Haute-Provence	5,6%	94,4%	100%
<b>Paca</b>	<b>8,5%</b>	<b>91,5%</b>	<b>100%</b>

Source : Garp / Cncc

### Nombre d'employeurs actifs par catégorie et par région en 2007



### Indice de professionnalisation en 2007

Ile-de-France	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,8
Rhône-Alpes	4,9
Languedoc-Roussillon	6,7
Midi-Pyrénées	7,6
Pays de la Loire	10,3*

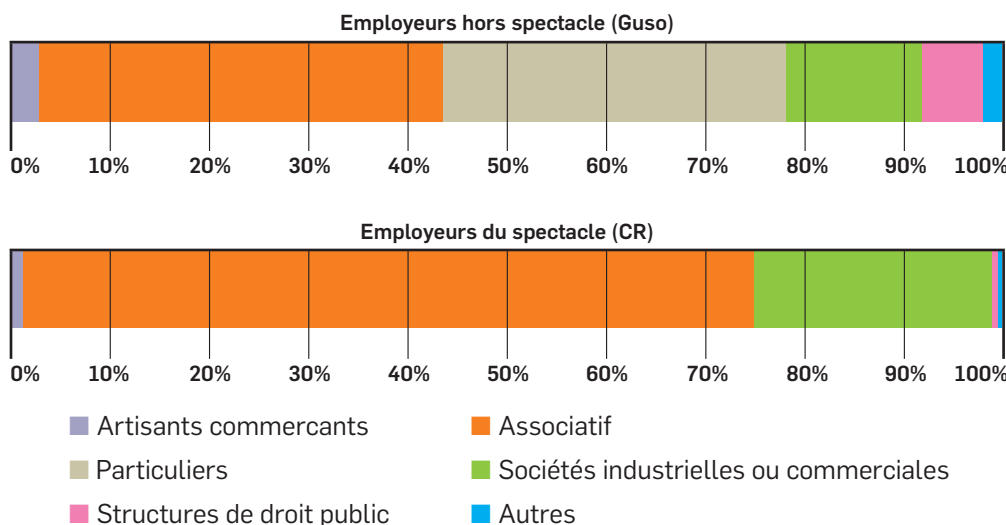
Source : Garp / Cncc

\*Note de lecture : En région Pays de la Loire 1 employeur professionnel du spectacle est recensé pour 10,3 employeurs hors spectacle

## De nombreuses associations employeuses

Cette forme juridique représente 74% des employeurs professionnels du spectacle (une moindre prédominance au niveau national 58 %), et seulement 41% pour les employeurs hors spectacle (proportion plus importante au niveau national 47%). Pour ces derniers, la dispersion par catégorie juridique est plus importante, avec notamment une catégorie qui leur est propre, celle des « particuliers » qui est représentée à hauteur de plus d'un tiers.

### La forme juridique des employeurs du spectacle et hors spectacle en Paca en 2007



### La forme juridique des employeurs en Paca

2007	Employeurs du spectacle (CR)	Employeurs hors spectacle (Guso)
Artisans commerçants	23	202
Associatif	1 384	2 958
Particuliers	0	2 478
Sociétés industrielles ou commerciales	449	996
Structures de droit public	12	447
Autres	6	135

Source : Garp / Cncs

## Le tissu associatif en Paca

Ce volume important d'associations s'explique par le fait que ce statut juridique est inhérent au secteur du spectacle, ainsi que par un contexte régional caractérisé par une forte présence de ce statut parmi les établissements régionaux. En effet, 42 891 établissements associatifs sont recensés dans la région en 2007. Avec une évolution de +11% entre 2004 et 2007, soit près de 20 000 nouvelles associations déclarées en Préfecture. Parmi elles, 7 262 établissements relèvent du secteur culture et audiovisuel.

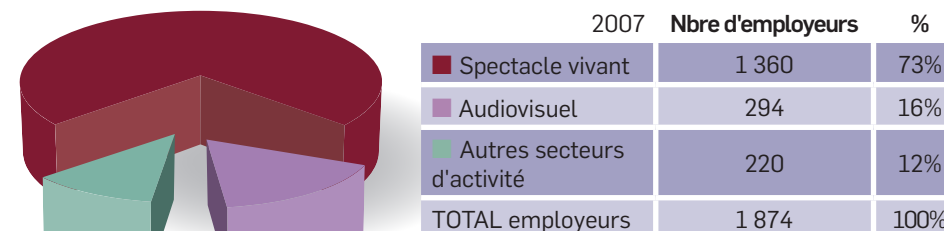
Source : Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

## L'importance du spectacle vivant et des activités de loisirs

### Les employeurs professionnels du spectacle

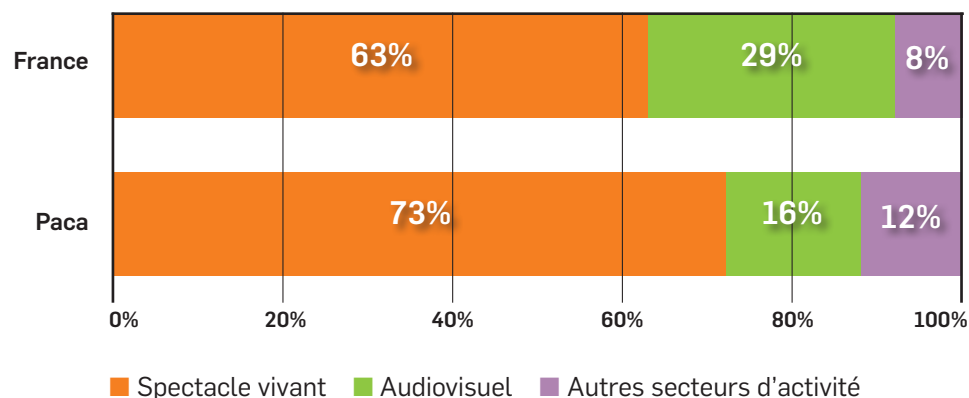
73 % d'entre eux relèvent du secteur du spectacle vivant. Au niveau national, le poids du secteur de l'audiovisuel est plus important (29%).

### Les employeurs du spectacle (CR) par secteur d'activité en Paca



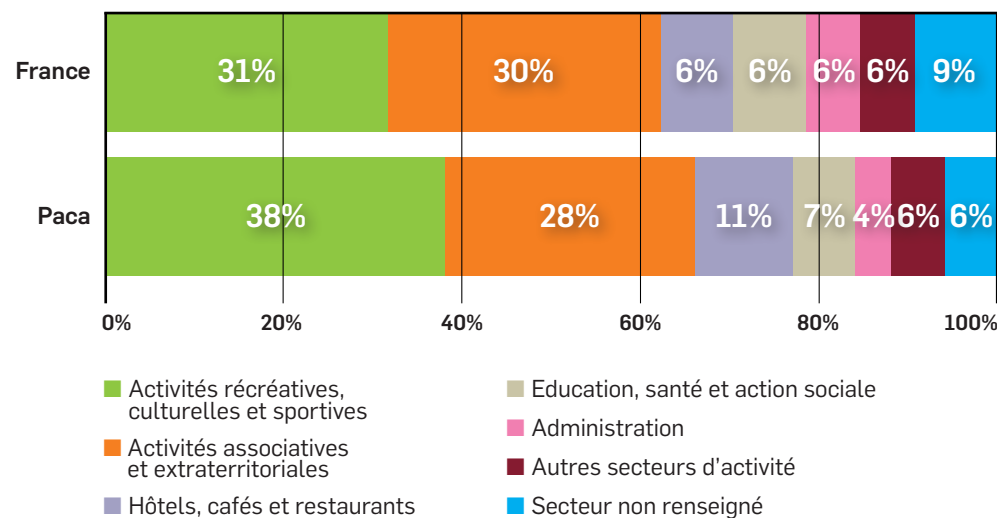
Source : Garp / Cncs

**Répartition des employeurs hors spectacle par secteur d'activité France/Paca en 2007**



Source : Garp / Cncs

**Répartition des employeurs hors spectacle par secteur d'activité France/Paca en 2007**



Source : Garp / Cncs

### Les employeurs hors spectacle

Ils sont pour la plupart dans les secteurs activités récréatives (38%), qui sont des activités liées aux loisirs (ex : centres aérés, CLSH...), et activités associatives (28%). Au niveau national, ces deux secteurs sont également les plus importants.

**Les employeurs hors spectacle (Guso) par secteur d'activité en Paca**

2007	Nbre d'employeur	%
Activités récréatives, culturelles et sportives	2 746	38%
Activités associatives et extra-territoriales	2 017	28%
Hôtels, cafés et restaurants	776	11%
Education, santé et action sociale	522	7%
Administration	268	4%
Autres secteurs d'activité	454	6%
Secteur non renseigné	433	6%
<b>Total employeurs</b>	<b>7 216</b>	<b>100%</b>

Source : Garp / Cncs

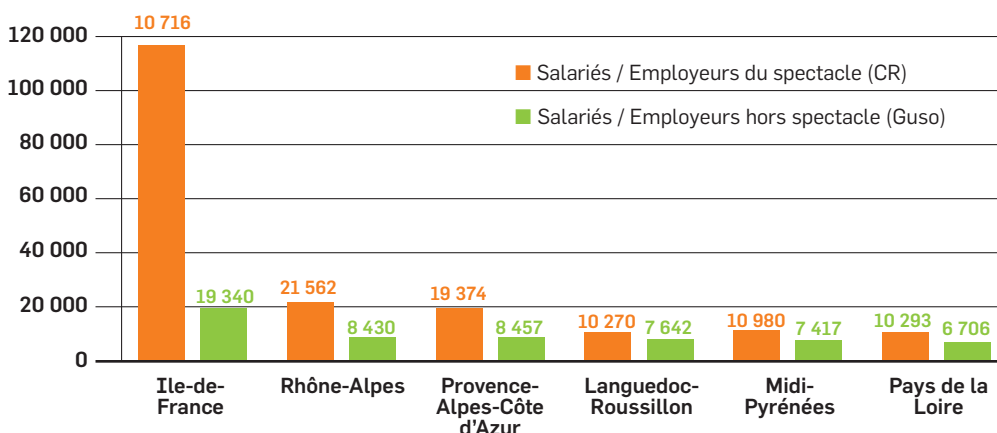
# CHAPITRE 4 > Intermittence : le profil des salariés intermittents<sup>1</sup>

Le dénombrement des salariés intermittents peut être effectué selon deux lectures : la première part des employeurs installés en région et analyse les salariés de ces derniers, qu'ils habitent ou non en Paca. La seconde part du lieu de résidence des intermittents et cela quelque soit leur lieu de travail, en région ou ailleurs. Cette mise en regard permet de tirer des constats sur le caractère « attractif » du territoire en terme d'emploi. La seconde lecture est enrichie de nombreuses informations sur le profil des intermittents : postes occupés, âge, place des femmes...

## 1<sup>ère</sup> lecture selon l'implantation géographique de l'employeur : 27 831 embauches de salariés intermittents<sup>2</sup>

Sur l'année 2007, les employeurs, quelle que soit leur catégorie, ont effectué 27 831 embauches de salariés intermittents. Ces embauches recouvrent à la fois 19 374 salariés intermittents qui ont travaillé pour des employeurs du spectacle (CR), soit 70 % des embauches, et 8 457 salariés intermittents qui ont travaillé pour des employeurs hors spectacle (Guso), soit 30 % des embauches.

### Nombre de salariés intermittents distincts par région administrative de l'employeur et par type d'employeur en 2007



Source : Garp / Cnrs

Ces chiffres concernent les salariés intermittents (résidant en région, hors région ou à l'étranger) qui ont travaillé pour des employeurs implantés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il n'est pas possible d'additionner l'ensemble des salariés intermittents, puisqu'un intermittent peut avoir travaillé dans l'année pour un employeur professionnel du spectacle et pour un employeur hors spectacle, il serait donc comptabilisé deux fois. Au regard des autres régions, Paca ne se situe pas au même rang selon le type d'employeur observé.

En effet, la région Paca est en troisième position, derrière la région Rhône-Alpes et loin derrière la région Ile-de-France, en terme de nombre de salariés intermittents embauchés par des employeurs du spectacle de la région (CR). Alors qu'elle est en deuxième position, derrière la région Ile-de-France, en terme de nombre de salariés intermittents embauchés par des employeurs hors spectacle de la région (Guso)<sup>3</sup>.

Il est à noter également la différence du poids de la région Ile-de-France selon le type d'employeurs observé. Elle concentre en effet 42,5 % des salariés intermittents ayant été embauchés par des employeurs du spectacle, et seulement 18,4 % des salariés intermittents ayant été embauchés par des employeurs hors spectacle (graphique 1).

Cette 1<sup>ère</sup> lecture permet de calculer le nombre moyen d'intermittents embauchés par employeur implanté en Paca sur l'année 2007. Cette moyenne s'élève à 10,3 intermittents embauchés par employeur professionnel du spectacle et à 1,2 intermittent embauché par employeur hors spectacle.

1) La répartition des emplois est obtenue à partir du nombre de déclarations et du nombre d'heures effectuées.  
2) Dans cette lecture sont retenus uniquement les salariés du spectacle actifs, c'est-à-dire les salariés ayant fait au moins une déclaration pendant l'année 2007.  
3) Les 6 régions citées dans cette présentation sont les premières du classement national.

## 2<sup>e</sup> lecture selon le lieu du domicile du salarié du spectacle<sup>1</sup> : 24 156 embauches de salariés intermittents

Sur l'année 2007, les employeurs, quelle que soit leur catégorie, ont effectué 24 156 embauches de salariés intermittents qui sont domiciliés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>2</sup>. Ces embauches recouvrent à la fois 18 507 salariés intermittents qui ont travaillé pour des employeurs du spectacle (CR), soit 70 % des embauches, et 5 649 salariés intermittents qui ont travaillé pour des employeurs hors spectacle (Guso), soit 30 % des embauches. Ce qui représente une moyenne de 9,9 salariés intermittents embauchés par employeur professionnel du spectacle, et 0,8 salarié intermittent par employeur hors spectacle.

Le poids des régions est bouleversé dans cette deuxième lecture ; la région Aquitaine faisant son entrée dans les premières régions de France, au quatrième rang en terme de salariés embauchés par des employeurs du spectacle. La région Paca est classée deuxième région de France derrière la région Ile-de-France, et ce, quel que soit le type d'employeur.

La mise en regard de ces deux lectures permet de souligner une logique particulière d'embauche à la région.

Si le rapport entre le nombre de salariés intermittents travaillant pour des employeurs de la région et le nombre de salariés intermittents domiciliés dans la région, est proche pour les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, il est inférieur pour la région Provence-

2007	Salariés / Employeurs du spectacle (CR)		Salariés / Employeurs hors spectacle (Guso)	
	Nombre	%	Nombre	%
Île-de-France	107 040	46,6%	17 633	26,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 507	8,1%	5 649	8,3%
Rhône-Alpes	16 964	7,4%	5 568	8,2%
Aquitaine	8 216	3,6%	2 736	4,0%
Languedoc-Roussillon	7 851	3,4%	4 330	6,4%
Midi-Pyrénées	7 652	3,3%	4 272	6,3%
Pays de la Loire	6 472	2,8%	3 860	5,7%
<b>Total salariés</b>	<b>229 865</b>	<b>100%</b>	<b>67 756</b>	<b>100%</b>

Alpes-Côte d'Azur. Ce qui induit un recrutement plus important à l'intérieur de la région.

L'attractivité de la région Paca, si souvent mise en avant, n'est pas aussi forte ; les employeurs ont eu tendance en 2007 à embaucher plus de salariés domiciliés en Paca plutôt que de faire appel à des intermittents résidants hors région.

## Zoom sur les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Parmi les 24 156 embauches de salariés intermittents domiciliés en région en 2007, 42 % ont été effectuées dans le département des Bouches-du-Rhône.

### Nombre de salariés intermittents par département et par type d'employeur en 2007

	Salariés / Employeurs du spectacle (CR)		Salariés / Employeurs hors spectacle (Guso)		Total embauches	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	2 098	37%	8 006	43%	10 104	42%
Alpes-Maritimes	1 503	27%	4 114	22%	5 617	23%
Var	1 044	18%	3 381	18%	4 425	18%
Vaucluse	751	13%	2 383	13%	3 134	13%
Alpes-de-Haute-Provence	139	2%	342	2%	481	2%
Hautes-Alpes	114	2%	281	2%	395	2%
<b>Paca</b>	<b>5 649</b>	<b>100%</b>	<b>18 507</b>	<b>100%</b>	<b>24 156</b>	<b>100%</b>

Ce département fait d'ailleurs parti des 10 premiers départements de France.

Classé en troisième position au niveau national pour le nombre de salariés intermittents ayant travaillé pour des employeurs du spectacle, il est en cinquième position en ce qui concerne le nombre de salariés intermittents ayant travaillé pour des employeurs hors spectacle (derrière les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

Source : Garp / Cncs

1) Cette deuxième lecture est celle habituellement présentée dans les travaux d'étude sur le spectacle.

2) L'employeur peut être implanté hors Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## L'évolution du nombre de salariés intermittents

Depuis 2005, le nombre de salariés intermittents est en baisse, et ce quel que soit le type d'employeur.

Concernant les salariés intermittents travaillant pour des employeurs du spectacle (CR), la forte baisse de -33% entre 2005 et 2006 est suivie par une relative stabilisation (-3%), mais toujours largement en dessous de 2005. Au niveau national la baisse est beaucoup plus prononcée (-16% entre 2006 et 2007).

Concernant les salariés intermittents travaillant pour des employeurs hors spectacle (Guso), leur nombre a connu une hausse de 10% entre 2005 et 2006 puis une baisse de -19%. Au niveau national une très légère baisse est enregistrée, avec une diminution des effectifs de -0,2%.

## 36% des embauches de salariés intermittents ont concerné des femmes

Les femmes représentent 36% des embauches quel que soit le type d'employeur. Elles sont proportionnellement plus nombreuses sur la population de salariés embauchés par des employeurs du spectacle (38%) que sur la population de salariés embauchés par des employeurs hors spectacle (29%).

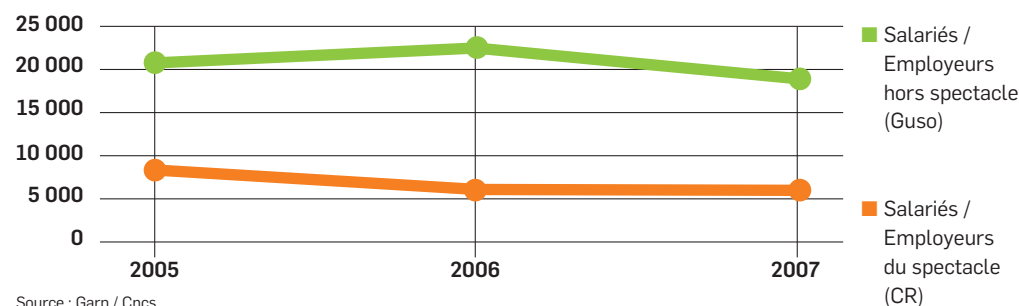
Les proportions au niveau régional et national sont légèrement différentes de 3%.

## Les salariés intermittents sont en moyenne âgés de 38 ans

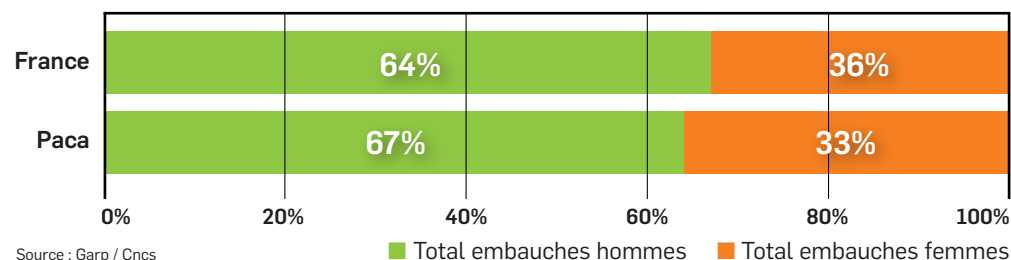
L'âge moyen est nettement différent selon le type d'employeur observé. En effet, les salariés intermittents embauchés par des professionnels du spectacle ont un âge moyen inférieur (36,5 ans) à celui des salariés intermittents d'employeurs hors spectacle (38,9 ans).

La répartition par tranche d'âge diffère peu entre le niveau national et régional.

### Evolution du nombre d'intermittents selon le type d'employeur en Provence-Alpes-Côte-d'Azur



### Répartition des embauches par genre en Paca en 2007



### Répartition des salariés intermittents par tranche d'âge selon le type d'employeur en 2007

Tranche d'âge	Salariés / Employeurs du spectacle (CR)		Salariés / Employeurs hors spectacle (Guso)	
	France	Paca	France	Paca
Moins de 20 ans	4,7%	7,8%	1,7%	2,4%
De 20 à 30 ans	29,5%	26,5%	23,9%	22,8%
De 30 à 40 ans	31,1%	29,5%	31,7%	32,4%
De 40 à 50 ans	21,8%	22,7%	25,4%	27,2%
Plus de 50 ans	12,8%	13,4%	17,3%	15,3%

Source : Garp / Cnsc

## De nombreux emplois artistiques

Les employeurs professionnels du spectacle ont déclaré quasiment autant d'intermittents artistes (52%) que de techniciens & cadres (47%) en 2007. Au niveau national, le rapport est inversé entre artistes (45%) / techniciens & cadres (54%). Quant aux employeurs hors spectacle, ils ont essentiellement embauché des intermittents artistes (92%). Ce constat est identique au niveau national.

### Les postes de salariés intermittents artistes

Les deux catégories d'employeurs ont réalisé une grande partie de leurs déclarations sur des postes liés à la musique (artiste de variété, chanteur, chef d'orchestre et notamment musicien). Ce secteur a un poids moins prépondérant au niveau national.

Le poste de musicien, qui enregistre le nombre de déclarations le plus élevé (49%), présente en revanche la moyenne d'heures par déclaration la plus faible (graphique 1). À l'inverse, les postes de chef d'orchestre sont peu représentés (0,5% des déclarations) mais ont une moyenne d'heures par déclaration élevée (qui atteint les 35 heures pour les déclarations des employeurs professionnels du spectacle).

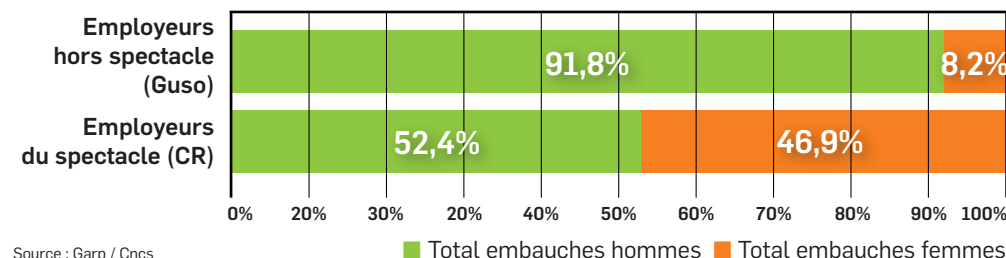
Entre les deux catégories d'employeurs, les moyennes d'heures par déclaration sont très proches, sauf pour le cas cité précédemment.

### Les postes de salariés intermittents techniciens & cadres

Le détail des secteurs, dans lesquels les déclarations de postes de techniciens et cadres ont été enregistrées, est une source uniquement disponible pour les employeurs professionnels du spectacle.

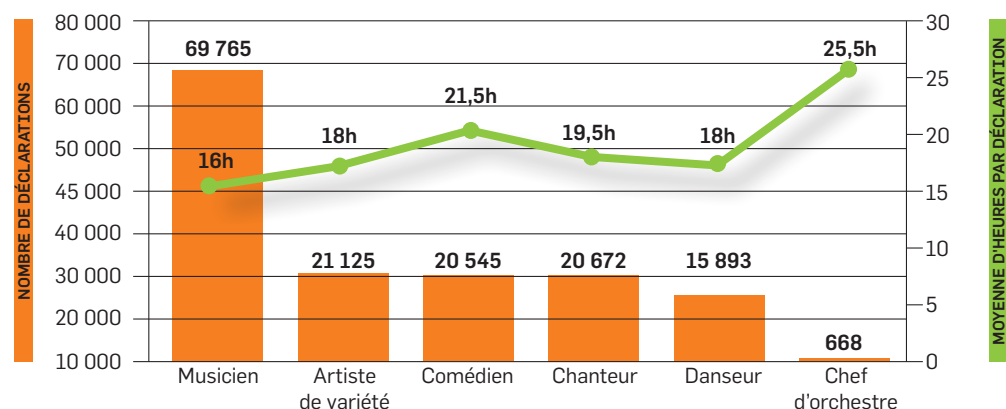
La moyenne d'heures par déclaration est plus élevée que pour les postes artistiques. Les métiers communs à différents secteurs représentent 59 % des déclarations. Le spectacle vivant, qui représente 31 % des déclarations, est le secteur qui enregistre la plus faible moyenne d'heures par déclaration (19h).

### Répartition des embauches par genre en Paca en 2007

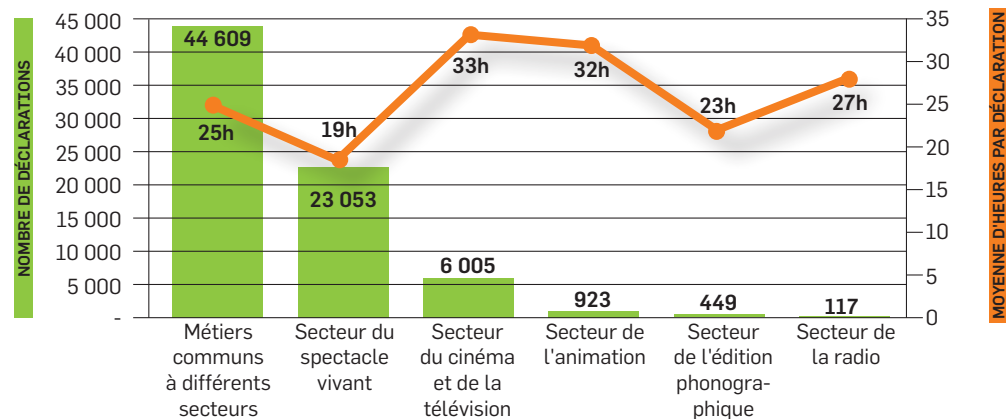


Source : Garp / Cnrs

### Répartition des déclarations des employeurs par type d'emploi artistique en Paca en 2007



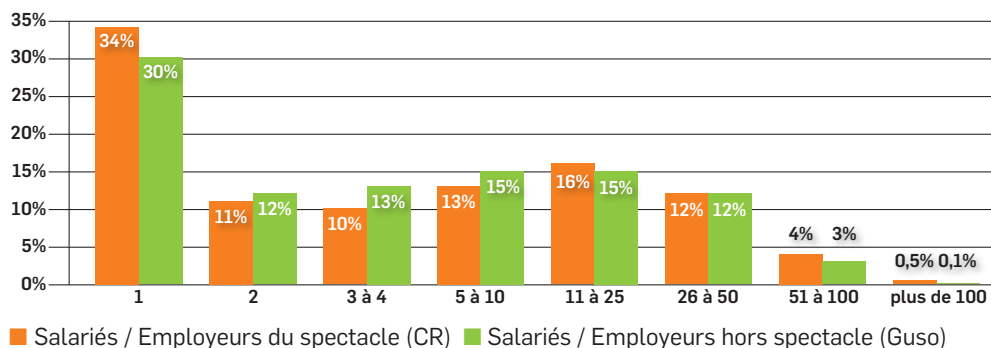
### Répartition des déclarations des employeurs du spectacle par type d'emploi technique et cadre en Paca en 2007



## Un faible nombre de déclarations<sup>1</sup> par salarié

Quel que soit le type d'employeur, plus de la moitié des salariés intermittents ont effectué moins de 5 déclarations dans l'année, et près du tiers des salariés n'ont effectué qu'une seule déclaration. Au niveau national, la répartition est nettement différente entre les deux catégories d'employeurs, et les écarts sont importants avec le niveau régional.

### Répartition du nombre de déclarations par salarié intermittent en 2007



Source : Garp / Cncs

En effet, la région Paca présente une proportion plus importante de faibles déclarations (1 ou 2 déclarations) par salarié (45%), contre seulement 38% au niveau national. Ce constat est observé pour les salariés ayant travaillé pour des employeurs professionnels du spectacle. Concernant les employeurs hors spectacle, le constat est inverse. 42% des salariés ont effectué 1 ou 2 déclarations dans l'année au niveau régional, contre 50% au niveau national.

Ces déclarations, qui correspondent la plupart du temps à des missions de courte durée, interrogent sur le nombre d'intermittents remplissant les conditions d'indemnisation du régime de l'intermittence. En effet, l'ouverture des droits à l'assurance chômage est notamment soumise à une durée de travail minimale ; 507 heures de travail comme intermittent du spectacle au cours des 319 jours (pour les artistes) ou 304 jours pour les techniciens.

## 5 943 salariés intermittents indemnisés, au titre des annexes 8 et 10, en décembre 2007

57% de ces intermittents indemnisés relèvent de métiers artistiques, un tiers sont des artistes musiciens. Le département des Bouches-du-Rhône concentre la moitié de ces effectifs.

### Intermittents du spectacle indemnisés selon le département

Décembre 2007	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Métiers artistiques	87	54	701	1 521	524	461	3 348
Métiers techniques	42	26	411	879	193	190	1 741
Autres métiers du spectacle	(*)	(*)	78	256	55	38	427
Autres métiers hors spectacle	(*)	(*)	68	237	79	43	427
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>94</b>	<b>1 258</b>	<b>2 893</b>	<b>851</b>	<b>732</b>	<b>5 943</b>

Source : Assedic Alpes-Provence / Assedic Côte d'Azur  
(\*) données soumises au secret statistique

### SOURCE

[Assedic Alpes-Provence / Assedic Côte d'Azur](#)

Les intermittents comptabilisés par les Assedics sont ceux indemnisés au titre des annexes 8 et 10 par le régime d'assurance chômage. Les intermittents pris en compte ici sont en cours d'indemnisation au 31 décembre, y compris ceux indemnisés au titre du fonds transitoire. Ces chiffres excluent par contre les intermittents en période de carence, en congés maladie... au 31/12. Ils diffèrent également du nombre global d'intermittents indemnisés au cours de l'année. La répartition des intermittents par métier est définie d'après le métier recherché enregistré par l'Anpe (nomenclature Rome).

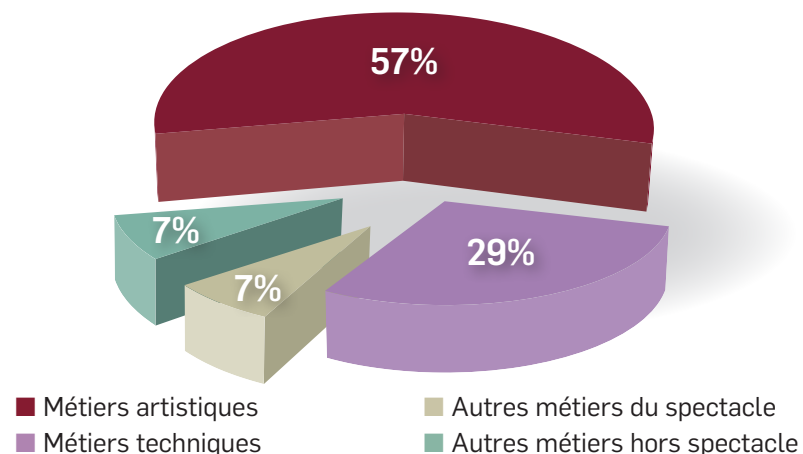
1) Les intermittents sont tenus, comme les autres bénéficiaires de l'assurance chômage, d'actualiser chaque mois leur situation. Ils doivent retourner une déclaration de situation mensuelle (DSM).

**Nombre d'intermittents indemnisés en Paca en décembre 2007**

Décembre 2007	Intermittents indemnisés	%
<b>Métiers artistiques :</b>		
21211-Artiste dramatique	748	12,5%
21212-Artiste musique/chant	1 778	29,8%
21213-Artiste de la danse	302	5,1%
21214-Artiste cirque/music-hall	234	3,9%
21215-Pro. mise en scène/réalisation	243	4,1%
21216-Animateur-présentateur	43	0,7%
21217-Présentateur de modèles	0	0,0%
<b>Métiers techniques :</b>		
21221-Professionnel son	458	7,7%
21222-Professionnel image	245	4,1%
21223-Professionnel éclairage	312	5,2%
21224-Pro. décor/accessoires	474	7,9%
21225-Pro. costume/habillage	97	1,6%
21226-Pro. coiffure/maquillage	44	0,7%
21227-Pro. montage image/son	111	1,9%
<b>Autres métiers du spectacle :</b>		
21231-Pro. production spectacles	437	7,3%
21232-Agent promotion artistes	(*)	(*)
21241-Opérateur d'attractions	0	0,0%
21242-Employé des jeux	0	0,0%
21243-Exploit. équipement loisir/sport	0	0,0%
Autres métiers hors spectacle	445	7,4%
<b>Total indemnisés</b>	<b>5 975</b>	<b>100,0%</b>

Source : Assedic Alpes-Provence / Assedic Côte d'Azur  
 (\*) données soumises au secret statistique

**Répartition des intermittents indemnisés par famille de métier en Paca en décembre 2007**

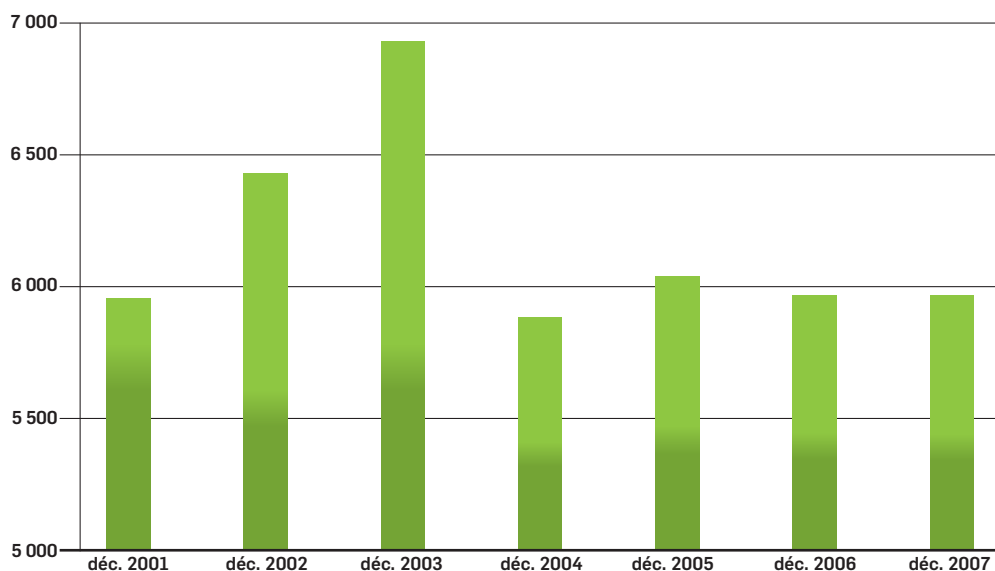


© COMPAGNIE BALAGAN  
 PACA BOX

## Évolution

Les années précédant la réforme de 2003 sont marquées par une forte croissance, puis l'année 2004 enregistre une forte baisse ouvrant une période de relative stabilité jusqu'à ce jour. Une lecture par famille de métiers montre des évolutions différentes. Depuis 2003, les évolutions à la baisse concernent tous les métiers artistiques, les plus importantes portent sur artiste de la musique et du chant (21,7%), artiste de la danse (15,9%) et professionnel de la mise en scène et de la réalisation (15,9%). Quant aux évolutions à la hausse, elles concernent tous les métiers techniques, la plus importante porte sur le métier professionnel du son (22,5%).

### Evolution des intermittents indemnisés en Paca



### Evolution des intermittents indemnisés par famille de métiers en Paca

	déc.2001	déc.2002	déc.2003	déc.2004	déc.2005	déc.2006	déc.2007
Métiers artistiques	3534	3886	4041	3508	3537	3355	3348
Métiers techniques	1378	1524	1632	1497	1586	1664	1741
Autres métiers	374	455	471	386	415	445	441
Autres métiers hors spectacle	553	575	588	478	486	446	445
<b>Total</b>	<b>5839</b>	<b>6440</b>	<b>6732</b>	<b>5869</b>	<b>6024</b>	<b>5910</b>	<b>5975</b>

Source : Assedic Alpes-Provence / Assedic Côte d'Azur

## Contexte national

Avec un effectif de près de 74 500 bénéficiaires en fin d'année 2006, et 1,2 milliard d'euros versés au cours de cette même année, les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 représentent environ 4% de l'ensemble des allocataires indemnisés de l'assurance chômage et ont perçu 5,3% des prestations versées. Cette population, d'un âge moyen de 38 ans, est à forte prédominance masculine (les hommes représentent 68,3% des allocataires), également répartie entre les deux annexes, résidant pour près de la moitié d'entre eux en Ile-de-France (48%).

Après une croissance très soutenue sur la période de 1995 à 2003, avec un taux de croissance annuel moyen de 12%, les prestations versées au titre de l'assurance chômage ont considérablement ralenti leur progression, en passant à 8,2% en 2004 pour atteindre 1,8% en 2006. Des évolutions opposées sont observées selon les annexes : alors que les prestations versées au titre de l'annexe 8 ont augmenté de 6,3% entre 2005 et 2006, celles de l'annexe 10 ont baissé de 3,3%.

Le recadrage professionnel des champs d'application opéré en 2004 s'est traduit par un rééquilibrage en termes d'effectifs entre les annexes. Les ouvriers et techniciens du spectacle, indemnisés en annexe 10 avant 2004, relèvent désormais de l'annexe 8. Ainsi entre 2003 et 2006, la part des allocataires indemnisés en annexe 8 est passée de 29,8% à 51,3%.

Après deux baisses annuelles consécutives en 2004 (-9,7%) et 2005 (-2,3%), le nombre d'allocataires indemnisés retrouve sa tendance haussière (+5,8% entre 2005 et 2006).

Le montant moyen de l'indemnité journalière perçue est de 60,01€ en décembre 2006, soit un équivalent mensuel de 1 824€, contre 1 048€ versées en moyenne à l'ensemble des allocataires de l'assurance chômage.

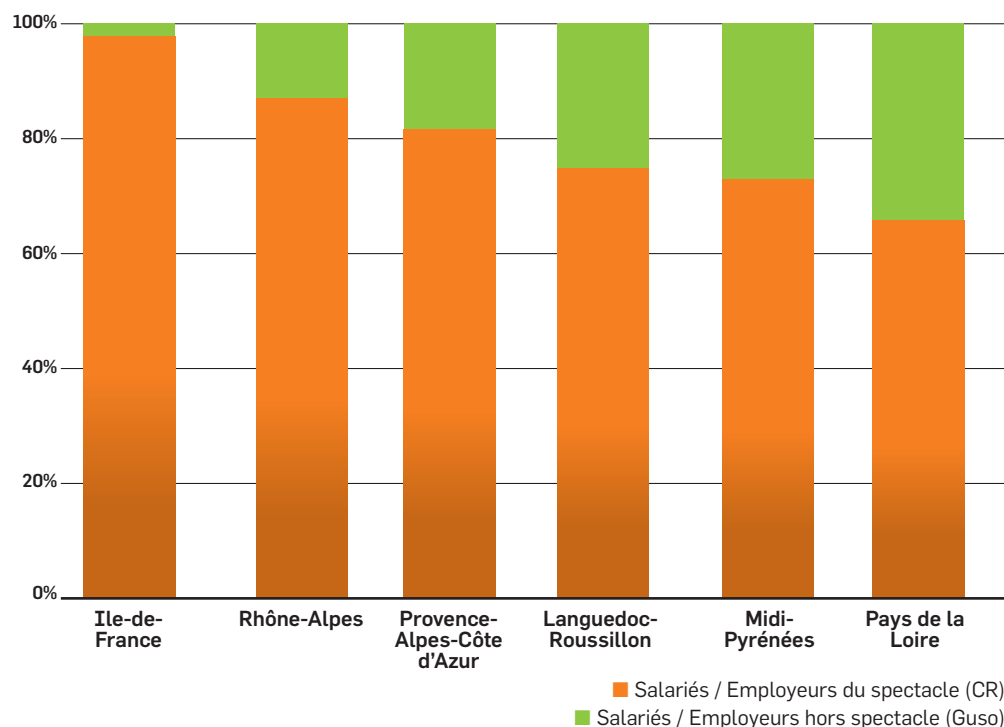
Source : Bilan 2006, Statis n°185, Assedic

## CHAPITRE 5 > Intermittence : la masse salariale<sup>1</sup>

Avec 86,6 millions d'euros en 2007 dont plus de 82% générés par des employeurs du spectacle, on constate que la rémunération de l'emploi intermittent est réalisée avant tout par les employeurs professionnels, et ce, même si le nombre d'employeurs occasionnels est très important.

### 86,6 millions d'euros de masse salariale générée au niveau régional pour l'année 2007

**Répartition des masses salariales par région et par type d'employeur en 2007 (€)**



Source : Garp / Cncc

Au niveau national, la masse salariale recouverte par les employeurs du spectacle est concentrée à hauteur de 72 % sur la région Île-de-France, alors que celle recouverte par les employeurs non professionnels du spectacle est beaucoup plus dispersée entre les régions.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la masse salariale globale des salariés intermittents pour 2007 s'élève à près de 87 millions d'euros, dont 18 % a été recouverte par les employeurs hors spectacle et 82 % par les employeurs du spectacle.

Concernant la masse salariale de ces derniers, la région est en troisième position derrière la région Rhône-Alpes, et ce malgré un nombre d'intermittents supérieur.

**Répartition des masses salariales par région (en milliers d'euros)**

2007	Employeurs du spectacle (CR)	Employeurs hors spectacle (Guso)	Total
Île-de-France	12 616 140	294 309	12 910 449
Rhône-Alpes	832 271	124 073	956 344
Provence-Alpes-Côte d'Azur	706 324	159 715	866 039
Pays de la Loire	339 341	114 354	453 695
Midi-Pyrénées	329 803	122 792	452 595
Languedoc-Roussillon	283 038	147 121	430 159

Source : Garp / Cncc

En volume, un écart important existe entre les trois premières régions de France et les trois suivantes. En effet, les masses salariales enregistrées pour les premières enregistrent quasiment le double des masses salariales des trois autres régions de France.

La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement. Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés. Source Insee

## Zoom sur les départements

Concernant les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des écarts sont importants concernant la répartition de la masse salariale mise en regard avec la répartition du nombre de salariés intermittents. Ainsi le département des Bouches-du-Rhône, qui concentre 41,8 % des salariés intermittents de la région, cumule 48,5 % de la masse salariale en région. Les Alpes-Maritimes présentent une répartition quasi équivalente. Dans le sens inverse, c'est le département du Vaucluse qui présente l'écart le plus important (18 % de salariés, pour seulement 14 % de masse salariale), suivis des autres départements.

La masse salariale régionale est créée essentiellement par le secteur associatif (50%) et les sociétés industrielles ou commerciales (39%).

### Répartition de la masse salariale par département et catégorie d'employeurs en 2007

2007	Employeurs du spectacle (CR)		Employeurs hors spectacle (Guso)		Total employeurs	
	Masse salariale	Nbre de salariés	Masse salariale	Nbre de salariés	Masse salariale	Nbre de salariés
Bouches-du-Rhône	52,6%	43,3%	30,1%	37,1%	48,5%	41,8%
Alpes-Maritimes	23,5%	22,2%	25,8%	26,6%	23,9%	23,3%
Vaucluse	12,0%	18,3%	22,1%	18,5%	13,9%	18,3%
Var	9,7%	12,9%	14,4%	13,3%	10,6%	13,0%
Alpes-de-Haute-Provence	1,2%	1,8%	4,1%	2,5%	1,7%	2,0%
Hautes-Alpes	1,0%	1,5%	3,4%	2,0%	1,4%	1,6%
<b>Paca</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Garp / Cnacs

### Répartition de la masse salariale selon le statut juridique en Paca en 2007

2007	Employeurs du spectacle (CR)	Employeurs hors spectacle (Guso)	Total employeurs
Artisans commerçants	0,7%	2,0%	1,0%
Associatif	50,1%	50,1%	50,1%
Particuliers	0,0%	9,2%	1,7%
Sociétés industrielles ou commerciales	42,1%	24,0%	38,8%
Structures de droit public	6,6%	13,7%	7,9%
Autres	0,4%	1,0%	0,5%
<b>Tous statuts</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Garp / Cnacs

## Zoom sur les secteurs

### Les employeurs professionnels du spectacle

Le calcul d'un indicateur de rémunération (rapport masses salariales/heures travaillées) montre des différences de proportions qui impliquent que le secteur de l'audiovisuel est plus rémunérateur ; alors qu'il représente 15% des heures travaillées son poids en terme de masse salariale est de 18%.

### Les masses salariales des employeurs du spectacle (CR) par secteur d'activité

2007	Nbre d'employeurs	%	Masses salariales	%	Heures effectuées	%
Spectacle vivant	1 360	73%	52 133 585	74%	3 058 575	76%
Audiovisuel	294	16%	12 739 309	18%	590 607	15%
Autres secteurs d'activité	220	12%	5 759 509	8%	372 725	9%
<b>Total employeurs</b>	<b>1 874</b>	<b>100%</b>	<b>70 632 403</b>	<b>100%</b>	<b>4 021 907</b>	<b>100%</b>

Source : Garp / Cnacs

### Les employeurs hors spectacle

Les masses salariales les plus importantes sont enregistrées pour le secteur des activités associatives (37%) et le secteur de l'hôtellerie/restauration (18%), viennent ensuite les activités récréatives (14%) et l'administration (10,5%).

### Les masses salariales des employeurs hors spectacle (Guso) par secteur d'activité

2007	Nbre d'employeurs	%	Masses salariales	%
Activités récréatives, culturelles et sportives	2 746	38%	2 192 257	13,8%
Activités associatives et extra-territoriales	2 017	28%	5 938 843	37,2%
Hôtels, cafés et restaurants	776	11%	2 811 467	17,6%
Education, santé et action sociale	522	7%	1 052 031	6,6%
Administration	268	4%	1 678 932	10,5%
Autres secteurs d'activité	454	6%	1 836 689	7,3%
Secteur non renseigné	433	6%	461 235	2,9%
<b>Total employeurs</b>	<b>7 216</b>	<b>100%</b>	<b>15 971 453</b>	<b>100%</b>

Source : Garp / Cnacs

# CHAPITRE 6 > Les professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe

La demande d'emploi dans le spectacle ne peut être lue comme dans les autres secteurs. En effet, on entend habituellement par demandeur d'emploi toute personne inscrite à l'Anpe, sans emploi, et à la recherche d'un emploi. Or, dans le spectacle, la demande d'emploi recouvre en fait deux catégories d'actifs : les personnes effectivement sans emploi à la recherche d'un emploi, mais aussi les intermittents du spectacle qui exercent une activité discontinue et peuvent être assimilés à des actifs occupés. Les données disponibles à ce jour ne permettant pas de distinguer ces deux catégories, les traitements portent donc sur l'ensemble des personnes inscrites à l'Anpe dans un métier du spectacle. L'intérêt de ces données est d'éclairer sur le profil d'une partie des professionnels du secteur, occupés ou non, et non d'informer sur les caractéristiques du chômage. Toute comparaison avec des données sur la demande d'emploi dans d'autres secteurs est donc limitée.

## Une baisse en continu du nombre d'inscrits à l'Anpe

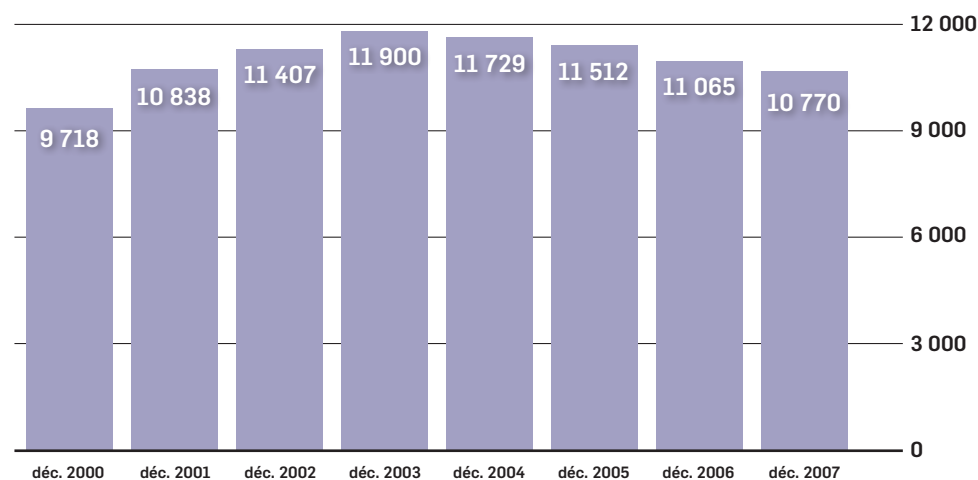
Au 31 décembre 2007, 10 770 professionnels du secteur du spectacle sont inscrits à l'Anpe en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils représentent 3,9 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi tous métiers en région. La région représente 8,1 % des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe au niveau national (codes Rome 211 et 212).

Après avoir enregistré des taux de croissance importants (+61 % entre 1996 et 2003), leur nombre a atteint un pic de 11 900 personnes à la fin de l'année 2003. Depuis cette date, une décline de 9 % a été enregistrée. Cette tendance à la baisse s'inscrit dans celle de la demande d'emploi totale amorcée un an plus tard et qui présente des taux encore plus importants (-21 % sur la même période).

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nb de prof. du spectacle inscrits à l'Anpe	9 718	10 838	11 407	11 900	11 729	11 512	11 065	10 770
Evolution annuelle (%)	5%	12%	5%	4%	-1%	-2%	-4%	-3%

Source : Anpe, Drtefp-Paca

### Evolution des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe en Paca



Source : Anpe, Drtefp-Paca

#### SOURCE

Les données sur la demande d'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont issues des fichiers de l'Anpe et ont été traitées par la Drtefp-Paca.

Les professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe sont définis à partir de l'emploi recherché et/ou exercé. Il doit correspondre à l'un des 19 métiers enregistrés sous un code 212@ dans la nomenclature Rome de l'Anpe.

L'ensemble de la demande d'emploi est prise en compte, à l'exception des personnes inscrites dans les catégories 4 et 5 (personnes sans emploi non immédiatement disponibles et personnes pourvues d'un emploi).

Pour certains traitements, les métiers du spectacle ont été regroupés en trois grandes catégories :

- Les métiers artistiques : artiste dramatique, artiste de la musique et du chant, artiste de la danse, artiste du cirque et du music-hall, professionnels de la mise en scène et de la réalisation, animateur-présentateur, présentateur de modèles.
- Les métiers techniques : professionnels du son, de l'image, de l'éclairage, du décor et des accessoires, des costumes et de l'habillement, de la coiffure et du maquillage, du montage de l'image et du son.
- Les autres métiers : professionnel de la production de spectacle, agent de promotion des artistes, opérateur d'attractions, employé des jeux, exploitant d'équipements de loisirs et de sport.

## Contexte national

Afin d'aller plus loin dans l'analyse de la demande d'emploi, et au-delà du simple constat de déséquilibre entre l'Ile-de-France et les autres régions, une classification régionale propose la constitution de groupes de régions, dont le profil de la demande d'emploi est qualitativement proche.

Le constat perdure sur l'identification de deux blocs clairement distincts l'un de l'autre; le bloc Ile-de-France et le bloc Provence.

« Le groupe constitué par la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Poitou-Charentes, la Bretagne, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, le Rhône-Alpes présente un certain degré d'hétérogénéité. Paca révèle une spécificité importante, notamment concernant la proportion de femmes. Toutefois, les traits propres à ce groupe sont une proportion importante d'intermittents mais aussi de personnes sans activités réduites. Mais parmi celles qui en exercent, on constate des pratiques plutôt intenses. La proportion d'intermittents y est plutôt élevée ».

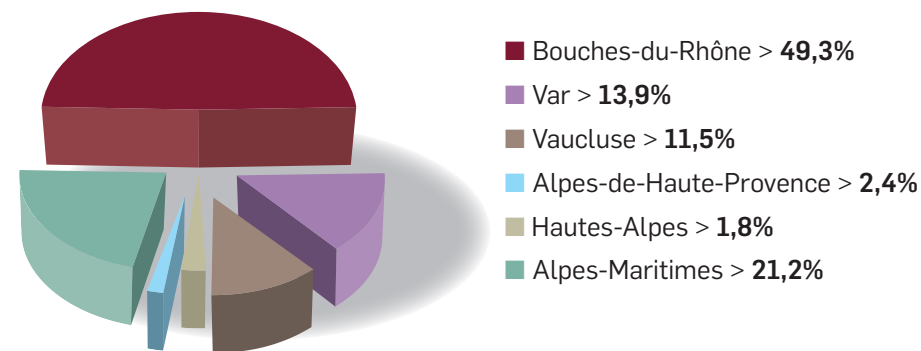
Source : « La demande d'emploi du spectacle dans les régions », L'Observatoire de l'Anpe, Séminaire du réseau Culture Spectacle des 8 et 9 février 2007, Hors collection, Eric Renard, février 2007

## Les Bouches-du-Rhône concentrent près de la moitié de la demande d'emploi du spectacle

Fin 2007, 49 % des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe sont domiciliés dans les Bouches-du-Rhône, et 21% dans les Alpes-Maritimes.

Depuis 2003, leur nombre a diminué pour chacun des six départements de la région. Dans l'ensemble, le poids des différents départements est sensiblement le même depuis 2000. Sur la période, on notera toutefois une tendance à l'accroissement du poids des Bouches-du-Rhône au détriment du Var et du Vaucluse. La faible diminution du nombre de professionnels inscrits à l'Anpe dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence est à relativiser compte tenu de la taille de l'effectif.

### Les professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe par département en décembre 2007

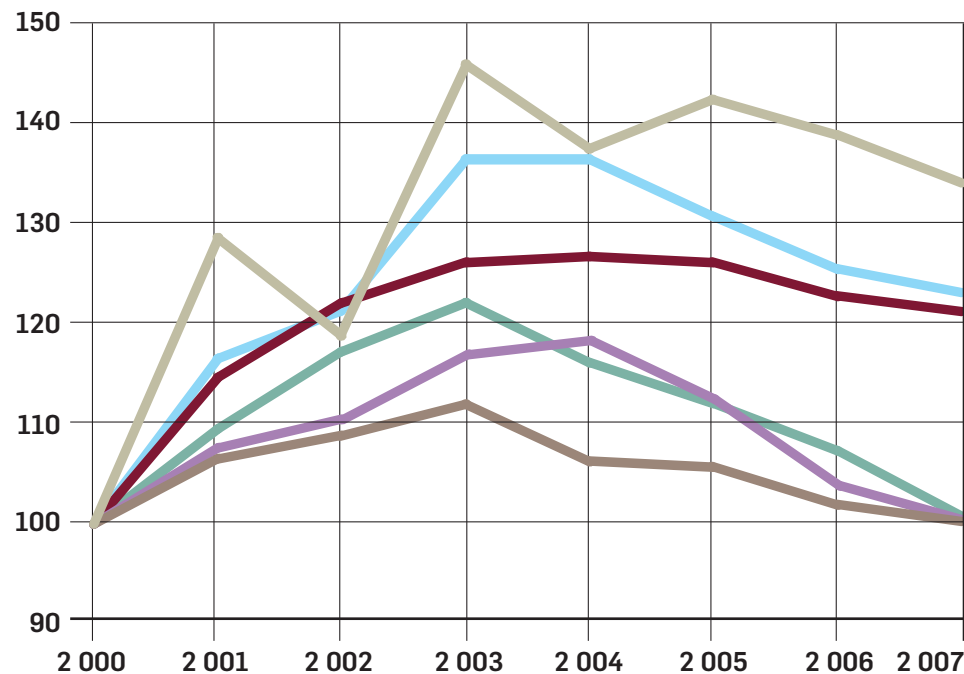


Source : Anpe, Drtefp-Paca

	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Alpes-Maritimes		Bouches-du-Rhône		Var		Vaucluse		Paca	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
déc. 2000	212	2,2%	144	1,5%	2 263	23,3%	4 377	45,0%	1 487	15,3%	1 235	12,7%	9 718	100,0%
déc. 2001	247	2,3%	185	1,7%	2 475	22,8%	5 018	46,3%	1 599	14,8%	1 314	12,1%	10 838	100,0%
déc. 2002	257	2,3%	171	1,5%	2 650	23,2%	5 344	46,8%	1 642	14,4%	1 343	11,8%	11 407	100,0%
déc. 2003	289	2,4%	210	1,8%	2 762	23,2%	5 518	46,4%	1 739	14,6%	1 382	11,6%	11 900	100,0%
déc. 2004	289	2,5%	198	1,7%	2 627	22,4%	5 545	47,3%	1 758	15,0%	1 312	11,2%	11 729	100,0%
déc. 2005	277	2,4%	205	1,8%	2 534	22,0%	5 520	47,9%	1 672	14,5%	1 304	11,3%	11 512	100,0%
déc. 2006	266	2,4%	200	1,8%	2 426	21,9%	5 372	48,5%	1 543	13,9%	1 258	11,4%	11 065	100,0%
déc. 2007	261	2,4%	193	1,8%	2 279	21,2%	5 307	49,3%	1 492	13,9%	1 238	11,5%	10 770	100,0%

Source : Anpe, Drtefp-Paca

**Evolution du nombre des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe par département (base 100 en 2000)**



- Hautes-Alpes > 193
- Alpes-de-Haute-Provence > 261
- Bouches-du-Rhône > 5 307
- Alpes-Maritimes > 2 279
- Var > 1 492
- Vaucluse > 1 238

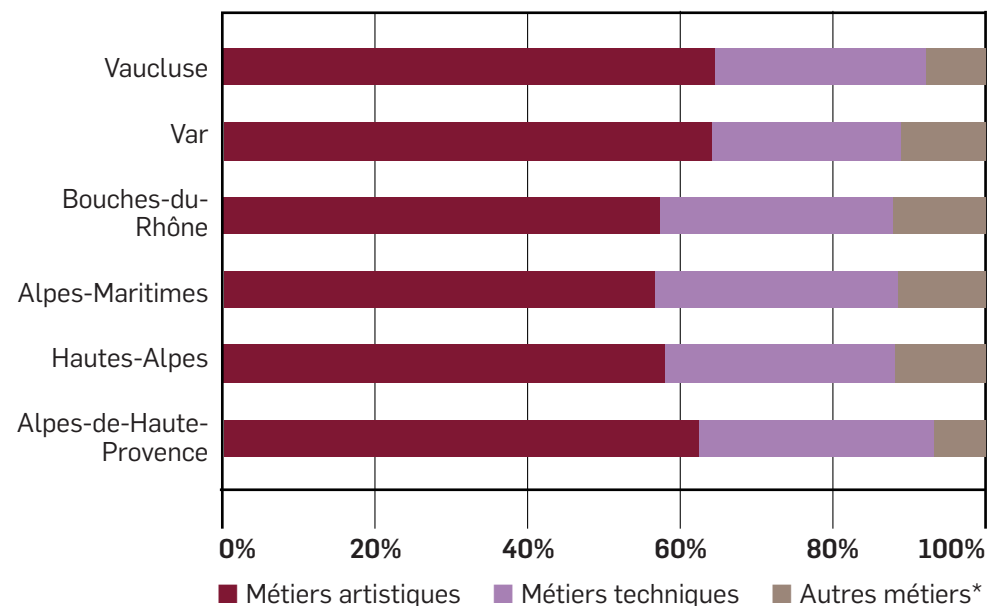
Source : Anpe, Drtefp Paca

**Un tiers des inscrits à l'Anpe sont des artistes de la musique et du chant**

Les métiers artistiques représentent une grande majorité des professionnels inscrits tandis que les métiers techniques en représentent un quart. Cette répartition selon les catégories de métiers connaît une tendance à l'accroissement du poids des métiers techniques au regard des métiers artistiques. Les artistes de la musique et du chant sont particulièrement présents et constituent près du tiers des demandeurs d'emploi du spectacle. Ils sont suivis des artistes dramatiques (11,5 %), des professionnels de la production de spectacles (8 %), des professionnels du son (8 %), des professionnels du décor et accessoires (7 %) et des danseurs (7 %). Depuis 2003, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur des métiers

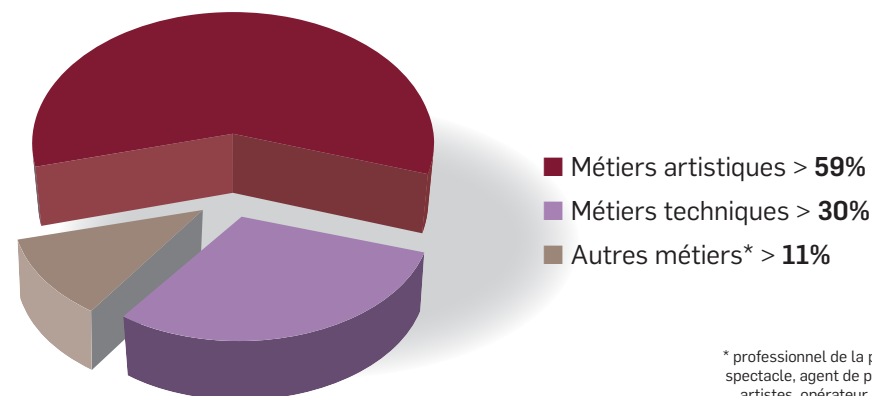
artistiques a diminué de près de 15 %. Cela est corrélé à la baisse constatée des salariés intermittents du spectacle. Les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône sont ceux qui enregistrent la plus faible variation dans la répartition selon les catégories de métiers entre 2003 et 2007.

**Répartition selon les catégories de métiers par département**



Source : Anpe, Drtefp Paca

**Demandeurs d'emploi par catégorie de métiers en Paca**



Source : Anpe, Drtefp Paca

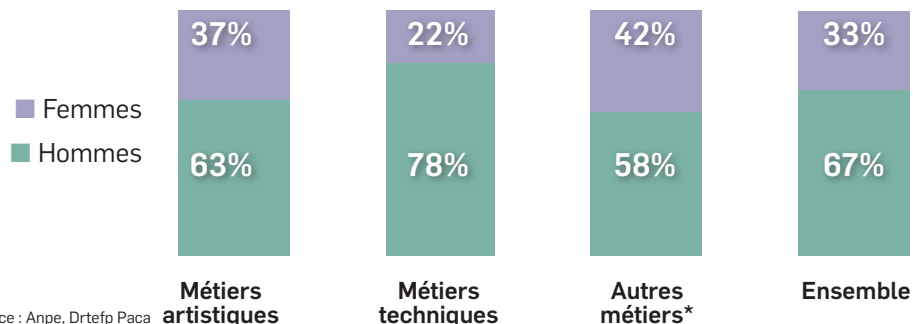
\* professionnel de la production de spectacle, agent de promotion des artistes, opérateur d'attractions, employé des jeux, exploitant d'équipements de loisirs et de sport

## Une répartition par sexe différente selon les métiers

67% des professionnels inscrits à l'Anpe en région sont des hommes. Dans certains métiers, les hommes représentent même plus des 3/4 des demandeurs d'emploi :

- Artistes de la musique et du chant (77 %)
- Animateurs présentateurs (82 %)
- Professionnels du son (95 %)
- Professionnels de l'éclairage (93 %)
- Professionnels de l'image (85 %)
- Professionnels du décor et des accessoires (78 %)
- Exploitants d'équipements de loisir (93 %)

### Répartition des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe selon le sexe en Paca



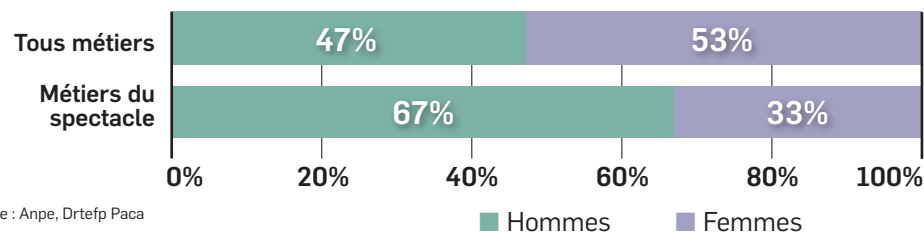
Source : Anpe, Drtefp Paca

À l'inverse, certains métiers sont très féminisés :

- Artistes de la danse (77 % des demandeurs d'emploi sont des femmes)
- Professionnels du costume et de l'habillement (91 %)
- Professionnels de la coiffure et du maquillage (91 %)

Enfin, quelques métiers sont demandés dans des proportions à peu près équivalentes par les hommes et par les femmes :

- Artistes dramatiques
- Professionnels de la production de spectacles



Source : Anpe, Drtefp Paca

\* professionnel de la production de spectacle, agent de promotion des artistes, opérateur d'attractions, employé des jeux, exploitant d'équipements de loisirs et de sport

## Les moins de 25 ans plus présents sur les métiers techniques

L'âge moyen des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe est de 38 ans, ce qui est sensiblement équivalent à l'ensemble des demandeurs d'emploi tous métiers (37 ans). Par rapport à 2003, il a augmenté de 2 ans, et cela concerne l'ensemble des métiers, qui ont vu leur âge moyen augmenté entre 1 à 2 ans sur cette période.

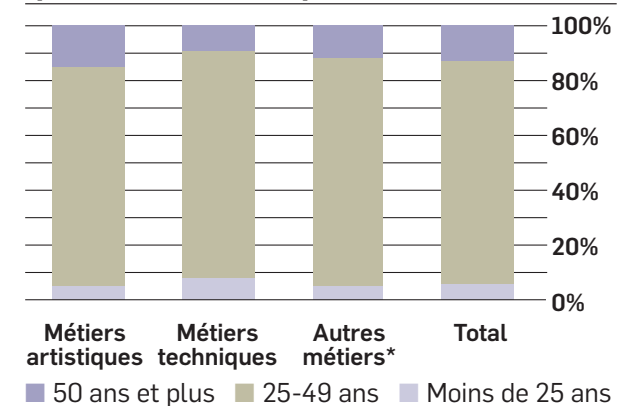
Dans l'ensemble les professionnels des métiers techniques sont un peu plus jeunes. 8 % d'entre eux ont moins de 25 ans contre 5% pour ceux des métiers artistiques et ceux des autres métiers.

En proportion selon le métier, la présence des plus de 50 ans est légèrement plus marquée chez les artistes du cirque et du music-hall (19 %) et les professionnels de la mise scène et de la réalisation (18 %). L'âge moyen y est d'ailleurs respectivement de 40 et 39 ans. En nombre, les plus de 50 ans restent néanmoins surtout présents chez les artistes de la musique et du chant (521 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont enregistrés sous ce métier).

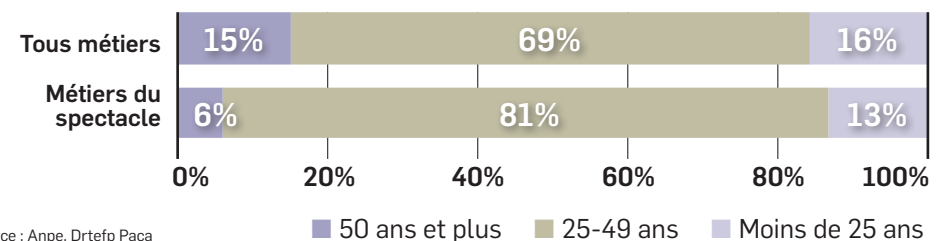
Les plus de 50 ans sont par contre quasiment absents de certains métiers techniques (son, image, éclairage, montage) et artistiques (artistes de la danse). À l'inverse, les moins de 25 ans sont plus présents dans certaines de ces professions, particulièrement chez les artistes de la danse (14 %) et les professionnels du son (13 %).

Les professionnels du spectacle ayant moins de 25 ans représentent 6 % du total. Ce qui est nettement inférieur à l'ensemble des métiers (15 %). Les plus de 50 ans représentent 13 % du total, contre 16 % pour l'ensemble des métiers.

### Répartition par âge des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe en Paca



Source : Anpe, Drtefp Paca

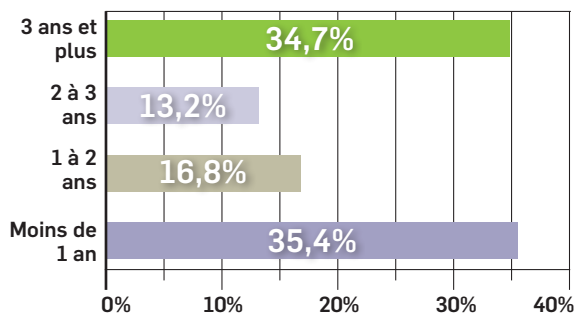


Source : Anpe, Drtefp Paca

## L'ancienneté d'inscription comme indicateur de maintien dans la profession

48 % des professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe le sont depuis plus de deux ans. Ce taux particulièrement élevé souligne à nouveau la particularité de ce que recouvre la demande d'emploi dans le spectacle. Les intermittents sont enregistrés en tant que demandeurs d'emploi aussi longtemps qu'ils exercent leur activité de façon discontinue et qu'ils maintiennent leur inscription à l'Anpe.

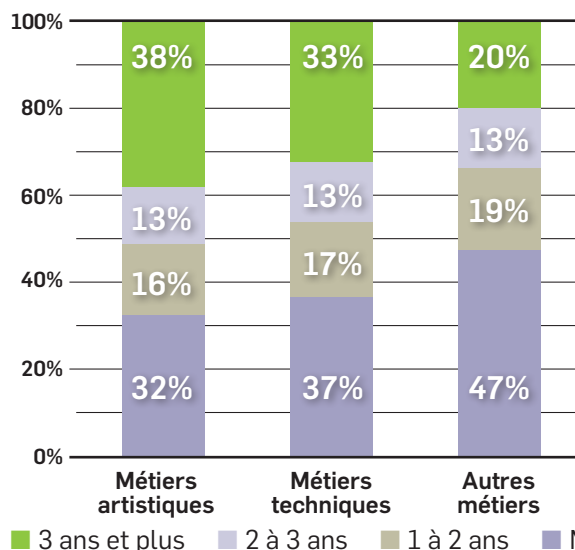
### Professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe selon l'ancienneté en Paca



Source : Anpe, Drtefp Paca

La durée d'inscription à l'Anpe est ambivalente : elle constitue à la fois un indicateur de précarité mais aussi un signe de maintien dans la profession pour les intermittents. Cette ambivalence perturbe la représentation de la fragilité sociale habituellement expliquée par l'ancienneté d'inscription. Dès lors, on lira différemment, la corrélation entre la durée d'inscription et les caractéristiques des demandeurs d'emploi du spectacle.

### Ancienneté d'inscription à l'Anpe selon la catégorie de métier en Paca



Source : Anpe, Drtefp Paca

L'ancienneté d'inscription est plus importante pour les métiers artistiques. Près de 40 % d'entre eux sont inscrits à l'Anpe depuis au moins 3 ans. Dans la catégorie des « Autres métiers », par contre, près de la moitié sont inscrits à l'Anpe depuis moins de 1 an. C'est aussi la catégorie où il y aura en proportion le moins d'intermittents du spectacle.

### Ancienneté d'inscription à l'Anpe selon le sexe



Source : Anpe, Drtefp Paca

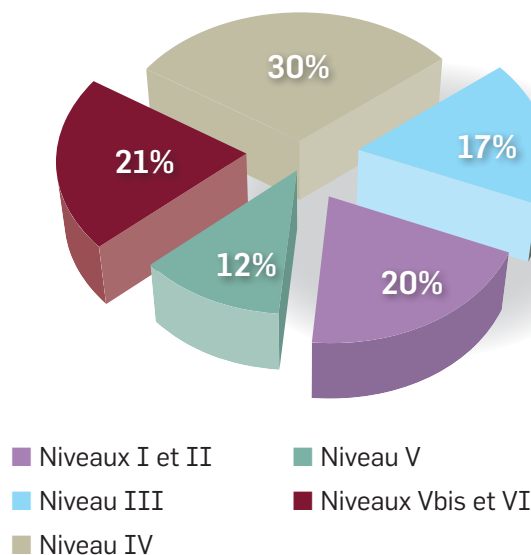
L'ancienneté d'inscription à l'Anpe est également plus importante chez les hommes que chez les femmes. Près de 40 % d'entre eux sont inscrits à l'Anpe depuis 3 ans au moins (27% chez les femmes).

## Un niveau de formation élevé

Les professionnels du spectacle inscrits à l'Anpe ont un niveau de formation élevé :

- 68% d'entre eux sont de niveau bac ou plus (I, II, III et IV), contre 42% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.
- 37% d'entre eux ont un niveau d'études supérieures (I, II, III), contre 22% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

### Niveau de formation des inscrits à l'Anpe en Paca



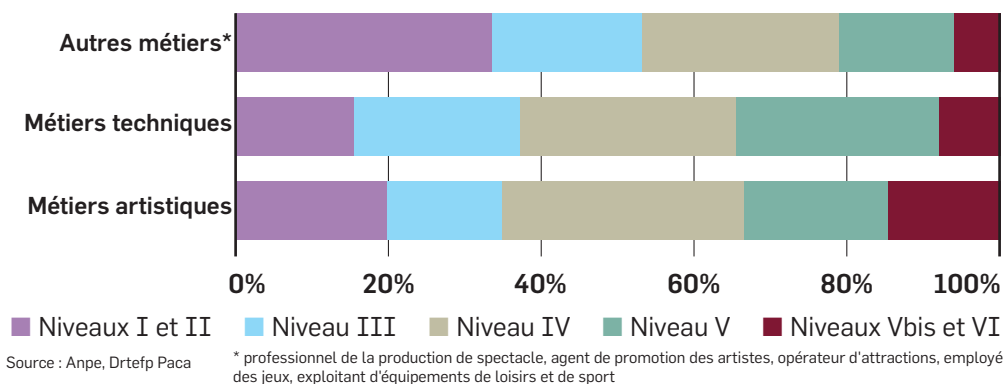
Source : Anpe, Drtefp Paca

Ce niveau de formation élevé se vérifie quelle que soit la catégorie de métiers : la part des demandeurs d'emploi de niveau I, II et III se situe autour de 35% pour les métiers artistiques, 37% pour les métiers techniques, et de 53% pour les « autres métiers ».

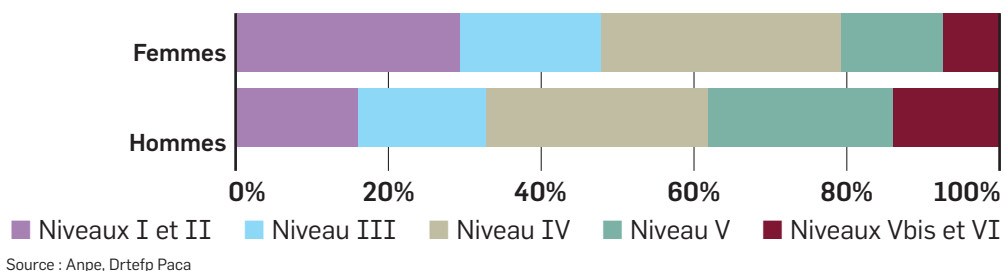
**NOTE DE LECTURE**  
**Niveau I et II** : diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire  
**Niveau III** : niveau Bac + 2 (Deug, Dut, Bts...)  
**Niveau IV** : niveau baccalauréat  
**Niveau V** : niveau Cap, Bep...  
**Niveau Vbis et VI** : sans diplôme

Le niveau de formation est nettement plus élevé chez les femmes. 42 % d'entre elles ont un niveau d'études supérieures (niveau I, II, III), contre 28 % chez les hommes. Les plus de 50 ans sont moins diplômés que les autres demandeurs d'emploi. 33 % d'entre eux sont de niveau Vbis ou VI.

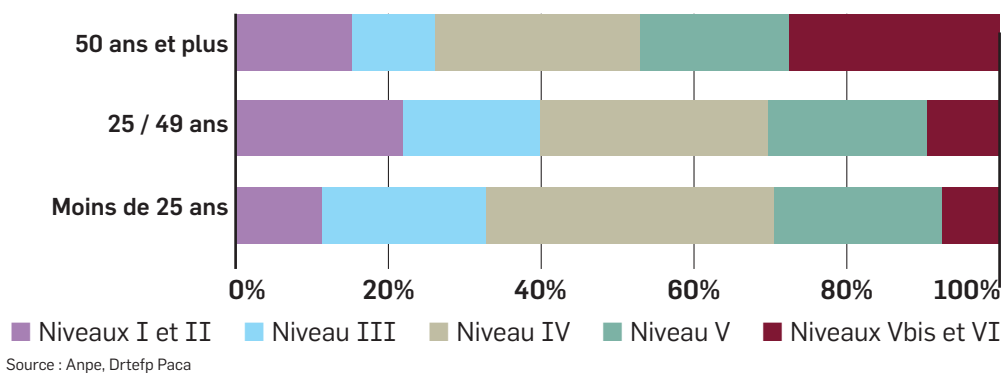
**Niveau de formation selon la catégorie de métiers des inscrits à l'Anpe en Paca**



**Niveau de formation selon le sexe des inscrits à l'Anpe en Paca**



**Niveau de formation selon l'âge des inscrits à l'Anpe en Paca**



©PETITE MUSIQUE La PACAbox

## 1 200 allocataires du Rmi

Au 31 décembre 2007, 2 169 professionnels inscrits sont d'anciens allocataires du Rmi et 1 207 sont allocataires en cours du Rmi. La part des allocataires du Rmi parmi les professionnels du spectacle est de 11 %, ce qui est sensiblement équivalent à celle observée sur l'ensemble des Defm (13%).

Entre métiers techniques, métiers artistiques et autres métiers, la part de bénéficiaires du Rmi se situe entre 9 % et 12 %. La part des personnes allocataires du Rmi est supé-

rieure à la moyenne pour les métiers suivants : professionnels de la mise en scène et de la réalisation (14,8%), professionnels du montage de l'image et du son (15%), professionnels coiffure/maquillage (12%) et professionnels de l'image (11%).

Cela est dû, dans les métiers techniques, à la part nettement inférieure à la moyenne (3,7 %) pour les professionnels de l'éclairage.

La totalité des allocataires du Rmi ne sont pas recensés ici. Seuls ceux inscrits à l'Anpe sont pris en compte, soit un peu moins du tiers.

Métiers (Rome)	Bénéficiaires du Rmi	Anciens bénéficiaires du Rmi	Non bénéficiaires du Rmi	Total	% Bénéficiaires du Rmi
21211-Artiste dramatique	156	309	874	1 339	11,7%
21212-Artiste musique/chant	395	709	2 088	3 192	12,4%
21213-Artiste de la danse	68	99	506	673	10,1%
21214-Artiste cirque/music-hall	39	65	288	392	9,9%
21215-Pro mise scène/realisation	78	111	337	526	14,8%
21216-Animateur-présentateur	38	37	140	215	*
21217-Présentateur de modèles	*	*	8	11	*
<b>Total Métiers artistiques</b>	<b>776</b>	<b>1 331</b>	<b>4 241</b>	<b>6 348</b>	<b>12,2%</b>
21221-Professionnel du son	98	163	645	906	10,8%
21222-Professionnel image	60	90	385	535	11,2%
21223-Professionnel éclairage	16	56	358	430	3,7%
21224-Pro decor/accessoires	71	186	519	776	9,1%
21225-Pro costume/habillage	21	50	133	204	10,3%
21226-Pro coiffure/maquillage	12	22	66	100	12,0%
21227-Pro montage image/son	38	45	169	252	15,1%
<b>Total métiers techniques</b>	<b>316</b>	<b>612</b>	<b>2 275</b>	<b>3 203</b>	<b>9,9%</b>
21231-Pro production spectacles	94	191	684	969	9,7%
21232-Agt promotion artistes	*	*	28	47	*
21241-Opérateur d'attractions	*	*	18	28	*
21242-Employé des jeux	*	*	67	78	*
21243-Exploit equip loisirs/sport	*	11	81	97	*
Total Autres métiers	115	226	878	1 219	9,4%
<b>Total spectacle</b>	<b>1 207</b>	<b>2 169</b>	<b>7 394</b>	<b>10 770</b>	<b>11,2%</b>
Tous metiers	36 234	43 771	193 874	273 879	13,2%

(\*) donnée non significative - Source : Anpe, Drtefp-Paca

# CHAPITRE 7 > L'emploi public territorial

La région Paca compte près de 145 000 agents de la fonction publique territoriale. Parmi eux, un peu plus de 10 000 travaillent dans les secteurs liés à la culture, dont 77% de titulaires et 61% de catégorie C. L'enquête emploi réalisée par le Cnfpt apporte quelques éléments de tendance sur les recrutements envisagés.

## Eléments de définition

La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communauté d'agglomération, communauté de communes...), des établissements publics et des offices publics d'Hlm. Elle s'est structurée à la suite du mouvement de décentralisation des années quatre-vingt. La loi du 26 janvier 1984 pose les principes généraux définissant le cadre d'action et d'organisation de cette fonction publique.

Il existe deux types d'approches pour mesurer l'emploi :

- l'approche statutaire : la nomenclature des cadres d'emploi qui comptabilise les agents titulaires et non titulaires hors emplois aidés par filières d'activité. Au 31 décembre 2005 en Paca, ils étaient 5 897 agents dans la filière culturelle (source Insee-Deps)
- l'approche sectorielle : la nomenclature des secteurs d'activités qui correspond aux domaines d'intervention des collectivités territoriales. Elle comptabilise l'ensemble des agents affectés à un service relevant du secteur culturel.

**SOURCE**  
Cnfpt - *Observatoire de la fonction publique territoriale*  
Le Cnfpt possède son propre outil d'observation, d'analyse et de prospective ; l'observatoire de la Fonction Publique Territoriale qui est chargé notamment de recueillir, de traiter et de restituer des données sur l'emploi, les métiers et la formation des personnels territoriaux. Le Cnfpt ou ses antennes régionales font également appel à l'Insee pour des études complémentaires.

Les agents du ministère de la Culture et de la Communication en Paca  
Au 1er janvier 2006, les effectifs s'élevaient à 556 agents, soit 4% des agents recensés au niveau national. Le département des Bouches-du-Rhône concentrait 68 % des effectifs.  
Source : Données économiques et sociales, Insee Paca 2008

### 36 secteurs d'activités ont été définis et regroupés dans 6 grands domaines d'activités :

- la direction et la gestion des ressources
- les politiques publiques d'aménagement et de développement
- les interventions techniques
- les prestations sociales et culturelles
- l'éducation enfance jeunesse
- les missions régaliennes

### Les secteurs liés à la culture sont au nombre de 4 :

- action culturelle : manifestations et événements culturels, centres culturels, salles de spectacle (cinéma, théâtre, auditorium...)
- culture - lecture publique : bibliothèques, médiathèques
- culture - patrimoine : musées, archives
- culture - enseignement artistique : école de musique

1) Un secteur d'activité regroupe tous les services et directions qui fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes.

## L'enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité

À la demande du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (Cnfpt) et en partenariat avec lui, la Direction régionale de l'Insee de Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé, au premier semestre 2006, une enquête auprès de 998 collectivités territoriales de la région sur l'emploi par secteur d'activité.

Seuls étaient exclus du champ de l'enquête les établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic). L'échantillon a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département, ainsi que la répartition par statut et par catégorie. En outre, les résultats sont représentatifs par classe de taille de population des communes. Le taux de réponse a été de 93 %. Cette opération a été menée entre 2003 et 2006 dans la quasi-totalité des régions françaises.

Sont comptabilisés les salariés régis par le statut de la fonction publique (fonctionnaires titulaires ou non, vacataires, auxiliaires, temporaires), les agents relevant du droit privé et les salariés émargeant au budget et en fonction au 31 décembre 2005, y compris les personnels mis à disposition d'autres services ou organismes, les personnels non payés mais toujours en fonction (maladie), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers).

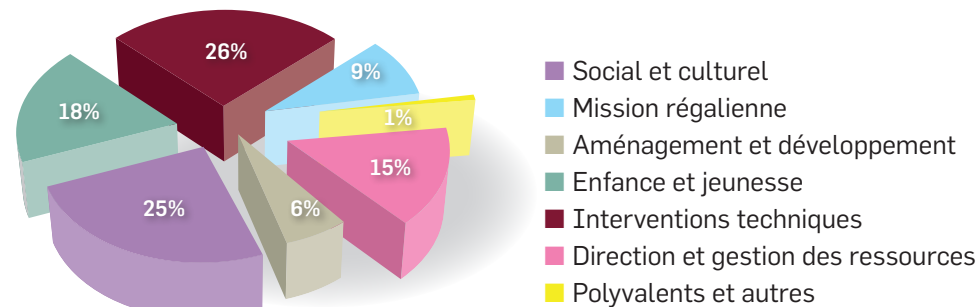
### Près de 145 000 agents de la fonction publique territoriale en Paca

Au 31 décembre 2005, selon l'enquête Insee-Cnfpt, les collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur emploient 144 760 personnes, soit 32 agents pour 1 000 habitants (la moyenne nationale s'élevant à 26 pour 1 000).

La structure des emplois est très fortement liée aux types de compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le domaine des interventions techniques (bâtiment, espaces verts, voirie...) est le premier domaine en termes d'emplois avec 38 150 agents. Il regroupe 26 % des agents territoriaux de la région.

Le domaine des prestations sociales et culturelles est le deuxième domaine en termes d'emplois, avec 36 600 agents (soit 25 % des effectifs régionaux).



Source : Insee/Cnfpt

## Près de 10 500 agents dans les secteurs liés à la culture de la fonction publique territoriale en Paca

Les quatre secteurs d'activité liés à la culture dans ce domaine comptent 10 489 agents, soit 7,2 % des effectifs régionaux.

Secteurs d'activité liés à la culture	Effectifs	
	Nbre	%
Action culturelle	2 950	28,1%
Culture-lecture publique	2 608	24,9%
Culture-patrimoine	2 209	21,1%
Culture-enseignement artistique	2 722	26,0%
<b>Total culture</b>	<b>10 489</b>	<b>100%</b>
Poids culture / Tous secteurs	144 759	7,2%

Source : Insee/Cnftpt

Ces secteurs affichent des profils variés en terme de statut et de catégorie d'emploi. La proportion de titulaires parmi les enseignants artistiques est très faible. Par conséquent, les quatre secteurs liés à la culture présentent en moyenne une faible proportion d'agents titulaires (77 %) au regard de l'ensemble des secteurs d'activité (80 %).

Secteurs d'activité liés à la culture	Statut %			Total
	Titulaires	Non titulaires	Emplois aidés	
Action culturelle	74,6%	22%	3,4%	100%
Culture-lecture publique	87,8%	7,6%	4,6%	100%
Culture-patrimoine	86,3%	11,0%	2,7%	100%
Culture-enseignement artistique	58,5%	41,2%	0,3%	100%
<b>Moyenne secteurs culture</b>	<b>76,8%</b>	<b>20,4%</b>	<b>2,8%</b>	<b>100%</b>
<b>Tous secteurs</b>	<b>79,8%</b>	<b>17,0%</b>	<b>3,2%</b>	<b>100%</b>

Source : Insee/Cnftpt

En terme de catégorie hiérarchique, les quatre secteurs liés à la culture ont en moyenne plus de postes de catégorie A, au regard de tous les secteurs d'activité.

Secteurs d'activité liés à la culture	Catégorie %			Total
	A	B	C	
Action culturelle	10,5	11,1	78,4	100%
Culture-lecture publique	9,8	22,5	67,7	100%
Culture-patrimoine	12,4	10,6	77	100%
Culture-enseignement artistique	29,7	50,2	20,1	100%
<b>Moyenne secteurs culture</b>	<b>15,6</b>	<b>23,6</b>	<b>60,8</b>	<b>100%</b>
<b>Tous secteurs</b>	<b>8,1</b>	<b>11,6</b>	<b>80,3</b>	<b>100%</b>

Source : Insee/Cnftpt

## Les statuts dans la Fonction Publique Territoriale

Le statut est fonction de la voie d'accès à la fonction publique territoriale. Le concours est la règle de recrutement. Les candidats reçus sont des agents titulaires. Cependant il existe une possibilité d'accès direct sans concours. En effet, les collectivités peuvent recruter sans concours des agents non-titulaires pour une durée déterminée afin de faire face à des besoins d'emplois de type divers : des agents temporaires (ou intérimaires) pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, des saisonniers ou occasionnels pour six mois maximum pour faire face à des besoins exceptionnels, limités dans le temps. Elles peuvent également faire appel à des contractuels (trois ans maximum renouvelables), lorsqu'il n'existe pas de corps ou de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions recherchées ou lorsque la nature des activités ou les besoins de service le justifient. Ces agents non-titulaires ont un statut de droit public qui leur est propre. À l'issue de deux CDD de trois ans, l'agent se voit proposer un CDI si le contrat est prolongé. Ce mode de recrutement n'entraîne pas la titularisation dans la fonction publique territoriale. Il existe également dans les collectivités territoriales des possibilités de recrutement dans le cadre des nouveaux dispositifs d'accès à l'emploi, qui comportent des contrats de droit privé (Contrat d'Avenir, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), et de droit public tel que le Pacte (Parcours d'accès aux Carrières Territoriales, Hospitalières et de l'Etat).

### 3 CATÉGORIES HIÉRARCHIQUES :

**La catégorie A** correspond aux fonctions de conception et de direction. Le recrutement se situe au niveau de la licence à l'exception de certains cadres d'emplois qui exigent des diplômes supérieurs. Les agents de la catégorie A ont vocation à être des cadres.

**La catégorie B** correspond à des fonctions d'application. Le recrutement se situe au niveau du baccalauréat à bac +2. Les fonctionnaires de catégorie B peuvent encadrer des équipes, des ateliers, des services. Ils constituent un encadrement intermédiaire.

**La catégorie C** correspond aux fonctions d'exécution, nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de type Bep/ Cap.

## Les tendances de l'emploi territorial dans les moyennes et grandes collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>1</sup>

Cette note a été élaborée à partir des déclarations des moyennes et grandes collectivités ayant répondu à la onzième note de conjoncture, soit 142 collectivités sur les 159 interrogées. Les résultats présentés sont redressés ; ils concernent donc l'ensemble des moyennes et grandes collectivités recensées (266 collectivités) de la région, couvrant ainsi 88 % de l'ensemble des effectifs des collectivités. Réalisée sous forme de questionnaires en ligne puis d'entretiens téléphoniques, cette enquête s'est déroulée entre fin août et fin novembre 2006.

43 % des moyennes et grandes collectivités de la région ont déclaré avoir augmenté leurs effectifs en 2006 et 25 % prévoient une augmentation pour l'année 2007. Concernant les quatre secteurs d'activité liés à la culture, l'estimation des effectifs en 2006 était de 8 365 agents pour les 142 moyennes et grandes collectivités interrogées. L'estimation des recrutements envisagés pour l'année 2007 était de 59 personnes.

1) Note de conjoncture n°11 avril 2007, Cnft - Observatoire de la Fonction Publique Territoriale

Secteurs d'activité liés à la culture	Estimation des effectifs en 2006			Estimation des recrutements 2007			Poids des recrutements par rapport aux effectifs du secteur %
	Effectifs	%	% national	Effectifs	%	% national	
Action culturelle	2 333	2,2	1,8	15	1,2	1,3	0,6
Culture - Lecture publique	1 928	1,8	2,1	12	1,0	1,8	0,6
Culture - Patrimoine	2 000	1,9	1,5	20	1,6	1,3	1,0
Culture - Enseignement artistique	2 104	2,0	2,7	12	1,2	1,1	0,7
Total culture	8 365	7,9	-	59	4,8	-	0,7
Tous secteurs	106 101	100	100	1 239	100	100	1,2

Source : Cnft

### NOTE DE LECTURE

Le secteur « action culturelle » comporte environ 2 333 agents, soit 2,2 % de l'ensemble des effectifs territoriaux de la région. Pour l'année 2007, environ 15 recrutements étaient envisagés dans ce secteur, soit 1,2 % de l'ensemble des recrutements prévus. Ces 15 recrutements représentaient 0,6 % des effectifs actuels du secteur.

Source : Cnft

### EN SAVOIR PLUS - QUELQUES LIENS UTILES

ministère de la Culture et de la Communication

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps)

[www2.culture.gouv.fr/deps](http://www2.culture.gouv.fr/deps)

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (Dmdts)

[www.culture.gouv.fr/culture/dmdts.html](http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts.html)

Drac Paca

[www.culture.gouv.fr/culture/paca](http://www.culture.gouv.fr/culture/paca)

Pôle Emploi

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Conseil régional Paca

[www.cr-paca.fr](http://www.cr-paca.fr)

Drtefp

[www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr](http://www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr)

Direction régionale de l'Insee Paca

[www.insee.fr/fr/regions/provence/](http://www.insee.fr/fr/regions/provence/)

Direction régionale de l'Anpe

[www.anpe.fr/region/paca](http://www.anpe.fr/region/paca)

Observatoire régional des métiers - Orm

[www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org)

Mission de Développement Economique Régional - Mder

[www.mder-paca.com](http://www.mder-paca.com)

Comité régional du tourisme en Paca

[www.chiffres-tourisme-paca.fr](http://www.chiffres-tourisme-paca.fr)



# ANNEXES

## Éléments de méthode

Le champ du spectacle étudié couvre le secteur du spectacle vivant et une partie du secteur de l'audiovisuel. La mobilité sectorielle de certaines catégories de professionnels et le recours régulier à l'emploi intermittent dans l'audiovisuel et dans le spectacle vivant justifient que ces deux secteurs aient été étudiés conjointement pour le suivi de l'emploi.

En terme d'activité économique, les établissements retenus ont pour activité principale des codes NAF (nomenclature d'activités française) validés par les partenaires sociaux ou leurs représentants (CPNEF-SV et AV), ainsi que par les services statistiques du Ministère de la culture (DEPS).

Le spectacle vivant comprend les Activités artistiques (923A), les Services annexes au spectacle (923B), la Gestion de salle de spectacle (923D), les Activités diverses du spectacle (923K).

Le spectacle enregistré, qui n'est pas détaillé dans ce rapport, comprend l'Édition d'enregistrements sonores (221G), la Production de films pour la télévision (921A), la Production de films institutionnels et publicitaires (921B), la Production de films pour le cinéma (921C), les Prestations techniques pour le cinéma (921D), les Activités de radio (922A), la Production de programmes de télévision (922B), les Chaînes généralistes (922D), les Chaînes thématiques (922E) et les Distributeurs de bouquets de programme radio-tv (922F).

En 2008, les nomenclatures d'activités et de produits françaises, NAF rév. 1 et CPF rév. 1, en vigueur depuis le 1er janvier 2003, ont été révisées. Cette opération s'inscrit dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial, européen et français. L'entrée en vigueur était fixée au 1er janvier 2008. Les prochaines publications de l'Arcade en tiendront compte.

En savoir plus sur les codes NAF : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

La connaissance approfondie des problématiques du champ du spectacle nécessite un rapprochement de l'ensemble des données disponibles qui doit se faire avec précaution compte tenu de l'hétérogénéité des champs couverts par chaque source. L'ensemble des données publiées porte sur la dernière année disponible pour chaque source. Pour ce rapport, il s'agit principalement de l'année 2007.

## Remerciements

L'Arcade, Agence régionale des arts du spectacle tient à remercier pour leur précieuse collaboration :

### AFDAS

M. Gabriel Portier  
Mme Monica Susini  
[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

### ASSEDIC Alpes Provence

M. Sébastien Raudin  
Mme Joëlle Baranowski  
[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

### ASSEDIC Côte d'Azur

Mme Stéphanie San Martino  
Mme Marilynne Dignac  
[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

### CNFPT - Observatoire de la Fonction Publique Territoriale

Sylvie Quiblier  
[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

### DRAC

Mme Anne Dufourg  
Mme Catherine Vautier  
Mme Marinette Billoin  
[www.paca.culture.gouv.fr](http://www.paca.culture.gouv.fr)

### DRTEFP

Mme Marie-Christine Chesneau  
M. Rémi Belle  
[www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr](http://www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr)

### GARP / CNCS

Fabienne Sonnerat  
[www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)

### INSEE PACA

Mme Marie-Noëlle Leleu  
[www.insee.fr/fr/regions/provence/](http://www.insee.fr/fr/regions/provence/)

### ONISEP PACA

Mme Régine Job  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

### RECTORAT d'Aix-Marseille

M. Jean-Pierre Chénier  
Mme Christine Blain  
[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

### RÉGION PACA

Direction de la Culture et du Patrimoine  
M. Laurent Sterma  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

## GLOSSAIRE

**AFDAS** : Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs. En matière de formation professionnelle, l'Afdas dispose d'une exclusivité nationale pour la gestion des contributions formation des employeurs relevant du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs et de la distribution directe. L'Afdas est agréé par l'Etat pour collecter les contributions obligatoires des entreprises au titre de la formation et répondre aux demandes de financement des entreprises, salariés et intermittents du spectacle. L'Afdas est tout à la fois OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), OPACIF (Organisme paritaire collecteur agréé gestionnaire du congé Individuel de formation) et direction de la formation des intermittents du spectacle.

**ANPE** : L'Agence Nationale Pour l'Emploi. Elle a pour mission principale de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi et d'aider les employeurs à recruter.

**ASSEDIC** : L'Assurance chômage remplit quatre missions essentielles : recouvrer les contributions des entreprises et des salariés, inscrire les demandeurs d'emploi, les indemniser, favoriser un retour à l'emploi plus rapide. 30 Assédic, réparties sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer, assurent au plan local l'inscription et le suivi des demandeurs d'emploi, leur indemnisation, le versement d'aides au retour à l'emploi et le recouvrement des contributions. En Ile de France, ces deux dernières missions sont assurées par un organisme unique, le Garp.

Assédic et Garp étudient les marchés locaux de l'emploi et proposent des mesures d'accompagnement aux chômeurs, adaptées à leur situation et aux réalités locales.

L'Unédic met en place la réglementation d'Assurance chômage décidée par les partenaires sociaux, donne au réseau les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, veille au bon fonctionnement de l'ensemble et à l'égalité de traitement de tous les demandeurs d'emploi, analyse les informations relatives à l'emploi et au chômage et assure la gestion financière de l'ensemble.

**ATALIE** : La base de traitement des données afférentes aux licences d'entrepreneurs de spectacles.

Bilan de compétences : Le bilan de compétences est l'analyse des compétences professionnelles et personnelles, aptitudes et motivations. Il permet de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

**BTS** : Le Brevet de Technicien Supérieur atteste que ses titulaires ont acquis une qualification professionnelle les rendant aptes à exercer la fonction de technicien supérieur dans les professions industrielles et commerciales, dans les activités de service ou celles relevant des arts appliqués.

**CAC** : Conseil Artistique à la Création. Le CAC est un dispositif que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place dans le cadre des politiques d'aide à la création artistique. Il a pour objectif de favoriser d'une part, le soutien à une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire, d'autre part, le maintien à l'emploi et à la structuration du tissu artistique régional.

**CAD** : Conseil artistique au développement. Cette aide conjointe du ministère de la culture et de la communication (Drac) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'adresse à des structures associatives qui ont la volonté de réaliser un projet de développement et/ou d'accompagnement d'un artiste de la région en musiques actuelles et/ou traditionnelles.

**CCN** : Centre Chorégraphique National. Un CCN est une structure juridique indépendante placée sous la direction d'un ou plusieurs artistes, à laquelle, à l'initiative de l'Etat et dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'art de la danse et de structuration culturelle du territoire, sont confiées une mission de création et de production de spectacles et des missions associées, dont le soutien à la production de compagnies indépendantes, l'action en milieu pédagogique, la sensibilisation à la danse, la formation professionnelle, et, pour 11 CCN, la diffusion chorégraphique.

**CDN** : Centre Dramatique National. Un centre dramatique est une structure juridique indépendante, en principe de forme commerciale, placée sous la direction d'un ou plusieurs artistes, à laquelle, à l'initiative de l'Etat et dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'art du théâtre et de structuration culturelle du territoire, sont confiées, par un contrat pluriannuel, une mission principale de création et de production dans le domaine dramatique et des missions associées.

**CEFEDM** : Centre de Formation des Enseignants de la danse et de la Musique. Les CEFEDM forment les candidats aux diplômes d'Etat des professeurs de musique et de danse, délivrés par le ministère de la culture et de la communication.

**CFMI** : Centre de Formation des Musiciens Intervenants. Les CFMI ont pour objectif, selon les termes de la circulaire de 1984, de « donner à des musiciens ayant une qualification professionnelle une formation

spécifique à la fois musicale, pédagogique et générale leur permettant de travailler dans le cadre de l'école élémentaire et préélémentaire, en collaboration avec les instituteurs». Ils forment les candidats au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) délivré par les universités au sein desquelles ils ont été créés.

**CIF** : Le Congé Individuel de Formation est le droit, pour tout salarié, de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation indépendamment de sa participation aux stages compris dans le PDF de l'entreprise. Il permet de se perfectionner professionnellement, de changer d'activité ou de secteur professionnel, d'acquérir une nouvelle qualification ou une qualification supérieure.

**CLAP** : La source Connaissance Locale de l'Appareil Productif de l'Insee est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations. Par construction, CLAP confronte plusieurs sources : pour les entreprises et les établissements, le référentiel d'entreprises et d'établissements qui est constitué à partir du Répertoire d'Entreprises et d'Etablissements (REE/SIRENE). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations provenant des DADS (déclarations annuelles de données sociales), des URSSAF et de la Fonction Publique d'Etat pour aboutir à la mise à disposition de données avec un niveau de qualité contrôlée.

**CNAR** : Centre National des Arts de la Rue. Neuf lieux ont été désignés en février 2005 par le ministre en fonction du rôle de référence qu'ils ont acquis sur leur territoire, au niveau national et international, ainsi que sur la solidité des actions menées en matière de soutien à la création, de développement des publics et de transmission des savoirs.

Un texte cadre précise les missions confiées aux CNAR et les actions qu'ils mettent en place. La mission principale des CNAR est le soutien à la création, qui se concrétise par des accueils en résidence d'artistes ou de compagnies. La deuxième mission concerne la rencontre entre démarches artistiques, populations et territoires. Cela se traduit notamment par une offre régulière de propositions artistiques sur l'ensemble de la saison. La troisième mission est de participer à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue par des formations spécifiques et l'accompagnement des jeunes artistes.

**CNCAR** : Lieux Publics Centre National de Création des Arts de la Rue. Fondé en 1983 par Michel Crespin, il a été le premier centre consacré à la création pour ce secteur.

**CNCDL** : Centre National de Création et de Diffusion Culturelle de Châteauevallon

**CNCM** : Centre National de Création Musicale. Un CNCM est une structure juridique indépendante généralement placée sous la direction d'un ou plusieurs compositeurs, qui a pour mission la création et à la diffusion d'œuvres musicales nouvelles, et des missions associées, dont la sensibilisation au répertoire contemporain, l'action en milieu pédagogique et la recherche en informatique musicale.

**CNCS** : Centre National Cinéma Spectacle. Le CNCS gère le fichier des employeurs d'intermittents du spectacle et procède au recouvrement de différentes contributions sociales. Il regroupe le Centre de recouvrement (CR) et le Guichet Unique (Guso).

**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le CNFPT est un établissement public unique, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales (1,6 millions d'agents), de l'organisation de certains concours et examens de la fonction publique territoriale, de la régulation de l'emploi et des carrières des cadres des collectivités locales.

**CNIPAL** : Centre National d'Insertion Professionnel d'Artistes Lyriques. Le CNIPAL a été créé en 1983. Financé par l'Etat, la Région, la Ville de Marseille et le CG des Bouches-du-Rhône il se consacre à l'insertion professionnelle des artistes lyriques solistes.

**CNV** : Le Centre National de la chanson des Variétés et du jazz est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Sa mission principale est de soutenir le secteur de la Chanson, des Variétés et du Jazz grâce aux fonds collectés par la perception de la taxe sur les spectacles de variétés.

**Contrat de professionnalisation** : il a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de publics ciblés, en organisant une alternance entreprise / formation. Les branches professionnelles ont défini des modalités particulières de mise en œuvre.

**CPNEF** : Commission Paritaire Nationale Emploi Formation. Instance paritaire qui a pour but d'élaborer une politique d'ensemble tant en matière de formation que d'emploi, la CPNEF gère le compte de groupe, en définit les orientations et les règles de fonctionnement. Dans le secteur étudié, il existe deux CPNEF, une dédiée au spectacle vivant et une dédiée à l'audiovisuel.

Les CPNEF ont pour missions générales d'étudier et de proposer les moyens propres à assurer le développement et la sécurité de l'emploi, et, de promouvoir les qualifications et la formation professionnelle.

**CRCI** : Conservatoire à Rayonnement Communal ou intercommunal

**CRD** : Conservatoire à Rayonnement Départemental.

**CRR** : Conservatoire à Rayonnement Régional

**DADS** : Déclarations Annuelles des Données Sociales. La déclaration annuelle des données sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales. Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales.

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois. Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont les personnes inscrites à l'ANPE et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

**DEPS** : Département des études, de la prospective et des statistiques. Appartenant au Système de la statistique publique national et européen, le DEPS est le Service Statistique Ministériel (SSM) du Ministère de la culture et de la communication rattaché à l'INSEE.

**DIF** : Droit Individuel à la Formation. Le DIF a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en oeuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières.

**DMDTS** : Direction de la Musique, de la Danse, du

Théâtre et des Spectacles. L'actuelle DMDTS est née de la fusion de deux directions (Direction du théâtre et des spectacles et Direction de la musique) en 1998. Elle a été constituée de manière à mettre en œuvre une politique d'ensemble en faveur du spectacle vivant et à renforcer la capacité d'impulsion et d'évaluation de l'administration centrale, au moment où l'essentiel des décisions de gestion courante est déconcentré aux directions régionales des affaires culturelles.

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles, service déconcentré en région du Ministère de la culture et de la communication. Depuis 1977, le ministère de la culture est présent dans chaque région grâce aux directions régionales des affaires culturelles. La loi du 6 février 1992 organisant l'administration territoriale de la République fait des services déconcentrés de l'Etat l'échelon de droit commun de son action. Placées sous l'autorité des préfets de région, les directions régionales des affaires culturelles sont chargées de la mise en oeuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le ministère. Proposant aux préfets l'attribution des soutiens financiers de l'Etat, elles exercent aussi une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales. Leurs missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère: patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel. Elles sont de ce fait les représentants en région de tous les services du ministère. Au-delà de l'application des directives de l'administration centrale dans chacun de ces domaines, c'est sur elles que repose la cohérence d'une politique globale en région. Elles assurent en effet la mise en oeuvre de l'ensemble des interventions du ministère en fonction des objectifs communs à tous les secteurs et indiqués comme prioritaires par le ministre, à savoir :

- l'aménagement du territoire et l'élargissement des publics,
- l'éducation artistique et culturelle,
- l'économie culturelle.

**DRTEFP** : Direction Régionale du Travail de l'Emploi et des Formations Professionnelles, service déconcentré de l'Etat. C'est l'échelon régional stratégique du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, et pour son volet emploi, du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Elle programme, accompagne et coordonne, sous l'autorité du Préfet de Région, la mise en œuvre, par les directions départementales, des politiques de l'Etat en matière de travail, d'emploi et de formation professionnelle et en évalue les résultats.

En région PACA, les services déconcentrés du ministère (la direction régionale et les six directions départe-

mentales) regroupent 659 agents qui interviennent au quotidien sur le contrôle de la législation du travail dans les entreprises (au niveau départemental) et le contrôle de la formation professionnelle (au niveau régional) et sur l'accompagnement des acteurs économiques et sociaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**DUMI** : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant. Le DUMI, délivré au terme de deux années de formation (1 500 heures de cours et stages pratiques), est un diplôme d'université inscrit au niveau III au répertoire national de certification professionnelle. Ce diplôme permet d'accéder à la fonction de musicien intervenant en milieu scolaire soit par la filière culturelle de la fonction publique territoriale, soit dans le cadre de la convention de l'animation socioculturelle (avenant 32 46 et 32 65).

**ERAC** : L'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes est un établissement de formation supérieure au métier d'acteur, né de la volonté conjointe de la Région Paca, du Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la ville de Cannes. L'Erac est également soutenue par la Ville de Marseille. L'enseignement proposé est gratuit et conduit après contrôle continu à l'obtention d'un diplôme national de comédien validant le suivi de la formation. La durée obligatoire des études est de trois ans.

**GARP** : Groupement des ASSEDIC de la Région Parisienne. Il regroupe les Assedic de la Région Ile de France et assure pour ces Assedic la mission d'affiliation des employeurs et de recouvrement des contributions. Il assure les liaisons pour permettre aux Assedics de la Région Ile de France de gérer les dispositifs qui s'adressent aux chômeurs. Le Garp est membre adhérent de l'Unédic.

**GUSO (Garp CNCS)** : Guichet Unique Spectacles Occasionnels. Le Guso est un dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations sociales destinées aux organisateurs non professionnels de spectacles vivants qui embauchent des artistes.

**INSEE** : L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques est une direction générale du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. L'INSEE collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française. Ces informations intéressent les administrations, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'INSEE est à l'écoute de leurs besoins et

oriente ses travaux en conséquence. Il assure la coordination du système statistique public français. Il veille au respect du secret statistique et représente la France dans les instances communautaires et internationales chargées de l'harmonisation statistique.

**ISTS** : L'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (Avignon) est une association Loi 1901 placée sous la tutelle du Ministère de la Culture de la Communication et de la Région Paca, du Conseil Général du Vaucluse et de la Ville d'Avignon. L'ISTS est un centre de formation continue aux techniques du spectacle vivant. Il permet aux professionnels, permanents ou intermittents d'acquies en cours d'exercice les qualifications attendues par les entreprises du spectacle et ce au gré de l'évolution des pratiques et des technologies.

**LDMA** : Lieu de Développement des Musiques Actuelles. Il s'agit d'une convention pluri - annuelle passée entre la Région Paca et des associations qui participent à la consolidation et au développement du secteur des musiques actuelles en région. Ce sont autant des acteurs de proximité générant des activités en direction des différents publics que des acteurs de structuration, de développement, d'animation, de cohésion sociale et de maillage du territoire régional. La Région soutient les actions menées par les LDMA conformément aux priorités culturelles régionales.

**Licence d'entrepreneur de spectacles** : Suite à un avis du Conseil économique et social constatant le caractère obsolète et «daté» de la loi de 1945 (ordonnance du 13 octobre 1945) sur les licences d'entrepreneur de spectacles, les nombreuses irrégularités et l'inadaptation aux normes européennes de cette pratique, une réforme d'envergure a été mise en place et discutée.

Les travaux concernant l'examen du projet de loi portant modification de cette ordonnance de 1945, ont débuté le 5 mars 1998. L'adoption de cette nouvelle loi a lieu le 9 mars 1999.

Cette loi définit les nouveaux critères de classement des entrepreneurs de spectacles et les classe en trois catégories distinctes :

- Les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (licence de catégorie 1).
- Les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées, qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique (licence de catégorie 2).
- Les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique (licence de catégorie 3).

Cette licence est délivrée pour une durée de trois ans et elle est renouvelable. Elle est personnelle (elle est délivrée à une personne et non à une structure) et lorsque l'activité de la structure est exercée par une personne morale, c'est son représentant légal qui détient alors la licence.

Toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieu de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, a but lucratif ou non est considérée comme entrepreneur de spectacles.

**LMD** : Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire français s'organise désormais autour de trois diplômes, la licence, le master et le doctorat. Cette nouvelle organisation dite « LMD » permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

**NAF** : La Nomenclature d'Activités Française révision 2 (NAF rév.2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la CPF rév.1 datant de 2003. Cette opération s'inscrit dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial, européen et français.

**Période de professionnalisation** : Le dispositif des périodes de professionnalisation a été créé par la loi du 4 mai 2004 «relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social». Ces périodes ont pour objet de favoriser, par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, notamment ceux qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou qui sont âgés d'au moins 45 ans et disposent d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie.

**Plan de Formation** : Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. Il peut également prévoir des actions de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience et proposer des formations qui participent à la lutte contre l'illettrisme. L'élaboration du plan de formation est assurée sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel. Il est constitué de 3 catégories d'actions de formation : actions d'adaptation au poste de travail, actions de formation liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi, actions de développement des compétences. Les stages

qui entrent dans le plan de formation peuvent bénéficier à tous les salariés en CDI ou en CDD.

**PRDF** : Le Plan Régional de Développement des Formations est une démarche de concertation entre d'une part les pouvoirs publics en charge de la formation des jeunes et des adultes, c'est-à-dire l'Etat (Recteurs d'Académie, autres autorités académiques, services de l'Etat en région, service public de l'emploi) et la Région, et d'autre part les acteurs économiques et sociaux. Il a pour objectif de permettre aux jeunes, comme aux adultes, d'engager, dès leur scolarité et tout au long de leur vie, des parcours de formation diversifiés qui permettent à tous d'accéder aux savoirs de base, à la culture et à la citoyenneté, mais aussi à la qualification professionnelle, à l'emploi et à la progression professionnelle. Il est l'outil de définition de la politique à moyen terme de la formation professionnelle, de la mise en cohérence et de la coordination des filières de formation professionnelle mises en oeuvre par les différents acteurs.

**Réseau Culture** : Il s'agit d'une base d'information présentant plus de 12 000 artistes et opérateurs culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : groupes amateurs et professionnels, lieux de diffusion, festivals, structures de formation, studios d'enregistrement, locaux de répétition, labels (en ligne sur [www.Arcade-paca.com/rubrique](http://www.Arcade-paca.com/rubrique) « annuaire régional »). Cette base est alimentée par un réseau régional coordonné par l'Arcade et composé du Cdmdt 05, de l'Adem 06, de l'Adiam 83 et de l'Addm 84 pour les arts du spectacle ; de l'Agence régionale du Livre, du Frac et de la Régie culturelle régionale pour les autres secteurs culturels. Le réseau est coordonné au niveau national par la Cité de la musique de Paris.

**RMI** : Le Revenu Minimum d'Insertion est une prestation en espèces destinée aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou qui ont la charge d'un ou plusieurs enfants et dont le revenu est inférieur à un certain plafond déterminé par voir réglementaire.

**RNCP** : Le Répertoire National des Certifications Professionnelles a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il contribue à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle. Les certifications enregistrées dans le répertoire

sont reconnues sur l'ensemble du territoire national. L'enregistrement dans le répertoire national concerne la seule certification proprement dite.

**ROME** : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois. Ce répertoire sert à identifier aussi précisément que possible chaque offre et chaque demande d'emploi afin de pouvoir les rapprocher. Un peu plus de 10 000 appellations de métiers et emplois sont traitées à travers 466 fiches emploi/métiers. Le code Rome à 5 chiffres est celui d'un de ces emplois/métiers. Il est aussi possible de consulter le Rome dans une agence locale de l'Anpe.

**Scènes conventionnées** : Le programme des scènes conventionnées s'adresse à des lieux de diffusion et de production (théâtres, centres culturels, etc.) dont l'Etat souhaite encourager et accompagner une partie du projet artistique ou culturel. Les objectifs nationaux de ce programme, qui peut convoquer toutes les disciplines du spectacle vivant et toutes les formes du travail d'action culturelle et éducative, concernent la diversification du champ des esthétiques proposées au public, l'engagement envers la création contemporaine, la politique des publics. Le soutien apporté par le ministère de la culture et le conventionnement afférant concernent dans tous les cas un programme d'action précis. Il ne constitue donc pas une aide au fonctionnement de la structure mais un soutien à des activités identifiées sur une base triennale.

**Scènes nationales** : Rassemblant les anciennes maisons de la culture (1962), centres d'action culturelle (1971) et centres de développement culturel (1982), le réseau des scènes nationales a été unifié sous ce label en 1992. Les scènes nationales ont pour mission de « s'affirmer comme lieux de production artistique de référence nationale dans les divers domaines de la culture contemporaine ; d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ; de participer, dans leur aire d'implantation, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci. »

**SMAC & Pôle de production**: Les Scènes de Musiques Actuelles ont pour mission à la fois la diffusion des musiques actuelles, l'accompagnement des pratiques notamment par la répétition, la formation, la création et l'action culturelle. Dans leur grande majorité, les scènes sont gérées sous statut associatif, souvent dans le cadre d'une gestion déléguée (DSP) par la collectivité locale propriétaire

des murs. Toutefois, les modes de gestion tendent à se diversifier (régie personnalisée ou directe, EPCC).

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience. Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan) et/ou bénévole (syndicale associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles sont accessibles par la VAE.

## Liste des Conservatoires à rayonnement régional (CRR) en région Paca :

### CONSERVATOIRE DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

8 sites : Ollioules, Hyères, la Garde, le Pradet, la Seyne sur Mer, la Valette, St Mandrier, Carqueiranne et le Revest les Eaux  
Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Batterie ; Chant ; Chant choral ; Cirque ; Classe d'orchestre ; Clavecin ; Composition ; Contrebasse ; Cor anglais ; DANSE ; Danse classique ; Danse contemporaine ; Danse jazz ; Danses trad. autres pays du Monde ; Direction de chœur ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Musique Actuelle, Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Musique de chambre ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Viole ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : 168 boulevard du Commandant Nicolas  
83000 TOULON  
Tel. 04.94.93.34.56  
Fax 04.94.93.61.80  
Internet : [www.cnr-tpm.fr](http://www.cnr-tpm.fr)

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE DU GRAND AVIGNON

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Art dramatique ; Accordéon ; Basson ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor ; Trompette-Cornet ; Eveil musical ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Musiques actuelles amplifiées ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : 1 rue du Général Leclerc  
84000 AVIGNON  
Tel. 04.32.73.04.80  
Fax 04.90.85.92.01  
Internet : [www.grandavignon.fr](http://www.grandavignon.fr)  
Mél : [conservatoire.avignon@orange.fr](mailto:conservatoire.avignon@orange.fr)

### CONSERVATOIRE DE MARSEILLE PIERRE BARBIZET

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Art dramatique ; Basson ; Chant ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Direction d'orchestre ; Direction de chœur ; Flûte traversière ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harmonie ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Musique de chambre ; Musique électro-acoustique ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : Palais des beaux Arts - 2 place Carli  
13320 MARSEILLE CEDEX 20  
Tel. 04.91.55.35.74  
Fax 04.91.55.31.48  
Internet : [www.mairie-marseille.fr](http://www.mairie-marseille.fr)  
Mél : [pbride@mairie-marseille.fr](mailto:pbride@mairie-marseille.fr)

### CONSERVATOIRE DE NICE

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Art dramatique ; Basson ; Batterie ; Chant ; Chant choral ; Clairon ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Danse

contemporaine ; Danse jazz ; Direction de chœur ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Improvisation ; Jazz ; Mandoline ; Musique de chambre ; Musique électro-acoustique ; Musiques traditionnelles ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : 127 avenue de Brancolar  
06364 NICE CEDEX 4  
Tel. 04.97.13.50.00  
Fax 04.97.13.50.25  
Internet : [www.cnr-nice.org](http://www.cnr-nice.org)  
Mél : [info@cnr-nice.org](mailto:info@cnr-nice.org)

## Liste des Conservatoires à rayonnement départemental (CRD) en région Paca :

### CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Batterie ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Danse contemporaine ; Danse jazz ; Direction de chœur ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Musique de chambre ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Rock-variétés ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Viole ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : Hôtel de Caumont  
3 rue Joseph Cabassol  
13100 AIX-EN-PROVENCE  
Tel. 04.88.71.84.20  
Fax 04.42.93.21.75  
Internet : [www.mairie-aixenprovence.fr](http://www.mairie-aixenprovence.fr)  
Mél : [conservatoire@mairie-aixenprovence.fr](mailto:conservatoire@mairie-aixenprovence.fr)

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE GAP

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Batterie ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Hautbois ; Jazz ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : 10 avenue du Maréchal Foch  
05000 GAP  
Tel. 04.92.51.10.05  
Fax 04.92.53.73.39  
Internet : [www.ville-gap.fr](http://www.ville-gap.fr)  
Mél : [enmd@ville-gap.fr](mailto:enmd@ville-gap.fr)

### CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE, D'ART DRAMATIQUE ET DE DANSE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

2 sites : Digne-les-Bains, Manosque  
Digne-les-Bains : Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Chant ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Danse jazz ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Guitare ; Jazz ; Musique de chambre ; Musiques traditionnelles ; Orgue ; Per-

cussion ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : Antenne de Digne-les-Bains  
17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE-LES-BAINS  
Tel. 04.92.31.52.36  
Fax 04.92.32.46.14  
Mél : [conservatoire.digne@orange.fr](mailto:conservatoire.digne@orange.fr)  
Manosque : Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Batterie ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Danse jazz ; Eveil chorégraphique ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Hautbois ; Jazz ; MUSIQUE ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : Couvent des Observantins  
Rue des Ecoles  
04100 MANOSQUE  
Tel. 04.92.87.89.63  
Fax 04.92.87.76.72  
Mél : [endmadd04manosque@wanadoo.fr](mailto:endmadd04manosque@wanadoo.fr)

### CONSERVATOIRE DE CANNES

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Batterie ; Chant ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Mandoline ; Musique de chambre ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : Château Font de Veyre - 70 avenue du Dr Picaud  
06150 CANNES-LA-BOCCA  
Tel. 04.97.06.49.10  
Fax 04.97.06.49.11  
Internet : [www.cannes-on-line.com/Francais/musiquefr.html](http://www.cannes-on-line.com/Francais/musiquefr.html)

## Liste des 20 Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI) en région Paca

### ALPES-MARITIMES

### CONSERVATOIRE DE VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Batterie ; Chant ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Clavecin ; Contrebasse ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Guitare ; Jazz ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trompette ; Viole ; Violon ; Violoncelle  
Adresse : Espace de la Vignasse  
06560 VALBONNE  
Tel. 04.93.12.32.20  
Fax 04.93.12.32.29  
Mél : [blebon@ville-valbonne.fr](mailto:blebon@ville-valbonne.fr)

**ÉCOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES**

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Batterie ; Chant ; Clarinette ; Eveil musical ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Jazz ; Mandoline ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Cité des Moulins - bât 38 - Esc 48 - Boulevard Paul Montel - 06200 NICE Tel. 04.93.83.60.40

Fax 04.93.83.31.83

Internet : [www.edm06.fr](http://www.edm06.fr)

Mél : [edmam@wanadoo.fr](mailto:edmam@wanadoo.fr)

**CONSERVATOIRE DE GRASSE**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Musique de chambre ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 6 rue du Saut

06130 GRASSE

Tel. 04.93.36.09.64

Fax 04.93.36.06.20

**CONSERVATOIRE DE MENTON**

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Chant ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Contrebasse ; Danse classique ; Flûte traversière ; Guitare ; Hautbois ; MUSIQUE ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 10 Esplanade Georges Pompidou

06502 MENTON

Tel. 04.93.35.82.95

Fax 04.93.35.44.34

**ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Discipline(s) - Instrument(s) : Chant choral ; Clarinette ; Contrebasse ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Hautbois ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Villa Cristini - 112 avenue Bougearel

06140 VENCE

Tel. 04.93.24.67.37

Fax 04.93.24.70.73

Mél : [sbergeon@ville-vence.fr](mailto:sbergeon@ville-vence.fr)

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Basson ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Contrebasse ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 6 avenue de la Gaude

06800 CAGNES-SUR-MER

Tel. 04.92.02.68.90

Fax 04.92.02.68.99

**BOUCHES-DU-RHÔNE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE MUSIQUE DES ALPILLES ET DE LA CAMARGUE :**

4 sites : Arles, Tarascon, St-Rémy-de-Provence et St-Martin-de-Crau  
Arles : Discipline(s) - Instrument(s) : Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Clavecin ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Percussion ; Piano ; Rock-variétés ; Saxophone ; Trompette ; Viole ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Place de la Croisière

13200 ARLES

Tel. 04.90.49.47.15

Fax 04.90.49.50.20

St-Martin-de-Crau : Discipline(s) - Instrument(s) : Basson ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Flûte à bec ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; MUSIQUE ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Avenue des Alpilles

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Tel. 04.90.47.11.82

Fax 04.90.47.34.52

Tarascon : Discipline(s) - Instrument(s) : Basson ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Formation musicale ; Guitare ; Harpe ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 12 rue Marie de Lolly

13150 TARASCON

Tel. 04.90.91.51.64

Fax 04.90.43.51.64

St-Rémy-de-Provence : Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Basson ; Chant choral ; Clarinette ; Clavecin ; Cor anglais ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Guitare ; Harmonie ; Hautbois ; Musiques traditionnelles ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Viole ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Domaine de l'Argelier

Route d'Avignon

13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Tel. 04.90.92.49.67

Fax 04.90.92.36.17

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE DANSE**

Discipline(s) - Instrument(s) : Danse classique ; Danse contemporaine ; Danse jazz

Adresse : Mairie - cours Mirabeau

13700 MARIIGNANE

Tel. 04.42.31.12.67

Fax 04.42.77.84.39

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - CONSERVATOIRE PIERRE BARBI-ZET**

Discipline(s) - Instrument(s) : Clarinette ; Guitare ; Harpe ; Jazz ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trompette

Adresse : 7 rue de Verdun

13700 MARIIGNANE

Tel. 04.42.31.12.32

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE D'AUBAGNE**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Chanson ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Contrebasse ; Danse classique ; Danse contemporaine ; Flûte traversière ; Guitare ; Harpe ; Hautbois ; Jazz ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 4 cours Beaumont

13400 AUBAGNE

Tel. 04.42.70.17.11

Fax 04.42.82.92.13

Mél : [conservatoire@aubagne.fr](mailto:conservatoire@aubagne.fr)

**SYNDICAT D'AGGLOMERATION NOUVELLE OUEST PROVENCE**

3 sites pour la musique :

Istres/Fos : Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Alto ; Basson ; Chant ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Hautbois ; Musique de chambre ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violoncelle

Adresse : Chemin Saint Pierre

13800 ISTRES

Tel. 04.42.47.10.30

Mél : [bernardbrechon@aol.com](mailto:bernardbrechon@aol.com)

Miramamas : Adresse : Avenue république

13140 MIRAMAS

Tel. 04.90.58.58.97

Mél : [bernardbrechon@aol.com](mailto:bernardbrechon@aol.com)

**CONSERVATOIRE ZINO FRANSCESCATTI**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Art dramatique ; Basson ; Clarinette ; Flûte traversière ; Guitare ; Hautbois ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 18 avenue du Cardinal Maurin

Villa des Pins

13600 LA CIOTAT

Tel. 04.42.08.53.94

Fax 04.42.71.44.69

**CONSERVATOIRE HENRI SAUGUET**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Contrebasse ; Eveil musical ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Harmonie ; Hautbois ; Jazz ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Musique de chambre ; Musiques traditionnelles ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle, DANSE

Adresse : Quai Poterne

13500 MARTIGUES

Tel. 04.42.42.18.80

Fax 04.42.49.24.27

Mél : [ecole-musique@ville-martigues.fr](mailto:ecole-musique@ville-martigues.fr)

**VAR****CONSERVATOIRE DE ST-RAPHAEL**

Discipline(s) - Instrument(s) : Art dramatique ; Basson ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Danse classique ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Harpe ; MUSIQUE ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Musique de chambre ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trombone ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Centre culturel

Place Gabriel Péri

83700 SAINT-RAPHAEL

Tel. 04.98.11.89.30

Fax 04.98.11.89.32

Internet : [www.ville-saintraphael.fr](http://www.ville-saintraphael.fr)

Mél : [emma@ville-saintraphael.fr](mailto:emma@ville-saintraphael.fr)

**ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ROSTROPOVITCH /LANDOWSKI**

Discipline(s) - Instrument(s) : Accordéon ; Batterie ; Chanson ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Danse classique ; Danse contemporaine ; Danse jazz ; Danse moderne ; Danses urbaines ; Eveil chorégraphique ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Jazz ; Musicologie ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Rock-variétés ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Avenue George Clémenceau

83310 COGOLIN

Tel. 04.94.54.14.64

Fax 04.94.43.95.90

Mél : [ecole.rostropovitch@wanadoo.fr](mailto:ecole.rostropovitch@wanadoo.fr)

**HAUTES-ALPES****CENTRE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DU BRIANCONNAIS**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Batterie ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Clavecin ; Cor anglais ; Danse classique ; Danse jazz ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Jazz ; Musique de chambre ; Piano ; Saxophone ; Art Dramatique ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 35 rue Pasteur

05100 BRIANCON

Tel. 04.92.21.00.68

Fax 04.92.20.18.45

Mél : [ceab@ccbrianconnais.fr](mailto:ceab@ccbrianconnais.fr)

**VAUCLUSE****CONSERVATOIRE DE CARPENTRAS**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Contrebasse ; Cor anglais ; Danse classique ; Danse contemporaine ; Danse jazz ; Eveil chorégraphique ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Hautbois ; Musique de chambre ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Centre Culturel La Charité

77 rue Cottier - BP 113

84204 CARPENTRAS CEDEX

Tel. 04.90.63.46.35

Fax 04.90.60.52.85

Mél : [jm.legrand@carpentras.fr](mailto:jm.legrand@carpentras.fr)

**CONSERVATOIRE DE CAVAILLON**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Contrebasse ; Eveil musical ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Hautbois ; Jazz ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : 112 avenue de Stalingrad - BP 220

84306 CAVAILLON CEDEX

Tel. 04.90.71.24.24

**ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SUD LUBERON**

Discipline(s) - Instrument(s) : Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Eveil musical ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Formation musicale ; Guitare ; Hautbois ; Jazz ; Musique assistée par ordinateur (MAO) ; Musique de chambre ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Parc Granier

84120 PERTUIS

Tel. 04.90.09.67.20

Fax 04.90.09.55.65

Mél : [emsudluberon@tele2.fr](mailto:emsudluberon@tele2.fr)

**CONSERVATOIRE D'ORANGE**

Discipline(s) - Instrument(s) : Alto ; Chant ; Chant choral ; Clarinette ; Classe d'orchestre ; Cor anglais ; Flûte à bec ; Formation musicale ; Galoubet-tambourin ; Guitare ; Jazz ; Musique de chambre ; Musiques traditionnelles ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Trombone ; Trompette ; Violon ; Violoncelle

Adresse : Rue de l'Ancien Collège Saint Louis

84100 ORANGE

Tel. 04.90.51.38.07

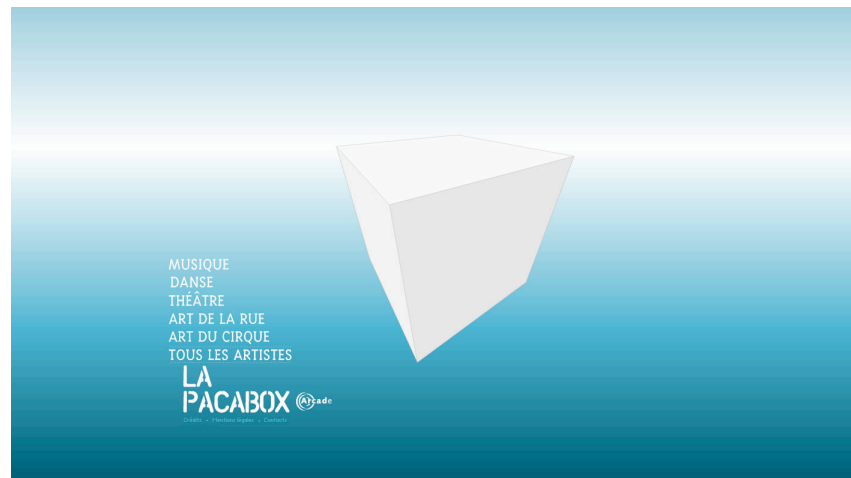
Fax 04.90.51.45.11

## La Pacabox

Dans le cadre de ses missions de valorisation des artistes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Arcade a développé une plateforme de promotion multimédia : extraits audio, vidéos, photographies, biographie, discographie, liens vers le site Internet des artistes, compagnies de danse, compagnies de théâtres, ensembles de musique... professionnels.

Toutes les photos du document sont extraites de cet outil.

<http://arcade-paca.com/pacabox/>



# ARTS DU SPECTACLE

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

[ É T A T D E S L I E U X ]



Collection REPERES N°6 - MARS 2009

Directeur de la publication Bernard Maarek - Coordination collection Repères Sylvia Andriantsimahavandy

Réalisation N°6 Arcade - Coordination Magali Blain - Comité de rédaction Bernard Maarek, Magali Blain, Sandra Courtial, Sylvia Andriantsimahavandy

Conception et Réalisation 4F (4f@gmail.com)

L'Arcade est missionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles) pour soutenir et développer les différents secteurs de la musique, de la danse, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque en Provence-Alpes-Côte d'Azur : information, analyse et observation, promotion et accompagnement artistique, concertation professionnelle, formation.

Président : Alain Hayot - Directeur : Bernard Maarek

6 place Barthélémy Niollon - CS 30759 - 13617 Aix-en-Provence Cedex 1 Tél. : 04 42 21 78 00 - Fax : 04 42 21 78 01

Mél : [arcade@arcade-paca.com](mailto:arcade@arcade-paca.com) - Internet : [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)

Code APE : 9499 Z - N° Siret : 305 350 795 00046 - N° ISSN : 1955-7299

